

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

DEMANDE DE MODIFICATION DES TARIFS ET
CONDITIONS DES SERVICES DE TRANSPORT
POUR L'ANNÉE 2018

DOSSIER : R-4012-2017

RÉGISSEURS : Me MARC TURGEON, président
Mme FRANÇOISE GAGNON,
Mme LOUISE PELLETIER

AUDIENCE DU 30 NOVEMBRE 2017

VOLUME 5

CLAUDE MORIN
Sténographe officiel

COMPARUTIONS

Me ALEXANDRE De REPENTIGNY et
Me ALEXANDRE BELLEMARE
procureurs de la Régie;

REQUÉRANTE :

Me YVES FRÉCHETTE
procureur de Hydro-Québec Transport (HQT);

INTERVENANTS :

Me STEVE CADRIN
procureur de l'Association hôtellerie Québec et
l'Association des restaurateurs du Québec (AHQ-
ARQ);

Me PIERRE PELLETIER
procureur de l'Association québécoise des
consommateurs industriels d'électricité et le
Conseil de l'industrie forestière du Québec (AQCIE-
CIFQ);

Me NICOLAS DUBÉ
procureur de l'Énergie Brookfield Marketing S.E.C.
(EBM);

Me ANDRÉ TURMEL
procureur de la Fédération canadienne de
l'entreprise indépendante (Section Québec) (FCEI).

TABLE DES MATIÈRES

	<u>PAGE</u>
PRÉLIMINAIRES	4
PLAIDOIRIE PAR Me YVES FRÉCHETTE	9
PLAIDOIRIE PAR Me STEVE CADRIN	88
PLAIDOIRIE PAR Me PIERRE PELLETIER	144
PLAIDOIRIE PAR Me NICOLAS DUBÉ	179
PLAIDOIRIE PAR Me ANDRÉ TURMEL	193
DISCUSSION	211

1 L'AN DEUX MILLE DIX-SEPT (2017), ce trentième (30e)
2 jour du mois de novembre :

3

4 PRÉLIMINAIRES

5

6 LA GREFFIÈRE :

7 Protocole d'ouverture. Audience du trente (30)
8 novembre deux mille dix-sept (2017), dossier
9 R-4012-2017. Demande de modification des Tarifs et
10 conditions des services de transport pour l'année
11 2018. Poursuite de l'audience.

12 LE PRÉSIDENT :

13 Bon début de journée à vous tous. On est enregistré
14 et c'est dans les notes sténos. Moi, je dois vous
15 avouer que commencer à onze heures (11 h 00) là, je
16 trouve ça bien bien agréable. Je ne sais pas à
17 quelle heure qu'on finirait si on faisait cet
18 horaire-là tout le temps, puis il y aurait peut-
19 être plein de monde qui aurait des problèmes
20 d'horaire, mais... en tout cas. Ce matin, Maître
21 Fréchette, je vous ai trouvé particulièrement
22 agréable de me faire commencer à onze heures
23 (11 h 00).

24 Maître Cadrin, je reviens sur votre
25 proposition d'hier concernant de redéposer votre

1 copie PowerPoint de, je ne sais pas comment on
2 appelle ça maintenant... Venez au micro, comme ça
3 je vais pouvoir apprécier le choix de votre
4 cravate. C'est pas pire. Je pense qu'on a à peu
5 près la même couleur, ça...

6 Me STEVE CADRIN :

7 C'est pas si pire.

8 LE PRÉSIDENT :

9 Vous passez le test. Si c'est possible pour vous
10 encore de... Vous m'avez fait une offre de
11 redéposer la copie amendée. Si c'est possible
12 encore pour vous de le faire pour... On m'a dit que
13 pour la gestion du dossier qui va aller en archive,
14 ce serait mieux.

15 Me STEVE CADRIN :

16 Avec plaisir de le faire, mais ce sera...

17 LE PRÉSIDENT :

18 Écoutez, c'est pas...

19 Me STEVE CADRIN :

20 ... dans l'après-midi peut-être.

21 LE PRÉSIDENT :

22 Pas là, là, on comprend. Mais, si c'est possible de
23 le faire, ce serait apprécié.

24 Me STEVE CADRIN :

25 Je profite de l'occasion pour... parce que vous

1 m'avez amené jusqu'en avant...

2 LE PRÉSIDENT :

3 Oui.

4 Me STEVE CADRIN :

5 ... puis tant qu'à faire une petite marche. Est-ce
6 que c'est possible de savoir d'avance si je vais
7 plaider cet après-midi ou ce matin? Donc, Maître
8 Fréchette, selon sa prévision actuelle, me parle de
9 cet après-midi, mais là...

10 LE PRÉSIDENT :

11 Oui.

12 Me STEVE CADRIN :

13 ... je vous avoue que ce serait plus agréable. Ça
14 fait que c'est un souhait en même temps, dans le
15 fond.

16 LE PRÉSIDENT :

17 Après-midi. Oui.

18 Me STEVE CADRIN :

19 D'accord. Bien, merci.

20 LE PRÉSIDENT :

21 Ça vous va?

22 Me STEVE CADRIN :

23 Oui, oui. C'est pas parce qu'on a commencé à onze
24 heures (11 h 00) que...

25

1 LE PRÉSIDENT :

2 O.K. Parfait. Merci. D'autre part, je vais essayer
3 de regarder. On s'est entendu hier que l'ensemble
4 de... tout était prêt dans les engagements. Vous
5 nous aviez... quand vous êtes venu au micro, Maître
6 Fréchette, pour nous dire que vous vouliez faire
7 une demande amendée que vous avez déposée et dans
8 laquelle vous avez retiré un sujet et demi ou deux
9 sujets, là.

10 Vous nous aviez demandé possiblement de
11 regarder, de voir si on avait des instructions
12 futures à vous donner. Alors, je vais être assez
13 bref là-dessus puis juste vous dire que si vous
14 souhaitez toujours faire des changements qui
15 concernent le Code de conduite, bien naturellement,
16 la Régie souhaite les avoir au préalable avant de
17 pouvoir en discuter, les déposer puis les
18 autoriser.

19 Cela étant dit, si vous voulez procéder
20 prochainement, je vous dirais, c'est sûr, vous
21 n'êtes pas dans ma sphère à moi, vous êtes dans la
22 sphère de la régie administrative, je vous dirais
23 donc de possiblement de contacter la régie
24 administrative pour voir les plages horaires, et
25 caetera parce qu'effectivement, ça devra demander

1 ce qu'on appelle, nous, possiblement une formation
2 de trois personnes. Bon. Vous savez les complexités
3 aujourd'hui qu'on a à pouvoir être trois en même
4 temps.

5 D'autre part, je vous dirais aussi, je vous
6 inviterais aussi à regarder avec votre client dans
7 la décision qu'on a rendue, la D-2017-128, il y
8 avait dans cette décision-là des... on vous
9 demandait des suivis à faire et il y a des... de
10 ces suivis-là qui sont, à mon avis, qui peuvent se
11 lier à la question du Code de conduite, n'est-ce
12 pas, qui pourraient être traités de la même façon,
13 même si dans la décision D-2017-123 on parlait du
14 prochain dossier tarifaire. Mais, si on ne veut pas
15 nécessairement embourber nécessairement le prochain
16 dossier tarifaire et vous voulez venir avant...

17 Écoutez, moi, je pense que vous pourriez
18 regarder ça chez vous et après ça vous pourriez
19 voir la rencontre administrative pour pouvoir en
20 discuter. Je fais notamment référence au paragraphe
21 200 de la décision qu'on a rendue.

22 Alors, c'est ce que cette formation-là
23 voulait vous donner comme... les indications qu'on
24 peut vous donner que c'est... parce qu'en fait,
25 juste nous, siéger, on n'est pas administratif.

1 Est-ce que ça vous convient?

2 Me YVES FRÉCHETTE :

3 Oui. C'est noté. Merci.

4 LE PRÉSIDENT :

5 Parfait. Alors, sans plus tarder, Maître Fréchette,
6 on est prêt à procéder avec votre argumentation.

7 Merci beaucoup.

8 PLAIDOIRIE PAR Me YVES FRÉCHETTE :

9 C'est bien. Alors, bonjour à tous. Bonjour, bien
10 sûr, à vous trois et au personnel de la Régie qui
11 est en deux phases. Vous en avez à l'arrière aussi.
12 Je sais que je n'étais pas là à votre entrée, je
13 suis allé les saluer en leur demandant, bien
14 évidemment, de garder leur attention même s'ils
15 sont loins, à la blague, on s'entend.

16 Alors, vous avez, je vous ai fait
17 distribuer un texte qui est ni plus ni moins une
18 plaidoirie écrite complète qui reprend, avec la
19 structure de la preuve, les grands éléments, les
20 grands pans du dossier, avec des références à la
21 fois à certaines décisions de la Régie, avec des
22 références intégrées aux notes sténographiques, à
23 la pièce, vous avez des références.

24 Alors, je vais le parcourir. À chaque
25 année, vous le savez, je vous dis la même chose. Je

1 ne veux pas en faire une lecture mot à mot. Si vous
2 me permettez, dans la mesure où vous me signalez
3 que vous allez prendre le temps de le lire en
4 entier, si vous me permettez, je vais le parcourir,
5 l'interpréter, vous le servir un peu à ma façon,
6 comme je vous fais à chaque année, question que ce
7 soit un petit peu plus vivant et moins littéraire,
8 si je peux me permettre. Évidemment... Alors, ça
9 vous convient, Monsieur le Président, cette façon
10 de faire?

11 LE PRÉSIDENT :

12 Oui, tout à fait. Et sans vous dire et sans que
13 vous deveniez notre livre de chevet dans les
14 prochaines semaines, dites-vous que toutes les
15 pièces sont généralement relues.

16 Me YVES FRÉCHETTE :

17 C'est bien.

18 LE PRÉSIDENT :

19 Et réannotées. Alors faites-vous-en pas, vous
20 pouvez aller à travers. Nous, on va relire les
21 choses.

22 Me YVES FRÉCHETTE :

23 C'est bien. Parce que c'est toujours un travail
24 considérable, vous vous en doutez bien, jusqu'à la
25 toute fin. Voilà! C'est ce que je voulais vous

1 mentionner. Avant d'entrer dans ce texte-là, pour
2 débiter, je pense qu'il y a un contexte à faire.
3 Cette année, on se présente devant vous avec une
4 mise en contexte qui a été faite par madame Roquet
5 en partie, mais que je veux aussi réitérer, surtout
6 avec les échanges qu'on a eus hier.

7 D'abord, toutes les discussions qui
8 provenaient des gens de l'AQCIE sur la
9 tarification, son évolution, la tarification, les
10 tarifs justes et raisonnables que vous avez
11 discuté. Je pense que, ça, il y a quelques éléments
12 que j'aimerais porter à votre attention. Le
13 deuxième aussi, c'était la page frontispice de la
14 présentation de la FCEI qui disait que l'analyse
15 coûts-bénéfices que vous avez cette année est celle
16 qui permet d'identifier la stratégie optimale en
17 fonction des préférences des clients. Ça, je peux
18 vous dire... je veux vous faire l'exégèse, ce
19 n'est pas l'objectif de cette analyse coûts-
20 bénéfices qu'on a cette année.

21 L'analyse coûts-bénéfices qu'on vous a
22 présentée cette année n'est ni plus ni moins, c'est
23 une évaluation du coût évité par rapport au point
24 de vue du client. Ce n'est pas l'analyse coûts-
25 bénéfices qu'on a faite l'an dernier dans CIRANO.

1 Ça s'insère dans toute une mécanique.

2 Et si vous me permettez, je vais prendre
3 quelques minutes pour y revenir. Parce que cette
4 mécanique-là, cette séquence historique démontre à
5 quel point la Régie a eu... tout d'abord a avancé
6 avec nous de façon, dans un processus qui était
7 graduel et mesuré. Ça, il faut prendre ça en
8 considération parce que la stratégie de pérennité,
9 c'est deux mille huit (2008). Mais le
10 vieillissement du réseau, tout ce qu'on vit
11 aujourd'hui avec une pression sur les charges de
12 maintenance, déjà on voyait ça poindre deux mille
13 six (2006), deux mille sept (2007), deux mille huit
14 (2008) qui s'incarne dans la stratégie de
15 pérennité. Alors, ça prend un peu une perspective
16 historique pour pouvoir apprécier où on en est
17 aujourd'hui. Ça, c'est fondamental. Puis je veux
18 passer avec vous chacune des années avec les grands
19 éléments, les grands thèmes que vous allez
20 retrouver.

21 Quand on fait ça aussi, ce qu'on va voir,
22 c'est que ce processus-là qui nous amène
23 aujourd'hui a été supervisé tout du long par la
24 Régie. À chacune des demandes tarifaires, on
25 approfondit le sujet, on avance dans le déploiement

1 de la stratégie de pérennité, dans son mariage avec
2 le modèle de gestion des actifs. On le voit qui se
3 développe au fur et à mesure aussi des contraintes
4 qui surviennent année après année, en deux mille
5 douze (2012), et caetera, et caetera. Je couvrirai
6 ça avec vous.

7 Et toujours dans l'objectif de nous placer
8 avec les yeux d'aujourd'hui pour dire, quand on
9 regarde la dernière pierre, si vous me permettez,
10 le dernier élément pour rassurer la Régie quant à
11 la stratégie de maintenance adaptée qui est celle
12 qu'on déploie maintenant, cette dernière pierre-là,
13 c'était l'analyse coûts-bénéfices. Et quand on la
14 regarde, ni plus ni moins elle est la résultante de
15 tous ces efforts-là. Et ça confirme et ça rassure,
16 je pense, sur toute cette voie-là qui est tracée
17 depuis deux mille huit (2008).

18 Je m'exprime en mon nom personnel. Mais
19 vous comprendrez bien sûr, je dis... je parle pour
20 moi, mais je ne parle pas pour moi, je parler pour
21 TransÉnergie, vous permettrez. Puis si je dis des
22 âneries, bien, là, monsieur Verret pourra dire que
23 c'est en mon nom personnel si jamais ça...

24 Alors, si vous me permettez rapidement, je
25 pense que ce soit nécessaire, à moins que vous me

1 disiez que je suis vraiment... je pars sous fausse
2 route, puis je vous invite à le faire, parce que,
3 maintenant, vous félicitez les gens qui font des
4 présentations. Je vais vous dire que, nous aussi,
5 les procureurs, on a besoin d'amour. Alors, si
6 jamais vous voyez que vous trouvez ça bien, t'sais,
7 ça peut m'encourager. C'est simplement pour vous
8 faire sourire, Monsieur le Président, vous vous en
9 doutez bien.

10 Alors je débute. Deux mille huit (2008),
11 tout d'abord, deux mille huit (2008), stratégie de
12 pérennité. Qu'est-ce que c'est la stratégie de
13 pérennité? Tout d'abord ce qu'il ne faut pas
14 oublier, deux mille huit (2008), c'est sûr, mais
15 elle roule depuis deux mille huit (2008), mais la
16 Régie aussi... Vous ne trouverez pas ça dedans. Je
17 vous ai, là. Oui, c'est tout dedans, tout ce que je
18 vais vous dire, c'est dedans. Mais c'est à des
19 endroits particuliers. Parce que ça suit la
20 séquence de la preuve. Mais je veux vous l'amener
21 d'une autre façon.

22 LE PRÉSIDENT :

23 O.K. Mais de temps en temps si vous référez, juste
24 nous dire où vous êtes rendu.

25

1 Me YVES FRÉCHETTE :

2 Oui. Alors ce que je vais faire... Ça, c'est comme
3 si je vous refaisais la section « contexte » du
4 document. Après ça, je vais rentrer dedans
5 directement avec vous, puis on va le passer
6 rapidement.

7 LE PRÉSIDENT :

8 Parfait.

9 Me YVES FRÉCHETTE :

10 Je vais vous indiquer les endroits puis ni plus ni
11 moins les endroits qui m'apparaissent plus
12 proéminents.

13 LE PRÉSIDENT :

14 Merci.

15 Me YVES FRÉCHETTE :

16 Non, non, il n'est pas abandonné, parce que le
17 monsieur y a travaillé fort, puis les gens aussi
18 qui m'assistent m'ont donné un très bon coup de
19 main. Là, c'est le rendu. Puis le rendu, il faut
20 que... Je souhaite toujours, on souhaite toujours
21 avoir un échange avec vous. Puis c'est pour ça
22 qu'on le présente comme ça.

23 (11 h 11)

24 Deux mille huit (2008) : stratégie de
25 pérennité, alors cette stratégie-là qui est

1 développée, mais pourquoi? Parce qu'on voit à
2 l'horizon le vieillissement. Déjà à ce moment-là on
3 le voit, le réseau, qui... moi-même, je suis
4 vieillissant, là, si je me replace en deux mille
5 huit (2008), un petit peu moins vieillissant. Mais,
6 quand même, déjà à ce moment-là on le voit, le
7 vieillissement. Et la Régie va suivre cette
8 stratégie-là, va... cette stratégie-là qui est,
9 évidemment, basée sur les investissements à un
10 niveau acceptable, pourquoi? Pour éviter les chocs
11 tarifaires. C'est ce qu'on souhaite éviter à la
12 clientèle.

13 Le réseau est vieillissant, la valeur des
14 actifs est très grande, vingt milliards (20 G) de
15 base de tarification. Madame Roquet vous a
16 clairement identifié que ça coûterait cinq fois ça
17 la renouveler. Alors, il y a un choc tarifaire qui
18 est dans la pièce, là, quand on parle de pérennité
19 en matière d'actifs aussi importants, de grande
20 valeur, que ceux du Transporteur.

21 Alors, quand on se place dans le paradigme
22 de deux mille huit (2008), on voit le réseau qui
23 vieillit, à partir de ce moment-là se met en place
24 une stratégie de pérennité pour lisser ça, faire
25 les choix les plus optimaux, toujours en fonction

1 de la gestion du risque puis en fonction des
2 courbes de défaillance de toutes les familles
3 d'actifs, alors ceux qui sont proéminents sur le
4 réseau. Ça, c'est important à noter. Parce que
5 c'est à partir de ce premier constat qu'on va, par
6 la suite... parce que, évidemment, à partir du
7 moment où on fait ce choix-là, bien, là il y a une
8 condition, il y a une évolution qui va se faire.

9 Et ce qu'il ne faut pas oublier aussi c'est
10 que cette stratégie-là de pérennité, ce n'est pas
11 déposé en deux mille huit (2008) puis après ça
12 c'est oublié. Elle a fait l'objet de deux bilans.
13 En plus d'être suivie annuellement dans son
14 déploiement dans les... dans les dossiers du budget
15 des investissements, elle a été aussi objet de deux
16 bilans, en deux mille onze (2011) et en deux mille
17 dix-sept (2017), et à chaque fois la Régie s'en est
18 déclarée satisfaite. Alors, c'est le test, si vous
19 me permettez, du micro, de la stratégie de
20 pérennité, ses résultats, les résultats qu'elle
21 donne, les inducteurs. Alors, à chaque fois, la
22 Régie s'en est trouvée satisfaite.

23 Deux mille douze (2012)... je vous ai amené
24 deux mille douze (2012), pourquoi un grand saut?
25 Parce que, oui, entre deux mille huit (2008) et

1 deux mille douze (2012), il y a les suivis, les
2 progrès qui se font, mais deux mille douze (2012)
3 c'est l'apparition... la première apparition de
4 l'élément qu'on voit maintenant depuis quelques
5 années, qui est fondamental, c'est les zones
6 d'accès limité. Avec le dossier des transfos IH,
7 les transformateurs IH, qui ont connu un cas de
8 pérennité, en deux mille douze (2012) c'est
9 vraiment... les ZAL sont déterminées, puis j'y vais
10 dans mes mots, là, vous me permettrez. Les ZAL,
11 c'est, ni plus ni moins, donnez-vous une image
12 en... une vue aérienne d'un poste, vous avez donc
13 une courte pointe ou une série de cercles, là, qui
14 est concentrique, évalués à partir des distances
15 maximales de projection des appareils et ça, on
16 applique ça directement sur le poste. Et tous ces
17 cercles-là se chevauchent et ce que ça crée, c'est
18 évidemment toutes les contraintes d'exploitabilité,
19 de maintenabilité, les contraintes dans le poste,
20 et caetera. Parce que ces zones d'accès limité là
21 l'expriment bien, c'est donc, les gens, pour faire
22 des interventions dans le poste, évidemment,
23 doivent s'armer... on a tout vu ça l'année
24 dernière, les années d'avant mais il faut le
25 contextualiser parce que, dès ce moment-là, en deux

1 mille douze (2012), ça apparaît avec le dossier des
2 transfos IH. Alors, c'est les premières
3 perturbations qu'on voit, là. Et c'est la première
4 fois où le terme des zones d'accès limité va vous
5 être présenté.

6 Deux mille treize (2013). Et ça c'est
7 souvent omis. Deux mille treize (2013), il y a
8 quand même... malgré... on le voit, la stratégie de
9 pérennité roule depuis un certain temps, on a
10 l'événement des IH. En deux mille treize (2013), il
11 y a quand même un « reset », un « rebasing », un
12 recalibrage de cinquante-quatre millions (54 M) qui
13 est remis par le Transporteur à l'intérieur de la
14 formule paramétrique. Et ça, la pression des
15 charges qu'on a aujourd'hui, déjà à ce moment-là,
16 quand le « rebasing » est fait, déjà, quand même,
17 on a voit poindre à l'horizon la maintenance qui
18 s'en vient.

19 Mais il reste quand même qu'on parle...
20 quand on regarde le tarif, on regarde son
21 évolution, il y a geste là qui est posé sur une
22 équation tarifaire, que vous connaissez bien,
23 soixante-quinze pour cent (75 %) « rate base »...
24 j'allais le dire en anglais, là, mais qui est
25 conditionné par la base de tarification et son

1 rendement; vingt-cinq pour cent (25 %) pour les
2 charges, dont une portion le Transporteur n'y a pas
3 d'impact, que ce soit le coût de retraite, par
4 exemple, ou d'autres éléments sur lesquels on n'a
5 pas de prise. Alors, c'est une portion seulement du
6 vingt-cinq pour cent (25 %) des charges nettes
7 d'exploitation.

8 Mais, déjà à ce moment-là, il y a quand
9 même un geste important qui est posé en faveur de
10 la clientèle, c'est qu'on remet le cinquante
11 millions (50 M) dans l'équation tarifaire. Alors,
12 ça, c'est quand même un élément qu'il ne faut pas
13 omettre quand on le regarde dans son ampleur, là.

14 Également, aussi, en deux mille treize
15 (2013), c'est l'affinement du modèle de gestion des
16 actifs. Alors, là, là, le modèle, on vous le
17 présente, il commence à s'affiner. Les premières...
18 les premiers établissements des charges nettes
19 d'exploitation, à partir de besoins précis
20 découlant du MGA, c'est à partir de ce moment-là
21 que vous allez les voir arriver.

22 Jusqu'à date le ton est bon, Monsieur le
23 Président, ce n'est pas trop... O.K., c'est bien.
24 (11 h 16)

25 Deux mille quatorze (2014). Deux mille

1 quatorze (2014) c'est aussi un élément
2 d'importance. Tout d'abord, deux mille quatorze
3 (2014) c'est la première, rappelez-vous la slide de
4 madame Boucher, deux mille quatorze (2014) c'est la
5 première année défavorable aux charges nettes
6 d'exploitation et cette année-là, c'est douze
7 millions (12 M).

8 Alors là, quand même, qu'est-ce que ça nous
9 donne c'est qu'il y a quand même une accélération.
10 On voit que la maintenance prend de plus en plus de
11 place, le modèle de gestion, encore une fois, des
12 actifs s'affine puis, toujours dans une, si on
13 retourne à cette époque-là, on voit les premières
14 stratégies de maintenance, les optimisations qui y
15 proviennent.

16 Et puis aussi se fige, à ce moment-là, un
17 élément charnière parce que, bon, les écarts, les
18 écarts, les écarts, on est défavorable en charge,
19 c'est la première année puis on se place maintenant
20 dans l'oeil d'aujourd'hui, on sait que ça va
21 percoler jusqu'à cette année au niveau des charges
22 nettes d'exploitation.

23 C'est la première année d'une séquence de
24 quatre ans de défavorable aux charges mais c'est
25 aussi le moment où la Régie, face à tous les débats

1 autour des écarts, il y en a eu plusieurs écarts
2 puis elle les a traités.

3 Premier compte d'écarts, d'après moi, en
4 transport, si ma mémoire est bonne, puis j'ai fait
5 ça hier soir en écho, ça se peut que des fois il
6 m'en manque un petit bout, compte d'écarts revenus
7 point à point, c'est le premier avec la Régie,
8 parce que comme madame Boucher l'a dit, quand on
9 suit quelque chose, ça tend à s'améliorer. Alors,
10 revenus point à point, premier compte d'écarts, la
11 Régie traite celui-là.

12 Compte de retrait de mise en place, un
13 autre élément fondamental qui... Mise à jour du
14 taux de la dette qui créait des écarts alors,
15 depuis cette époque-là, c'est décembre. Et puis
16 l'ultime, parce que la, puis vous en avez
17 participé, Monsieur le Président, je ne me rappelle
18 plus pour vous deux, Mesdames, mais il reste quand
19 même qu'on va voir arriver la mise en place du
20 mécanisme de traitement des écarts de rendement.

21 Et ce mécanisme-là qui embrasse la
22 situation globale, pourquoi? Parce que toutes les
23 démonstrations qui ont été faites en raison du fait
24 qu'il n'y avait pas de comptabilité par activité,
25 et cetera, et cetera, je ne vous ferai pas la

1 chanson, mais l'efficience était multisource,
2 multifacette, il était difficile de capter chacune
3 des pistes d'efficience ou des écarts de prévision,
4 et cetera. Alors, la réponse Régie, la réponse
5 réglementaire à ça, c'était la mise en place du
6 mécanisme de traitement des écarts de rendement.

7 Deux mille quinze (2015), encore une fois,
8 le modèle de gestion des actifs se déploie, il y a
9 encore une pression sur les charges nettes
10 d'exploitation en termes d'heures de maintenance,
11 de coûts et deuxième année défavorable aux charges
12 treize millions (13 M). C'est ce qu'on a.

13 Deux mille seize (2016), disjoncteurs PK,
14 un élément perturbateur. Un disjoncteur PK c'est
15 aussi des, puis je ne veux pas vous refaire toute
16 l'histoire mais il y eu toute une démarche interne
17 pour essayer de trouver des alternatives, à essayer
18 de les remettre en service, c'était les ciments,
19 les joints de ciment qui avaient de la difficulté.
20 L'IREQ a été mise, jusqu'à l'ultime où on ait des
21 projections que la sécurité des employés est visée,
22 que des projections mettent en place encore une
23 fois par le remplacement des disjoncteurs PK qui
24 sont dans toutes les installations du réseau alors,
25 c'est donc des ZAL, elles sont couvertes à la

1 grandeur des installations et ça, ce que ça amène,
2 c'est évidemment des remplacements en urgence.

3 La Régie a bien sûr, nous a permis d'aller
4 de l'avant en nous offrant les budgets
5 correspondants mais aussi ça a un effet sur la
6 corroboration qui n'a pas été réalisée à cette
7 année-là et madame Boucher vous l'a bien mentionné,
8 l'effet de la corroboration, l'effet sur les écarts
9 de rendement liés aux prévisions, liés aux retraits
10 d'actifs, et cetera, alors quand on regarde la
11 lorgnette des écarts dans une certaine perspective
12 avec les éléments qui nous proviennent à chaque
13 année, on a les explications aussi qui viennent
14 avec. Il ne faut pas oublier ça.

15 Et déjà en deux mille seize (2016) aussi,
16 si on se place aux charges, déjà le modèle de
17 gestion des actifs vous donne un signal sur vingt-
18 deux millions (22 M) et sur deux familles d'actifs
19 seulement. Alors que maintenant, on le sait, il
20 embrasse toutes les grandes familles d'actifs
21 alors, à l'époque, vraiment, on arrivait avec ça,
22 deux mille seize (2016), et défavorable aux
23 charges, encore une fois cette année-là, et cette
24 fois-ci d'une ampleur de vingt-six millions (26 M).
25 Ça témoigne de tout, avec respect, ça témoigne des

1 efforts qui sont faits.

2 Deux mille dix-sept (2017), où là,
3 vraiment, le modèle de gestion des actifs nous
4 amène à des signaux, les IF, les indisponibilités
5 forcées qui sont un indice précurseur. Quand on
6 vous dit précurseur, précurseur dans le sens qu'il
7 donne une image, une image de l'exploitant par
8 rapport à ses actifs. On a vu ça l'année dernière,
9 l'IF c'est sa grande valeur. Il est précurseur des
10 IC, il est précurseur des IC parce que lorsque les
11 IF se dégradent, on le sait à terme que l'IC sera
12 impacté.

13 Alors, c'est dans ce sens-là que l'IF est
14 un indicateur de choix, il est développé, il est
15 présenté à la Régie à ce moment-là et c'est un
16 élément de réponse que l'on a là.

17 (11 h 20)

18 Et un élément de... comment pourrais-je
19 bien vous dire? Qui nous permet de voir l'évolution
20 et comment la maintenance est nécessaire pour
21 pouvoir contrôler ces indisponibilités-là.

22 À ce moment-là en deux mille dix-sept
23 (2017) les besoins de maintenance sont confirmés à
24 quarante-cinq millions (45 M\$) et aussi, si on
25 retourne quand même la Régie, là, le confirme

1 qu'elle adhère au principe du modèle de gestion des
2 actifs, que les démonstra... parce que cette année-
3 là aussi on fait une démonstration de rentabilité
4 non équivoque.

5 Quand la stratégie de pérennité a été mise
6 en place, on a fait appel au CIRANO pour faire une
7 analyse coûts-bénéfice de rentabilité à l'égard de
8 la stratégie de pérennité, toujours dans l'oeil de
9 la détermination des tarifs sous l'angle du revenu
10 requis. C'est ça qui parle le plus parce que les
11 stratégies, quand on reprend le tableau de madame
12 Roquet, « run to failure » ou la dégradation sans
13 aucune... sans aucune maintenance sur le réseau, on
14 laisse aller les actifs qui ne nous amènent pas la
15 fiabilité, je ne reviendrai pas sur le tableau avec
16 les couleurs, vous vous souviendrez, là, je
17 pourrais vous l'identifier, mais on l'a vu l'année
18 passée, on a passé dedans.

19 Alors nos trois scénarios sont là. Celui de
20 la pérennité qui, lui, nous amène un choc
21 tarifaire, parce que c'était celui du maintien de
22 l'âge au niveau de... on était à l'intérieur de la
23 sphère de trente (30) ans, je pense que c'était
24 vingt-sept (27) le scénario de maintien de l'âge,
25 c'était autour de vingt-sept (27), vingt-huit (28)

1 ans. J'y vais de mémoire, là. C'était hier soir
2 puis à un moment donné je devais me coucher, là,
3 vous me permettez d'être un petit peu... un petit
4 peu plus mou là-dessus, là.

5 Et puis le troisième c'est celui qu'on a.
6 C'est celui de la maintenance adaptée, celui qu'on
7 vous présente et qui, lui, découle donc de ça. Et
8 c'est celui qui donne le meilleur résultat en
9 termes de revenus requis.

10 Alors cette évaluation, l'évaluation qu'on
11 a faite l'année dernière, qui est en... directement
12 sous la même coupelle que celui qui était présenté
13 pour la stratégie de pérennité, donnait un avantage
14 marqué pour le déploiement en termes de revenus
15 requis pour le... pour la clientèle et pour nous.
16 Et avec le niveau de fiabilité qu'on recherche.
17 Toujours avec le même thème : la fiabilité au
18 meilleur coût. Et c'est ce que ça donnait.

19 Et ce qu'on... la rentabilité aussi, elle
20 était déterminée par deux aspects. Évidemment,
21 l'analyse qu'on... l'analyse des coûts-bénéfices,
22 là, comme je viens de vous le mentionner, mais
23 aussi par les démonstrations des besoins par
24 simulation qu'on vous a faites. Alors à ce moment-
25 là je retourne à mes notes, là. Quatre vingt-dix

1 pour cent (90 %) des actifs étaient simulés. Tous
2 et chacun avec leur modèle, avec des probabilités
3 de défaillances avec deux cents (200) arbres
4 décisionnels pour chacun.

5 Alors qu'est-ce que ça amène? Les
6 démonstrations qu'on vous a faites c'est la
7 robustesse, à la fois la robustesse pour la
8 détermination du besoin, à la fois la robustesse en
9 termes d'analyse coûts-bénéfices sur la base des
10 revenus requis, comme CIRANO l'avait préconisé
11 quelques années auparavant. Alors ça, c'est un
12 élément qui rassure la Régie et ce qu'on a... ce
13 que vous nous avez demandé pour cette année, donc
14 on l'avait du point de vue de l'analyse de
15 rentabilité, du point de vue d'Hydro-Québec, du
16 point de vue tarifaire, du point de vue revenus
17 requis, mais bon c'est toujours à l'avantage de la
18 clientèle, on ne fait pas ça pour... pour avoir du
19 plaisir, là. La maintenance, pour nous, c'est
20 important parce que la fiabilité ça l'est pour nous
21 et pour nos clients.

22 Et en... si je clos sur deux mille dix-sept
23 (2017), on est quand même encore défavorable aux
24 charges pour vingt-trois millions (23 M). Ça, on ne
25 peut pas l'oblitérer, là. Il y a quand même une

1 accélération, il y a un courage dans l'action qui
2 est mise en place chez TransÉnergie pour faire les
3 choses qui doivent être faites.

4 Après ça, on s'interroge sur : est-ce que
5 nos tarifs sont justes et raisonnables? Puis ça
6 fait quelques... on n'en parle pas souvent de ce
7 tableau-là, HQT-12, Document 1, page 8, tableau 4.
8 Et qu'est-ce qu'on a celui-là? Quand on regarde en
9 dollars constants sur toute la période, de deux
10 mille un (2001) à deux mille dix-huit (2018),
11 qu'est-ce qu'on a? On a une diminution de vingt et
12 un virgule deux pour cent (21,2 %). C'est... il
13 faut aller le voir une fois de temps en temps. Ça
14 veut dire que sur toute la période en dollars
15 constants, on a battu l'inflation. Et puis pas à
16 peu près, là. Parce que si on fait la croi... si on
17 le regarde en croissance moyenne de tarifs, là,
18 vous allez arriver à peu près à zéro virgule quatre
19 pour cent (0,4 %) sur la période. Puis le taux
20 d'inflation moyen sur la même période est de un
21 virgule quatre pour cent (1,4 %). Alors en dollars
22 constants en deux mille... le tarif de deux mille
23 dix-huit (2018), il y a une diminution de vingt et
24 un pour cent (21 %) par rapport à celui qui était
25 en place en deux mille un (2001).

1 C'est ça, une performance enviable. C'est
2 ça, d'avoir des tarifs justes et raisonnables,
3 parce que ce tarif-là a été contenu et il est
4 stable sur toute la période. Et ce, malgré tous les
5 défis, là, que je viens de voir avec vous, là. Les
6 IH, les ZAL, le déploiement des stratégies de
7 pérennité, toutes les contraintes qui ont été
8 vécues pendant toute cette période-là, malgré ça le
9 tarif reste sous contrôle, stable sur toute la
10 période. Alors les tarifs justes et raisonnables,
11 je peux vous dire que la Régie les a à coeur et le
12 Transporteur aussi et les démonstrations sont là.
13 (11 h 25)

14 Deux mille dix-huit (2018). Alors là
15 j'arrive dans notre année si vous me permettez.
16 J'espère que le voyage était pas trop pénible. Le
17 voyage dans le temps, mais je pense qu'on avait
18 besoin de le faire. Deux mille dix-huit (2018),
19 évidemment, ce qu'on vous présente, c'est la
20 poursuite de la mission du Transporteur. On ne peut
21 pas, les témoignages converges, elle est toujours
22 de plus en plus difficile à réaliser. Assurer la
23 disponibilité du service, c'est clair, les plages
24 de retrait sont moins disponibles. La
25 maintenabilité c'est un défi.

1 C'est certain que les gens de la période
2 passée n'étaient pas assis sur leurs mains, comme
3 on aurait pu faire des boutades à un moment donné
4 ici. Les gens étaient pas assis sur leurs mains,
5 mais ce qu'on voit c'est que depuis les dix (10)
6 dernières années, on a quand même une amplification
7 et ça c'est sûr et quand, avec le souci, parce que
8 bon l'année dernière un des intervenants plaidait
9 qu'Hydro-Québec TransÉnergie c'était courageux
10 d'aller en maintenance adaptée, parce que la vision
11 la plus simple c'est peut-être d'aller en pérennité
12 pure puis on se cassera pas la tête à vous sortir
13 des courbes puis essayer de vous démontrer qu'on
14 fait les bonnes choses, puis travailler en
15 optimisation en travaillant sur les processus, en
16 travaillant sur les structures. Il y a un certain
17 courage là qui est présenté pourquoi? Toujours à
18 l'égard de la clientèle. On veut pas lui faire
19 subir les chocs tarifaires qui viennent avec ces
20 solutions-là, puis aussi parce que les gens chez-
21 nous y croient de faire ce qu'il faut pour assurer
22 la disponibilité du service pour tous les clients,
23 à la fois de la charge locale, à la fois pour le
24 point à point.

25 D'assurer la sécurité des personnes. On a

1 dans la preuve l'incident du poste Rockfield. Alors
2 ça c'est des éléments d'importance. C'est lié à un
3 réseau qui est vieillissant. À un réseau où la
4 sécurité doit être encore, qui était une priorité
5 d'Hydro-Québec depuis toujours, mais qu'il l'est
6 encore plus d'acuité.

7 Évidemment, de toujours faire face, parce
8 que le tarif qu'on a vu qui est stable sur toute la
9 période, c'est l'inflation, c'est la croissance,
10 c'est la pérennité, c'est tout. Puis c'est aussi
11 d'être capable de réaliser année après année le
12 facteur « X », le facteur d'efficience que vous
13 nous exigez qui est fixé à deux pour cent (2%).
14 Alors, c'est certain qu'il y a des pressions sur
15 les charges, c'est certain que l'entreprise met
16 tout en place pour pouvoir réaliser ces sujets
17 d'efficience-là. Je vais les passer avec vous, mais
18 la preuve le démontre.

19 Il est clair aussi, c'est sûr que je vais y
20 venir un petit plus loin de façon plus détaillée
21 sur l'IF de deuxième génération etc. etc., mais il
22 reste quand même que celui qu'on a c'est un
23 indicateur qui est parlant. Le Transporteur, vous
24 l'avez en témoignage, je vais me permettre de
25 l'aborder tout de suite, puis peut-être tantôt je

1 l'escamoterai.

2 Les IF de deuxième génération, c'est
3 certain que c'est un élément de valeur. On s'y
4 emploie. On sait qu'on doit le livrer. Il n'y a pas
5 de doute là-dessus, mais c'est certain quand vous
6 rappelez la « slide » de madame Roquet, avec sept
7 cent mille (700 000) actifs différents. Avec égard,
8 si c'était faisable en une semaine, on l'aurait
9 déjà déposé ça. Je suis assez convaincu. Les gens
10 qui se présentent ici sont sérieux.

11 Alors, le défi de déployer un indicateur,
12 c'est qu'il soit centré et qu'il donne les bons
13 messages, parce que de travailler dans la
14 précipitation, puis de vous fournir un indicateur
15 qui comporte des doublons, puis qu'on pourrait voir
16 quelques années plus tard ou, au pire, qui par son
17 design, parce qu'on aura travaillé trop rapidement,
18 nous donne un faux sentiment de sécurité ou de
19 l'autre côté, qui nous amène à être inutilement
20 alarmistes. C'est pour ça qu'il faut prendre le
21 temps de travailler convenablement et c'est ce
22 qu'on fait en ce moment, à travers de toutes les
23 autres tâches, à travers des tâches bien sûr qu'on
24 fait, mais on est commis à le faire. Mais encore
25 une fois de le faire bien, puis je pense que les

1 pressions sont là, les messages sont entendus au
2 plus haut niveau et on sera certainement présents
3 l'année prochaine avec quelque chose pour vous.

4 On s'en veut un petit peu peut-être de ne
5 pas avoir été plus vocal, je ne vous le cache pas,
6 sur notre stratégie, qu'est-ce qu'on a comme plan
7 de travail etc. Je pense qu'on vous aurait rassurés
8 encore plus. Mais quand monsieur Lajoie vient en
9 témoigner ici de la difficulté, puis de la
10 récupération des données, de la conciliation, c'est
11 dans le sens de ce que je viens de vous mentionner
12 d'avoir un indicateur qui soit centré, qui amène
13 pas inutilement la Régie et nous-mêmes à s'alarmer
14 et puis qui nous créé pas non plus un faux
15 sentiment de sécurité. C'est donc de trouver un bon
16 compromis. Mais il reste quand même que
17 l'indicateur de, l'IF qu'on a nous donne quand même
18 des signaux très forts. Deux mille seize (2016)
19 plus six pour cent (6%) sur toute la période deux
20 mille dix (2010) deux mille seize (2016), plus de
21 dix-neuf pour cent (19%). C'est ce que vous avez
22 dans la preuve. Alors, c'est quand même un
23 indicateur qui est précurseur, parce que, oui, dans
24 les IF... dans l'IC, on ne le voit pas encore. Mais
25 comme il est précurseur, comme il est arrimé aux

1 opérateurs, à l'opération du réseau, il reste quand
2 même que c'est un indicateur préoccupant. Et ce
3 n'est pas parce que ce n'est pas le meilleur qu'on
4 souhaiterait aujourd'hui que ça doit nous empêcher
5 d'agir, et ce n'est pas ce que le Transporteur veut
6 faire. On veut aller de l'avant parce que les
7 signaux sont forts, ils sont puissants.

8 (11 h 30)

9 La réponse à tout cet environnement-là,
10 c'est là où je voulais culminer avec vous, la
11 réponse à tout cet environnement-là, la réponse
12 d'Hydro-Québec TransÉnergie, c'est évidemment
13 l'optimisation des coûts, toujours avec la
14 fiabilité au meilleur coût. Et sa stratégie est
15 toujours de trois ordres : la stratégie de
16 pérennité, lissage des « invests », la maintenance
17 adaptée, toujours avec la vision de contenir le
18 revenu requis à l'intérieur d'une plage qui soit
19 raisonnable. Et évidemment ce qu'on fait, les choix
20 dans la maintenance qu'on fait, ce qui doit vous
21 rassurer aussi, c'est que les démonstrations
22 économiques qui sont à la base de la rentabilité de
23 ce qu'on fait sont là. Elles étaient là l'année
24 dernière, elles sont encore plus complétées cette
25 année.

1 Toute la poursuite des efficiences, à
2 partir du... doit aussi vous rassurer, parce que
3 c'est clair que toute et chacune des initiatives
4 qu'on vous a... puis je vais les lister, puis elles
5 sont dans la plaidoirie au long, mais toutes ces
6 initiatives-là, ce que ça dit, c'est qu'on vous
7 demande des budgets supplémentaires. Mais on est
8 conscient que c'est précieux. Qu'on met donc en
9 place des processus, des structures, on embauche
10 des gens. Pourquoi? Pour pouvoir déployer ça. Et
11 qu'on le fait de façon efficiente.

12 Le besoin, ce n'est pas, voici quarante-
13 cinq millions (45 M\$) puis on va être efficient
14 avec ça. Non. C'est, on détermine le besoin, le
15 budget après, et en prenant en considération toutes
16 ces mesures d'efficience-là. Et, ça, ça doit être
17 quelque chose qui rassure la Régie. Qu'il y a
18 vraiment une culture de la performance. Je vous ai
19 cité des extraits dans la plaidoirie au long du
20 témoignage de monsieur Boucher puis de l'importance
21 qu'il en met. Puis, bon, on s'en va en
22 réglementation incitative. On ne peut pas le
23 cacher.

24 La performance, ce modèle-là, c'est la
25 rémunération de la performance. Or, c'est clair,

1 Hydro-Québec, la preuve est dans le tableau, là, on
2 a été performant depuis deux mille un (2001). Il
3 n'y a pas de doute. Parce que sinon le tarif
4 n'aurait pas réussi à atteindre, à battre pour plus
5 de vingt pour cent (20 %) sur toute la période. Ça,
6 c'est clair. Mais cette culture de performance-là,
7 elle était présente. Mais, là, maintenant, elle va
8 être présente et visible. Vous allez pouvoir la
9 voir de façon plus concrète.

10 C'est certain que si... On peut avoir une
11 vision un peu tronquée de la situation. C'est sûr
12 que si on prend le tableau, par exemple, si je vous
13 amenais à HQT-3, Document 2 à la page 14 figure 2,
14 c'est sûr que si on regarde la situation, comme
15 certains le font ici, là, en regardant simplement
16 le tableau d'évolution des charges nettes
17 d'exploitation en fonction de la capacité du réseau
18 en mégawatts, c'est sûr qu'à l'évidence on voit un
19 rétrécissement entre les deux courbes, parce qu'on
20 bat les indices d'inflation sur toute la période.
21 Mais si vous prenez le ratio du coût de service
22 total en fonction de la capacité de réseau, alors,
23 là, on est encore... l'écart est toujours présent.
24 Puis vous allez le voir à HQT-3, Document 2. On
25 pourrait le prendre ensemble. Mais je vous invite à

1 aller voir. L'écart est toujours là.

2 Ce que ça démontre, c'est qu'on a maintenu
3 l'évolution de notre coût de service total en
4 fonction de la capacité du réseau, bien sûr, en
5 deçà de la croissance de l'IPC et, ça, sur toute la
6 période, de deux mille douze (2012) à deux mille
7 dix-huit (2018). C'est sûr qu'en maintenance avec
8 les pressions qu'on a, qu'on vit, qui est la
9 résultante de toutes les actions qu'on fait depuis
10 deux mille huit (2008), avec la stratégie de
11 pérennité, c'est sûr que ça tend à s'amenuiser.
12 Mais quand on le regarde au global, on est encore
13 tout à fait performant. Puis on bat l'IPC de façon
14 nette.

15 Je vais venir maintenant sur la première
16 page, qui était la présentation de la FCEI où on
17 mentionnait, je me permets de vous faire le
18 verbatim... Vous pouvez m'interrompre si jamais
19 vous avez des questions ou des commentaires,
20 hésitez pas.

21 Pardonnez-moi cette petite interruption!
22 Une petite gorgée d'eau. La présentation de la
23 FCEI, sa première page, je me permets de vous faire
24 la lecture.

25 Le rôle de l'analyse coûts-bénéfices

1 est d'identifier la stratégie de
2 gestion optimale en fonction des
3 préférences des clients (coûts et
4 fiabilité de service).

5 - La FCEI est d'accord avec le fait
6 qu'il faut stabiliser la situation
7 (IF, IF2, CHI, IC).

8 - L'analyse coûts-bénéfices permet
9 d'identifier le bon niveau auquel la
10 stabilisation devrait avoir lieu.

11 Évidemment, on est complètement en désaccord
12 avec... en tout respect, en tout respect, puis le
13 procureur de la FCEI pourra faire les nuances, et
14 caetera. En profond désaccord. Tout d'abord, les
15 besoins en maintenance sont dérivés du modèle de
16 gestion des actifs. Ce n'est pas l'analyse
17 économique qui va déterminer l'ampleur des besoins
18 qui sont les nôtres.

19 (11 h 36)

20 Alors, je vous l'ai mentionné puis je vous
21 invite... puis, ça, je pense que je vais le faire.
22 Je vous invite à... la façon la plus éloquente de
23 le faire, je vais vous demander de prendre
24 HQT-0013, document 1.2, page 4. C'est une réponse
25 qu'on a faite à la Régie. Peut-être pas obligé de

1 le prendre, je vais vous faire un petit bout de
2 lecture, si vous me permettez.

3 LE PRÉSIDENT :
4 HQT-0013, document?

5 Me YVES FRÉCHETTE :
6 HQT-0013, document 1.2, page 4.

7 LE PRÉSIDENT :
8 1.2, page 4.

9 Me YVES FRÉCHETTE :
10 Et ça va vous donner l'essence de ce que je veux
11 vous dire à ce sujet-là. À quel point les besoins
12 de maintenance sont dérivés du modèle de gestion
13 des actifs et que, la VOLL, c'est la rentabilité du
14 point de vue du client. Alors, on ne peut pas
15 raisonnablement déterminer le niveau de maintenance
16 sur le réseau à partir des courbes d'EPRI. Ça ne
17 peut pas être cette façon de voir la réalité. Et,
18 pour nous, ce n'est pas la nôtre.

19 Alors, vous avez, à la réponse 1.1, alors
20 je me permets de vous faire la lecture, si vous
21 permettez :

22 Dans le présent dossier, le
23 Transporteur a répondu à la demande de
24 la Régie dans sa décision D-2017-021,
25 soit de réaliser une analyse

1 coûts-bénéfices de la maintenance
2 additionnelle sur 10 ans. Selon la
3 compréhension du Transporteur, cette
4 demande de la Régie reconnaissait les
5 représentations du Transporteur dans
6 les dossiers précédents, soit la
7 valeur du modèle de gestion des actifs
8 pour déterminer le scénario optimisé
9 d'intervention en investissement et en
10 maintenance qui permet d'assurer la
11 fiabilité du réseau en contrôlant la
12 hausse des indisponibilités forcées et
13 ses effets sur l'exploitabilité et la
14 maintenabilité du réseau à moindres
15 coûts. Sur la base de ces...

16 Je vais sauter un petit bout, là, mais je vais vous
17 retrouver :

18 Sur la base de ces prémisses, le
19 Transporteur a réalisé une analyse
20 coûts-bénéfices du scénario présenté
21 dans le dossier R-3981-20163, mis à
22 jour dans le présent dossier à 54 M\$
23 pour tenir compte de constats au
24 terrain, de diagnostics et analyses
25 d'état et de modèles de fiabilité,

1 afin de rassurer la Régie quant au
2 caractère juste et raisonnable de la
3 somme demandée pour un niveau de
4 fiabilité donné. Cette analyse
5 présente une information
6 complémentaire liée aux bénéfices pour
7 les clients de la maintenance
8 additionnelle demandée. Les résultats
9 d'une telle analyse ne sauraient se
10 substituer aux besoins de maintenance
11 et de pérennité associés à un réseau
12 vieillissant. Ce sont ces besoins qui
13 dictent la hauteur des montants
14 demandés dans ses revenus requis.

15 Alors, avec tout le respect que j'ai pour les
16 représentants de... que nous avons pour les
17 représentants de la FCEI, c'est dans cette
18 perspective-là que la Régie apprécier les
19 démonstrations qui nous proviennent dans le présent
20 dossier et qui sont, ni plus ni moins... qui nous
21 rassurent, hein, à l'égard de la rentabilité de
22 tout ça. Du point de vue clients s'entend.

23 Deux mille dix-huit (2018). Mais que c'est
24 les besoins et, dans notre cas, ça sera toujours
25 les besoins qui vont déterminer les budgets qu'on

1 vous présente. Maintenant, en deux mille dix-huit
2 (2018), qu'est-ce qu'il nous permet, le modèle de
3 gestion des actifs? Il nous détermine un volume
4 d'interventions en pérennité et en croissance et
5 qui établit une priorisation selon l'état des
6 équipements. On applique à cette détermination,
7 comme je vous le disais tantôt, toute l'efficacité
8 opérationnelle de l'entreprise avec l'objectif de
9 réaliser l'efficacité paramétrique de deux pour
10 cent (2 %), à laquelle on s'astreint, bien sûr. Et
11 que la détermination ultime du budget de
12 maintenance soit réaliste à l'égard de nos
13 capacités de réalisation.

14 Parce qu'on le voit, ce réalisme-là
15 s'incarne, d'une certaine façon, par le côté
16 défavorable des charges qu'on voit les quatre (4)
17 dernières années. Parce qu'on est... on en fait
18 plus que ce sur quoi qu'on vous demande, ni plus ni
19 moins. Ce qui fait en sorte qu'il y a une pression
20 sur les charges à chacune de ces années.

21 Maintenant, je veux faire une petite
22 nomenclature. Puis, ça, ce n'est pas dans la
23 plaidoirie mais je tenais à vous le dire. Parce
24 que, bon, à partir de ça, on demande des scénarios
25 alternatifs, tout ça. Mais qu'est-ce... dans le

1 fond, c'est toujours la même chose, qu'est-ce qui
2 peut rassurer la Régie? Quels sont les éléments
3 qu'on a, sur toute cette période-là puis dans le
4 dossier actuel... qu'est-ce qui nous rassure?
5 Évidemment, d'être défavorable aux charges depuis
6 deux mille quatorze (2014), c'est un élément
7 d'importance. Ce que ça dit c'est qu'on déploie.
8 Qu'on déploie les activités, que la maintenance
9 fait partie de notre paradigme, c'est clair.

10 Deuxièmement, ce que vous avez, qui était
11 présenté... qu'on avait esquissé l'année dernière
12 mais qui est là cette année, c'est le plan
13 directeur, qui est déposé sur un horizon
14 multiannuel, qui va jusqu'à deux mille vingt (2020)
15 et qui fait une place importante à la maintenance.
16 Deuxième élément pour rassurer la Régie, c'est que
17 la maintenance, pour nous à TransÉnergie, est
18 d'importance.

19 (11 h 41)

20 Troisième élément, l'indicateur d'IF
21 actuellement est quand même celui qui donne un
22 signal fort comme indicateur, comme indicateur
23 précurseur, et qui est probant.

24 Les objectifs corporatifs, les nouveaux qui
25 sont mis en place depuis deux mille dix-sept (2017)

1 avec le, qui prend en considération maintenant le
2 taux de réalisation de la maintenance stratégique
3 avec quatre composantes qui réfèrent aux ZAL, aux
4 zones d'accès limité, aux PK, au nombre d'ordres de
5 travaux systématiques ainsi que la maintenance
6 ciblée stratégique de soixante-quinze (75) projets,
7 ça aussi ça rassure la Régie sur notre volonté,
8 parce que ça, en plus, c'est imbriqué directement
9 dans la rémunération puis l'atteinte des objectifs
10 qui sont liés. Alors, c'est un élément qui doit
11 rassurer la Régie.

12 Les efforts aussi au niveau des preuves
13 parce que, oui, à chaque année puis on les entend
14 bien qu'on doit être plus transparent, que ça doit
15 être plus visible, ces efforts-là sont faits, il
16 reste quand même que c'est un domaine tellement
17 complexe, pour y avoir oeuvré depuis quelques
18 années. Mais il reste quand même qu'on tente
19 toujours de vous présenter des choses qui soient
20 transparentes et claires avec, et bien sûr, on
21 prend les messages mais ce qu'on a quand même c'est
22 qu'en deux mille dix-sept (2017) et deux mille dix-
23 huit (2018), ces deux dernières années, on vous
24 offre des preuves de rentabilité très fortes.
25 L'année dernière, du point de vue du revenu requis,

1 et cette année, du point de vue client. Ça aussi
2 c'est un élément qui doit rassurer.

3 Je vous rappelle aussi le déploiement de
4 cette maintenance-là, de ces budgets dans le
5 témoignage de monsieur Tessier. Les ZAL, soixante-
6 quinze pour cent (75 %) de réduction en termes de
7 superficie. Ça, c'est un élément d'importance, on
8 voit que ça va dans le bon sens.

9 Encore sur le terrain, quand on a ce type
10 de réduction-là, ça donne un effet sur les délais
11 d'intervention, ça réduit le nombre d'équipement
12 visé lors d'un retrait et ça, qu'est-ce que ça
13 fait, ça concourt à la remise en service plein des
14 installations. Et ça, ce que ça fait, ça bonifie
15 évidemment l'IC et, ultimement, ça profite à toute
16 la clientèle. Et ça, c'est important et c'est un
17 élément qui doit rassurer la Régie, avec égard.

18 Maintenance systématique, monsieur Tessier,
19 douze mille (12 000) ordres de travail en deux
20 mille seize (2016), dix-huit mille (18 000) en deux
21 mille dix-sept (2017). C'est une progression
22 marquée de l'activité de maintenance. Encore une
23 fois, la Régie peut être rassurée que ses budgets
24 sont utilisés et à bon escient. Et ce que ça donne,
25 c'est un résultat de plus d'inspections pour avoir

1 une meilleure lecture pour faire les interventions
2 aux bons endroits.

3 Alors, ça clôt mon contexte, si vous
4 permettez, à moins que vous ayez des questions. Là,
5 je vais rentrer dans le texte de façon précise pour
6 guider un petit peu votre lecture. Mais c'est le
7 premier topo que je voulais vous faire quand on l'a
8 d'une perspective historique, quand on voit aussi
9 toute la démarche mesurée avant d'arriver au
10 déploiement, l'année dernière, pour le modèle de
11 gestion des actifs avec quand même un niveau de
12 quarante-cinq millions (45 M) qui était quand même
13 assez substantiel, et cette année avec lequel on
14 vous revient avec une ampleur encore bien démontrée
15 mais, quand même, qui reste des sommes importantes.

16 La plaidoirie du Transporteur, elle suit de
17 façon globale le document que je vous ai soumis,
18 suit de façon globale la présentation de la preuve
19 alors vous serez en mesure, facilement, de vous y
20 retrouver. Si vous la prenez en main, évidemment à
21 la page 3 sous la rubrique « Introduction » la
22 formule classique où on vous mentionne que,
23 évidemment, au deuxième paragraphe, on vous soumet
24 qu'on vous a fourni une preuve probante et que les
25 demandes budgétaires qu'on vous fait sont tout à

1 fait centrées et puis vont nous permettre, ni plus
2 ni moins, de mettre en place notre mission au
3 bénéfice de la clientèle.

4 Le contexte d'affaires, le contexte
5 opérationnel que vous voyez à la rubrique 2, un
6 réseau vieillissant qui demande de plus en plus de
7 maintenance, je ne veux pas revenir là-dessus mais
8 c'est tout à fait détaillé. Et vous avez, avec les
9 références appropriées, vous avez l'évolution, à la
10 page 4, quand je vous faisais état au troisième
11 paragraphe de l'évolution de l'IC opérationnel et
12 des indisponibilités forcées, le déploiement qu'on
13 souhaite faire du modèle de gestion des actifs pour
14 atteindre l'équilibre de performance des
15 équipements. Alors, vous avez ça, ces éléments-là
16 sont mentionnés.

17 Je vous ramène aussi les quatre grandes
18 orientations un petit peu plus bas dans la page sur
19 le plan directeur et vous avez, dans la note de bas
20 de page numéro 2, ni plus ni moins l'objet de la
21 stratégie de pérennité qui est référée un petit peu
22 plus haut dans la page. Alors, si jamais pour fins
23 de référence vous en avez besoin, c'est là.

24 Et je vous ai cité des extraits, bien sûr,
25 de monsieur Boucher sur ce que je vous disais, on

1 le voit à la page 5, où la performance, je ne vous
2 dis pas que dans le temps elle ne l'était pas non
3 plus mais que la performance, la culture de la
4 performance qu'il souhaite faire, ce qu'il souhaite
5 inculquer, mettre encore plus l'emphase là-dessus.

6 Alors, chacune des initiatives, à quel
7 point pour lui c'est porteur et aussi je vous ai
8 fait, vous allez revoir aussi à la page 6 à quel
9 point le maintien de la fiabilité est au coeur de
10 nos préoccupations à TransÉnergie mais évidemment
11 aussi, toujours avec le souci d'exploiter un réseau
12 vieillissant et dans la sécurité des personnes. Que
13 ce soit à l'égard des travailleurs qui sont sur nos
14 installations et également évidemment au public,
15 qui vit près de nos installations. Alors de faire
16 la maintenance qui est requise, d'obtenir les
17 budgets de votre part pour le faire, ça participe à
18 toutes ces activités-là et c'est important.

19 (11 h 46)

20 Quand on vous présente des budgets
21 spécifiques, comme un petit peu plus loin je vais
22 présenter, de mise à la terre parce qu'on doit
23 intervenir suite à des vols, « vols », pas V-O-L-L,
24 mais « vols », des larcins, si je peux m'exprimer
25 ainsi. Alors dans ces cas-là le Transporteur doit

1 agir. Il doit agir pourquoi? Pour la sécurité,
2 pour... bien sûr pour le transit et tout ça, mais
3 aussi pour la sécurité des personnes.

4 Au niveau de la rubrique 3 que vous avez à
5 la page 6, évidemment je reviens sur les grands
6 éléments d'efficience que je vous ai identifiés. Et
7 vous avez à la rubrique 3.1, évidemment le modèle
8 de gestion des actifs, vous avez ça à la page 7. Ce
9 qui est au coeur, là, bien sûr, des initiatives
10 d'efficience du Transporteur. Et vous avez ensuite
11 à la rubrique 3.1, chacune des initiatives qui vous
12 ont été présentées cette année : réorganisation des
13 territoires, mise en place du CGAT, qui donne une
14 vision provinciale, mais déconcentrée dans chacune
15 des installations. Ensuite de ça vous avez à la
16 page suivante tout le travail de préparation des
17 travaux en amont afin d'améliorer... l'amélioration
18 au soutien opérationnel. Je vous ai mis dans
19 chacune de ces rubriques-là une définition de
20 l'action posée et vous avez aussi, là, en note de
21 bas de page la référence à la preuve directe. Donc
22 vous pourrez, là, au besoin y référer.

23 L'optimisation des activités de mise en
24 route, mise en service, qui va contribuer aussi à
25 l'acuité prévisionnelle qu'on recherche à l'égard

1 des mises en service pour détermination de la base
2 de tarification.

3 Vous avez aussi les améliorations en
4 projets, on vous a fait état des bons résultats
5 obtenus en... à l'égard des disjoncteurs PK. C'est
6 certain que celles-ci sont toujours recherchées,
7 parce qu'évidemment les projets mis en base de
8 tarification représentent soixante-quinze pour cent
9 (75 %) du... soixante-quinze pour cent (75 %) du
10 poids de notre équation tarifaire. C'est certain
11 que c'est moins visible directement qu'une cible
12 d'efficience aux charges. Mais il reste quand même
13 que de rechercher, par toutes les initiatives qui
14 vous sont identifiées, c'est-à-dire coordination
15 multidisciplinaire, contrat-cadre pour
16 l'approvisionnement, appel d'offres, normalisation
17 de conception, etc., qu'on a... qui est dans la
18 preuve, ce sont tous des éléments qui concourent,
19 pris ensemble, à la réduction ou qui tendent à
20 optimiser nos coûts de budget et desquels on... -
21 de budget, on s'entend, en termes de projets, là,
22 des coûts de projets - et qui tendent bien sûr
23 aussi à l'optimisation parce que ça nous tient à
24 coeur, là, il n'y a pas de doute là-dessus. Alors
25 les résultats, là, dans le cadre des PK qu'on a

1 discutés, là, sont quand même probants.

2 Au niveau des améliorations des activités
3 d'exploitation, vous avez ça à la page 9. Et on
4 parle d'optimisation des limites de transit,
5 optimisation au niveau des encadrements, ce qui
6 devrait encore faciliter la... la poursuite, là, de
7 toutes les démarches d'optimisation et
8 d'harmonisation des encadrements, toujours pour
9 encore une fois, là, faciliter nos travaux sur le
10 terrain.

11 Innovation technologique, je vous ramène à
12 la page 9. Je ne vous ferai pas une lecture, là,
13 précise de ça, mais vraiment c'est tout le
14 développement des nouveaux automatismes, on sait
15 comment c'est un projet qui s'en vient, là, qui à
16 l'orée pour nous. Alors l'innovation technologique
17 fait partie tout à fait de l'efficience recherchée.

18 3.2, évidemment l'analyse coûts-bénéfices,
19 on y arrive. Toujours dans... parce que dans la
20 preuve vous l'avez dans la section d'efficience,
21 bien sûr. Analyse coûts-bénéfices de la maintenance
22 additionnelle. Écoutez, on pourrait en faire une...
23 une longue, une longue, longue discussion, mais il
24 reste quand même à la page 10, c'est un peu des
25 choses que j'ai couvert avec vous. Demande de l'an

1 dernier, constats de terrain, vous avez ça au
2 quatrième paragraphe de 3.2. Vous avez la citation
3 de madame Roquet. Vous avez également, là, les...
4 ce que je vous mentionnais précédememnt sur
5 l'approche CIRANO l'année dernière. Vous avez ça au
6 bas de la page 10.

7 Et puis vous avez aussi à la page 11 ce
8 qu'on a fait cette année. Alors toute la démarche
9 qui a été mise en place pour trouver un outil,
10 d'abord. C'était la première chose. Et il n'y a pas
11 de doute que l'EPRI et d'ailleurs les gens de
12 Rolland Berger le confirmaient dans leur
13 témoignage, c'est un organisme qui est une
14 référence dans le domaine, c'est un organisme
15 sérieux, avec des gens du milieu. Et puis qui nous
16 a permis, là, à partir de ces données-là, de
17 déterminer les effets de la dégradation
18 additionnelle de l'actif en fonction du niveau de
19 maintenance réalisé. Vous avez tout ça là.

20 (11 h 51)

21 Vous avez aussi, évidemment, je me permets,
22 à la page 11, le Transporteur a expliqué avoir
23 considéré l'ensemble des coûts de maintenance pour
24 la totalité des actifs dans son analyse coûts-
25 bénéfices. Par contre, à défaut d'avoir les courbes

1 de l'EPRI pour l'ensemble des actifs, il n'a pu
2 considérer que les défaillances des transformateurs
3 et sectionneurs dans le calcul des bénéfices de la
4 maintenance additionnelle, ce qui rend bien sûr
5 l'analyse très très conservatrice. Je vous ai mis
6 « fortement » dans le texte, mais on comprend que
7 quand on a de très très très nombreuses familles,
8 que tous les coûts dans l'analyse couvrent
9 l'entièreté de la maintenance sur tous les actifs,
10 mais qu'on fait les simulations à l'égard de deux
11 familles seulement, on a une robustesse intrinsèque
12 qui est évidente. Vous avez les éléments de
13 référence de l'EPRI que vous avez à la page 12, un
14 premier boulet, une référence à une étude réalisée
15 d'un organisme crédible, des vérifications
16 d'applicabilité de modèles ou données historiques
17 du Transporteur, évidemment, des modèles et
18 résultats validés par des experts dans le domaine,
19 ce qui fait que tout ça ce sont des éléments qui
20 nous permettent de bâtir une preuve qu'on vous
21 soumet convaincante, probante qui rassure la Régie
22 sur le bon niveau de valeur pour la détermination
23 de la valeur des effets perturbateurs sur la
24 dégradation additionnelle des actifs, dont ceux
25 causés par les IF, en l'absence de maintenance

1 additionnelle. Vous avez ça au-bas de la page 12.

2 Et vous me permettez de, toutes les
3 explications qu'on a faites, basées sur les
4 différents modèles, on voit ça au début de la page
5 13, corroborent directement à l'hypothèse du
6 Transporteur, à l'effet que le niveau actuel de
7 maintenance préventive n'est plus adapté à l'âge de
8 ses actifs, mais également que la situation se
9 détériore depuis quelques années et peut,
10 théoriquement, se détériorer davantage.

11 Au niveau de l'effet spirale, évidemment, le
12 retard cumulatif de la maintenance préventive,
13 parce qu'évidemment on y apporte nos ressources
14 beaucoup plus en maintenance corrective,
15 évidemment, est présent, et c'est pas le douze
16 millions (12 M) dont on interrogeait précédemment,
17 le douze millions (12 M) lui c'est l'effet spirale
18 seulement. C'est à ça que ça s'adresse. Cela ne
19 touchera pas tous les autres aspects de la
20 maintenance qu'on a discutés.

21 Alors le deux cent vingt millions (220 M),
22 vous avez ça dans le milieu de la page 13. Donc les
23 coûts directs évités pour le volet de dégradation
24 additionnel est de l'ordre de deux cent vingt
25 millions (220 M) sur la période de dix (10) ans. On

1 souligne encore une fois, vous avez le témoignage
2 de madame Roquet. On souligne encore une fois qu'en
3 l'absence du budget additionnel dédié à la
4 maintenance, il y a un risque important
5 d'augmentation des IF. Je suis à la page 14. Et
6 sans compter l'effet additionnel sur les autres
7 appareils, puisque dans la simulation sur les
8 transformateurs, les sectionneurs sont considérés.

9 Je vous ai fait en boulet aussi, vous aussi
10 à la page 14, en boulet, les faits saillants de
11 l'analyse coûts-bénéfices de Roland Berger, de la
12 firme Roland Berger. Alors, évidemment, les coûts
13 liés à la maintenance sur dix (10) ans, vous les
14 avez au premier boulet et les effets sur toutes les
15 parties prenantes de ne pas réaliser la maintenance
16 qui s'évalue à cinq cent quarante-huit millions
17 (548 M).

18 Vous avez au quatrième boulet l'analyse
19 dans l'ensemble des impacts économiques liés à
20 l'augmentation des IF, défaillance et CHI a été
21 divisée en cinq grandes catégories, quatorze (14)
22 impacts quantifiables, mais ils en ont seulement
23 recensé cinq, ce qui contribue, et calculé cinq, ce
24 qui contribue encore une fois à la robustesse.

25 Pages 14, 15, maintenant, l'analyse coûts-

1 bénéfices démontre que la maintenance additionnelle
2 est rentable. La somme des impacts économiques due
3 au fait de ne pas réaliser la maintenance
4 additionnelle se chiffre à six cent trente-deux
5 millions (632 M), soit quatre-vingt-quatre millions
6 (84 M) au-dessus du seuil de rentabilité de cinq
7 cent quarante-huit millions (548 M) déterminé à
8 l'origine.

9 Approche conservatrice, vous avez chacun
10 des éléments qui fondent cette approche
11 conservatrice-là. Je ne vais pas vous les
12 reprendre, mais ici vous avez la nomenclature
13 complète, mais, encore un fois, seulement deux
14 familles considérées sectionneur, transformateur,
15 impacts majeurs qui sont considérés pour le seuil
16 de rentabilité. Seulement les impacts majeurs ont
17 été pris en compte. Les bénéfices sont calculés sur
18 dix (10) ans alors que ceux-ci pourraient s'étendre
19 sur une période suivante, donc les années onze (11)
20 et suivantes.

21 Quand on réalise une analyse de sensibilité
22 avec dix pour cent (10%) en réduisant les intrants
23 de dix pour cent (10%). La demande de maintenance
24 reste rentable. Ça c'est un élément d'importance
25 aussi.

1 Lorsqu'on procède au taux d'actualisation
2 en utilisant, on vous a fait la démonstration du
3 point d'inflexion hier dans leur présentation, mais
4 il reste quand même que si on prend un taux
5 sociétal qui est au taux de deux et quelque pour
6 cent (2%), tel que préconisé par le MTQ, on voit
7 encore une fois, la rentabilité est tout à fait...
8 tout à fait présente et ça ne remet pas en cause,
9 même si on a travaillé en dollar constant, ça ne
10 remet pas en cause la valeur de l'analyse qui a été
11 faite.

12 Évidemment, le rapport démontre que les
13 impacts de ne pas réaliser la maintenance
14 additionnelle sont tangibles à l'égard des acteurs
15 du système, donc nos clients, ni plus ni moins.

16 Les mesures de l'efficience, vous avez ça
17 à... Évidemment, on concluait, mais... que des
18 démonstrations qu'on vous a offertes à la page 16
19 sur ce sujet-là sont probantes et on vous demande
20 bien sûr de les accueillir.

21 Au niveau de la mesure de l'efficience, je
22 vais essayer d'accélérer un peu, Monsieur le
23 Président, je vois le temps, pas reprendre ça. Il
24 reste quand même que l'indicateur composite qui est
25 un... qu'on voit à la page 17, qui nous démontre

1 que, sur la période deux mille onze (2011) à deux
2 mille quinze (2015), le Transporteur performe. On
3 veut toujours aller dans ce sens-là, mais il reste
4 quand même que les IF, comme je vous le mentionne,
5 comme il est mentionné au quatrième paragraphe,
6 sont un élément perturbateur et qui peuvent amener
7 une dégradation de cet indicateur-là.

8 Et qu'on ne peut pas aussi, ce qui est à
9 considérer quand on le met ensemble avec les IF et
10 les initiatives, c'est qu'on ne peut pas le prendre
11 isolément, on doit le prendre dans son... avec
12 l'entièreté des signaux qu'on reçoit par les autres
13 indicateurs, bien sûr.

14 Les indicateurs de performance, je ne veux
15 pas vous les identifier, mais il reste quand même
16 que vous les avez à la page... on arrive à la page
17 18, partenariat, qualité avec le Distributeur, les
18 bons résultats obtenus, aussi l'emphase qui est
19 mise là-dessus. Je pense que la Régie est bien au
20 fait, les résultats sont là.

21 Fiabilité de service, quand on regarde le
22 nombre de pannes, et caetera, c'est toujours des
23 éléments, vous avez ça à 19... à 18, mais il reste
24 quand même que les éléments climatiques sont
25 toujours importants pour ces aspects-là. Il faut

1 donc, dans les circonstances, quand on examine par
2 rapport aux IF par exemple qui lui n'a pas...
3 t'sais, lui, il est lié vraiment aux opérations,
4 aux défaillances des équipements. Il faut toujours
5 le... T'sais, je vous dis qu'en matière de
6 maintenance, l'IF, c'est celui qui est le plus
7 parlant. C'est comme ça que je vais vous le
8 présenter.

9 Quand on regarde les autres, on performe
10 bien quand même, mais il reste quand même qu'ils
11 sont aussi affectés par des facteurs climatiques
12 qui ceux-là, bien évidemment, ne sont pas sous
13 notre... sous notre gouverne.

14 Page 19, j'apporte votre attention, bien
15 sûr, l'IC transport se maintient, mais on souhaite
16 qu'il reste à ces... à ces niveaux-là. Évidemment,
17 on ne veut pas aller dans des CHI du niveau de nos
18 pairs canadiens. On reste quand même dans une
19 position enviable. Vous avez le tableau en tête, je
20 suis convaincu, où on est dans le quadrant
21 supérieur, pas aller dans une moyenne... nous, on
22 est autour de vingt (20) minutes, j'y vais de
23 mémoire, mais la moyenne canadienne est dans le
24 cent vingt (120), alors n'est pas au même niveau de
25 fiabilité et on souhaite demeurer, pour l'avantage

1 de tous nos clients, dans ces niveaux-là.

2 L'indice de continuité opérationnelle lui
3 aussi quand même se dégrade. Il est affecté par
4 l'augmentation des défaillances. C'est ce que vous
5 avez au troisième paragraphe de la page 19. Et ça,
6 c'est un élément aussi d'importance à considérer
7 quand on regarde l'importance des défaillances là
8 puis d'un réseau vieillissant.

9 L'IF, vous l'avez à la page 19, je ne
10 reviendrai pas sur tout ce que je vous ai mentionné
11 précédemment, si ce n'est que, encore une fois, une
12 progression de six pour cent (6 %) pour l'année
13 deux mille seize (2016), dix-neuf pour cent (19 %)
14 sur la période, comme je vous l'exprimais. C'est ce
15 que vous avez en bas de la page 19. C'est des
16 éléments qui nous préoccupent et qui doivent vous
17 préoccuper.

18 Page 20, je vous ai mis ça dans mes mots
19 peut-être moins élégants tantôt, mais vous avez la
20 séquence de notre engagement sur la détermination
21 d'un indicateur de... un IF là d'indisponibilité
22 forcée de deuxième génération. Vous avez nos
23 engagements là. Les propos de monsieur Lajoie y
24 sont repris.

25 Et évidemment, encore une fois, je ne veux

1 pas vous reprendre la trame de calibrer un
2 indicateur au bon endroit, hein, pour éviter là,
3 encore une fois, d'être soit inutilement alarmiste
4 ou nous donner un faux sentiment de sécurité. Il y
5 a un travail à faire.

6 Évidemment, vous avez ensuite, je l'ai
7 esquissé un petit peu au début, l'évolution des
8 coûts. Vous l'avez dans le bas de la page 20. Et je
9 tenais à le mentionner, on est souvent absorbé par
10 les coûts, mais à la page 21, je vous reprends
11 l'indicateur environnemental parce qu'on a encore
12 cette année une très bonne performance à ce niveau-
13 là. Les superficies traitées mécaniquement
14 demeurent à un pourcentage élevé, donc environ deux
15 pour cent (2 %) seulement traité aux phytocides.

16 Et je vous souligne que, dans notre preuve,
17 on a récupéré cent pour cent (100 %) des huiles
18 minérales. C'est ce qui est mentionné là, le taux
19 de récupération des déversements en deux mille
20 seize (2016) est près de cent pour cent (100 %).

21 Alors, c'est des éléments... Ce que je veux
22 vous dire, c'est que la maintenance et toutes les
23 difficultés d'un réseau vieillissant ne se font pas
24 au détriment de l'environnement. Et ça, pour nous,
25 c'est important. À Hydro-Québec, on est des

1 précurseurs. On a toujours été des grands... on est
2 partout sur le territoire. L'environnement, c'est
3 un élément d'importance et on le suit, cet
4 indicateur-là, depuis quelques années.

5 (12 h 01)

6 Au niveau des objectifs corporatifs,
7 rapidement, page 21, évidemment il y a trois
8 objectifs qui ont été... qui ont été retirés et
9 remplacés par le taux de réalisation de la
10 maintenance stratégique, l'évolution de
11 l'indicateur des IF et le nombre de clients
12 interrompus, qui témoignent... Et ce sont des
13 indicateurs exigeants, hein, et qui témoignent
14 quand même... Ce sont des objectifs exigeants avec
15 des cibles exigeantes qui témoignent du changement.

16 Parce que, bon, depuis quelques années, on
17 vous faisait des représentations à l'effet que les
18 objectifs corporatifs n'étaient peut-être pas
19 suffisamment ambitieux. Alors, c'est clair là,
20 c'est clair qu'il y a un tournant et qu'ils sont
21 arrimés directement à nos stratégies de maintenance
22 parce qu'on le voit quand on parle de maintenance
23 stratégique des indisponibilités forcées puis du
24 nombre de clients interrompus, ça témoigne de toute
25 l'ampleur de nos défis collectivement à

1 TransÉnergie.

2 Je ne vous reviendrai pas sur ces aspects-
3 là, je vais me permettre de vous... de vous référer
4 au texte là qui va être moins lourd à supporter
5 dans la prose que dans le vocal, si vous permettez,
6 page 22, ça conclut pour cet aspect-là.

7 (12 h 02)

8 Au niveau des principes réglementaires, ASC
9 715, vous avez les références. La Régie a toute la
10 plénitude des données pour prendre les décisions.
11 Je vous ai mis aussi les références aux différentes
12 réponses aux demandes de renseignements qu'on a
13 faites. Je n'ai pas l'intention de... Je pense que
14 le dossier est bien campé. Vous avez à trancher cet
15 aspect-là.

16 Page 23 au niveau du revenu requis qui
17 s'établit cette année à trois milliards trois cent
18 soixante-quatre millions (3 364 M\$). Pour
19 paraphraser madame Boucher qui vous a présenté ça
20 de façon beaucoup plus éloquente et élégante que
21 moi. Alors, vous avez ces éléments-là qui sont
22 présentés. Évidemment, vous avez à la rubrique 6,
23 toujours à la page 23, les charges nettes
24 d'exploitation qui, pour l'année deux mille dix-
25 huit (2018), s'élèvent à huit cent soixante-neuf

1 millions (869 M\$).

2 Évidemment qui sont toutes arrimées à nos
3 stratégies du modèle de gestion des actifs, le
4 budget de mise à niveau de maintenance que vous
5 avez, qui vous est présenté pour le cinquante-
6 quatre millions (54 M\$) pour des fins de
7 maintenance additionnelle et qui est segmenté, vous
8 l'avez en bas à la page 23.

9 Si je me permets de vous faire tourner la
10 page. Je vais peut-être arrêter... À 24,
11 évidemment, on vous revient sur les nécessités de
12 ces budgets-là. Encore une fois, ça a fait l'objet
13 de toute ma trame. Je ne veux pas vous reprendre ça
14 en entier. Mais vous l'avez sous forme de budget,
15 sous une forme de boulets. Alors, évidemment, pour
16 tous les éléments des défis de maintenance qui sont
17 majeurs, comme en témoigne monsieur Tessier, le
18 temps consacré à la correction des bris qui est
19 inférieur à... qui est à la hausse de soixante pour
20 cent (60 %) depuis deux mille dix (2010); la
21 maintenance systématique qu'il est impératif de la
22 réaliser; le vieillissement du parc qui amène un
23 élément de maintenance conditionnelle à la hausse.
24 Et vous avez aussi tous les défis dont monsieur
25 Tessier vous a largement entretenu. Et je vous ai

1 mis les extraits qui démontrent évidemment que les
2 budgets seront utilisés à bon escient.

3 Peut-être rapidement à la page 25. Je vous
4 faisais état des initiatives d'optimisation qu'on a
5 vues précédemment. Mais au niveau des budgets
6 spécifiques, automatisme RPTC et SCADA. Vous avez
7 la chance, Monsieur le Président et Madame Gagnon,
8 d'avoir madame Pelletier qui a eu tout récemment la
9 chance de bien voir ce dossier-là, de voir à quel
10 point c'est un dossier d'importance, les grands
11 automatismes, les grands SCADA du Transporteur sont
12 des éléments. C'est le coeur vital du réseau. C'est
13 des projets d'importance. Il y a des travaux
14 d'analyse avant d'arriver avec des projets qui ne
15 sont pas capitalisables. Alors, il y a des travaux
16 d'analyse importants pour déterminer quelles
17 solutions on va mettre de l'avant dans le futur.
18 C'est ce qu'on souhaite faire cette année.

19 Maintenance conditionnelle prioritaire.
20 Monsieur Lajoie l'a bien décrit. Les éléments qu'on
21 doit mettre en place pour pouvoir avoir un
22 déploiement efficient de toute notre maintenance.
23 Comme il l'exprimait très bien, il y a des choses
24 qu'ils doivent mettre derrière eux sur lesquelles
25 la Régie va pouvoir avoir un oeil précis, parce

1 qu'on volontarise un suivi à cet égard-là. Donc,
2 vous avez ça à la page 25, 26.

3 À 26 également, je vous reviens sur... on
4 vous revient sur les travaux d'inspection des MALT
5 qui sont... Évidemment, encore une fois, c'est des
6 effets liés. C'est de la dégradation, mais il y a
7 des vols, alors des larcins ou des bris dans nos
8 installations. C'est des choses qui doivent être
9 corrigées à la fois pour assurer un meilleur
10 transit, mais à la fois pour la sécurité des
11 personnes et des travailleurs. Et encore une fois,
12 la Régie pourra... Parce que l'ampleur, vous vous
13 rappelez la présentation de monsieur Lajoie, plus
14 de deux cent quatre-vingts (280) installations à
15 analyser, à examiner, en plus d'une portion
16 d'installations qui ont déjà été examinées. Donc,
17 on sait qu'on doit poser des gestes.

18 Donc, le budget était en deux étapes pour
19 l'année deux mille dix-huit (2018). Parce qu'il y a
20 une vision quand même multi-annuelle. Parce que,
21 avant de vous présenter un budget global spécifique
22 pour la correction des MALT, il y a un diagnostic
23 dans deux cent quatre-vingts (280) installations à
24 vous faire auparavant. Et ce qu'on vous souligne,
25 c'est que c'était fait avec des ressources

1 externes.

2 Donc, ce que je peux vous dire, c'est que
3 les budgets de maintenance qu'on vous demande cette
4 année, qui seront réalisés par les gens d'Hydro-
5 Québec ne seront pas affectés par ça. Ça va être
6 fait de façon séparée. Alors, ça aussi, ça peut
7 rassurer la Régie qu'on pourra en faire un suivi
8 spécifique. Et vous pourrez voir, comme nous, le
9 déploiement, comme les parties prenantes ici
10 pourront voir le déploiement de ce projet-là.

11 On n'en a pas parlé, mais il reste que
12 l'année dernière, on avait eu un panel, Monsieur le
13 Président, des normes CIP qui, encore cette année,
14 il y a un passage, donc un budget à une nouvelle
15 norme. C'est la version 7. Donc un budget de quatre
16 millions (4 M\$) qui vous est demandé. Et la
17 fiabilité aussi, quand on parle de maintenabilité,
18 des IF, et caetera, je tenais à vous faire la
19 mention, c'est quand on se présente à vous en
20 fiabilité, à la fois pour la détermination des
21 normes mais à la fois pour les budgets. Notre
22 environnement nord-américain favorise, met de
23 l'avant la fiabilité. Alors, évidemment, on n'est
24 pas gêné de déployer un modèle de gestion des
25 actifs pour pouvoir travailler en amont sur nos

1 équipements pour générer cette fiabilité-là et
2 respecter, ultimement, toutes les plages, les
3 normes, qui nous proviennent de notre environnement
4 nord-américain, que vous, si je peux m'exprimer,
5 mettez à la sauce québécoise.

6 (12 h 07)

7 Rapidement, au niveau des autres charges.
8 Bien, évidemment, au niveau des budgets de
9 maintenance, vous avez les conclusions à la page
10 20, je ne veux pas vous reprendre ça mais, à
11 l'évidence, le Transporteur est en recherche
12 constante d'efficience, ce qui est à l'avantage de
13 la clientèle et qui assurera un suivi judicieux des
14 budgets qu'on nous souhaite voir octroyés.

15 On a tout en place, les témoignages sont
16 clairs, on a tout en place pour réaliser des
17 activités prévues et on souhaite agir, là, et la
18 hausse du budget est capitale en ce sens-là parce
19 qu'elle est conditionnée par nos besoins. Les
20 budgets spécifiques sont essentiels au déploiement
21 efficient des travaux de maintenance dans les
22 installations ainsi que pour amorcer le virage
23 technologique SCADA et RPTC, que je vous
24 mentionnais précédemment.

25 Rubrique 6.2, « Autres charges »,

1 l'amortissement, bien, vous avez les données qui
2 sont là, je n'ai pas autre chose à vous dire que
3 madame Boucher, encore une fois, a fait ce travail-
4 là de façon plus élégante que moi. Je vous réfère à
5 la preuve ainsi qu'aux échanges que vous avez pu
6 avoir avec elle.

7 Au niveau de l'évolution de la base de
8 tarification pour l'an prochain, celle-ci s'établit
9 à plus de vingt et un milliards (21 G).

10 Je vous ai fait la liste des initiatives
11 qu'on remet en place pour, encore une fois,
12 rechercher, en deux mille dix-sept (2017), une plus
13 grande acuité au niveau prévisionnel.

14 Évidemment, le facteur de glissement qui
15 se... qu'on a au bas de la page 29, qui est calibré
16 cette année à cinq cent vingt-cinq millions de
17 dollars (525 M\$). C'est quand même des sommes qui
18 sont très appréciables. Et je vous ai fait,
19 évidemment, toute la nomenclature avant d'arriver
20 au facteur de glissement. Qui vous... je pense, qui
21 peuvent vous rassurer sur les initiatives qu'on met
22 en place.

23 Je voulais terminer maintenant avec La
24 Romaine sur ces aspects-là. C'est quelque chose que
25 vous avez esquissé dès les premières journées, là,

1 suite aux propos. Alors, il y a... je vous ai mis
2 certains aspects mais ce que... je ne veux pas
3 reprendre ça en entier, mais ce qu'on essaie de
4 faire, avec tout égard évidemment, on est en
5 désaccord avec ce qui est proposé par l'AQCIÉ-CIFQ
6 dans ce dossier-là. Parce qu'on tente de refaire...
7 on vous demande de refaire l'histoire, à vous
8 trois, ici, à la Régie.

9 Tout d'abord ce qu'on a c'est un projet. Un
10 projet dont les flux financiers ont été fixés par
11 une entente de raccordement. Cette entente de
12 raccordement là c'est, ni plus ni moins, le reflet
13 du cadre réglementaire qui s'appliquait à ce
14 moment-là. On fixe la contribution, on fixe le...
15 tous les paramètres financiers de la relation pour
16 le déploiement de ce projet-là avec notre client.
17 Puis notre client, cette fois-là, c'était Hydro-
18 Québec Production mais ça peut être n'importe quel
19 autre client. Ils sont tous traités de la même
20 façon, avec la même rigueur.

21 Alors, ce cadre constitué là, lui va
22 ensuite se décliner où? Il va être présenté à la
23 Régie. Il va être présenté à la Régie, qui
24 autorisera ultimement le projet sur la base...
25 parce que, quand on fait les tests, quand on se

1 présente ici, à la Régie, on a soit, si on est pour
2 le Distributeur, en termes de croissance, il faut
3 faire la démonstration que les besoins sont là,
4 hein. Puis quand on est avec un client du service
5 de point à point ou qui souhaite faire du point à
6 point, qu'est-ce qu'on a? On a une démonstration
7 qu'il est présent et qu'il va couvrir les coûts,
8 hein.

9 Alors, il faut donc un engagement financier
10 ou, selon le cas, une croissance de la demande pour
11 faire face à ce projet-là. Donc, l'entente de
12 raccordement, c'était, ni plus ni moins, la
13 démonstration que les revenus sont présents, hein,
14 pour couvrir la... c'est l'Annexe 3 de l'entente de
15 raccordement où on fait la détermination de la
16 valeur financière de l'engagement du client. Alors,
17 c'est sur la base de ces renseignements-là qu'on va
18 faire les tests par la suite de neutralité
19 tarifaire. Et, évidemment, avec les revenus pour
20 couvrir les coûts qui s'y rattachent, c'est-à-dire
21 les revenus découlant des grandes conventions; je
22 ne vous referai pas toute l'histoire. Il reste
23 quand même que la décision de la Régie, suite au
24 processus d'autorisation d'analyse de la neutralité
25 tarifaire, ferme la boucle. Autorise ce projet-là

1 de façon inconditionnelle.

2 Vous avez tout ça dans mon texte, Monsieur
3 le Président, je vous le présente, là, à ma façon,
4 si vous permettez.

5 Alors, la décision de la Régie autorise ça,
6 le projet est autorisé, il est fermé, il se
7 déploie. Et, dans cette entente de raccordement-là,
8 on a la... ce projet-là va donc se déployer suite à
9 son autorisation parce que c'est le dernier élément
10 sur la base du cadre constitué, qui est l'entente
11 de raccordement. Et, dans cette entente-là, la...
12 j'ai juste le mot anglais.

13 (12 h 12)

14 Attendez-moi, ça s'en vient. Il commence à
15 être plus tard, je manque un peu de... Le moment du
16 versement de la contribution est déjà prédéterminé.
17 On le sait que ça va être à la mise en service. Ce
18 n'est pas un moment charnière, intermédiaire ou
19 quoi que ce soit. On le sait que la contribution du
20 client, dans ce cas-ci Hydro-Québec Production, va
21 être exigée à la mise en service du projet. Alors
22 ça, ça fait partie de tout l'environnement puis ça
23 fait partie aussi des tests de neutralité
24 tarifaire. Quand la Régie a examiné le projet, elle
25 a vu aussi la séquence de l'arrivée de cette

1 contribution-là.

2 Maintenant, ce projet-là s'est déployé par
3 la suite sur toute sa période et qu'est-ce qu'on a,
4 évidemment, par la force des choses, avec les mises
5 en service partielles qui ont eu lieu au fur et à
6 mesure, ces sommes-là, c'est parce qu'on avait,
7 puis je vais y venir sur les questions, même si je
8 ne suis vraiment pas d'accord, on n'est vraiment
9 pas d'accord sur la mise en place d'un compte mais
10 si on allait dans cette voie-là, quelle valeur on
11 doit y mettre pour le taux d'intérêt. C'est les
12 questions qui étaient posées par le procureur de la
13 Régie.

14 Quelle est la nature des dépenses qui
15 découlent d'un projet d'investissement? C'est des
16 dépenses de nature capital, ce n'est certainement
17 pas des charges. Alors, si jamais, puis ça, je vous
18 dis ça sous, puis ça, vous avez ça dans le texte,
19 c'est clair qu'on a un cadre constitué. C'est clair
20 que tout ça est fermé, c'est clair qu'on vous
21 demande d'avoir une vision rétroactive de la
22 réglementation, et cetera.

23 Je ne veux pas vous reprendre in extenso
24 mais quand le procureur de la Régie interroge les
25 gens, les différentes personnes ici puis qu'on

1 utilise un taux d'intérêt basé sur des charges,
2 alors qu'ici on parle de quoi? On parle de dépenses
3 de nature capital, donc des investissements.

4 Et là, la référence ce n'est pas le taux
5 sur les charges, c'est le coût moyen pondéré du
6 capital. Et ça, je vous réfère à la décision
7 D-2015-018, vous avez ça à la page 31. Et ce que la
8 Régie a déterminé, c'est que, évidemment, dans ces
9 circonstances-là, quand on met en place des
10 comptes, il est rémunéré au coût moyen pondéré du
11 capital.

12 Et c'est tout à fait logique. Pourquoi?
13 Parce que ce que vous avez mis dans la base de
14 tarification l'année dernière, ce qu'on vous
15 demande de faire a contrario, évidemment, je ne
16 veux pas tomber là-dedans mais c'est tout écrit là,
17 c'est qu'on vous demande de défaire ce qui a été
18 fait l'année dernière. Parce que ce qu'on a fait
19 l'année dernière, les valeurs qu'on voit, c'est des
20 vrais actifs puis ces actifs-là sont en service,
21 ils sont sur le réseau, ils fonctionnent. C'est la
22 fonction de l'article 49 de la Loi, de la
23 détermination de la base de tarification.

24 Alors, si jamais la Régie était tentée
25 d'aller vers des, de remettre en cause complètement

1 le cadre réglementaire, de faire fi du cadre
2 constitué que constitue l'entente de raccordement,
3 de faire fi des demandes d'autorisation, de faire
4 fi également de toute la discussion autour du
5 dossier de la politique d'ajout où cet aspect-là du
6 moment du versement de la contribution a été
7 examiné, a été examiné sur la base de quel dossier?
8 Du projet de la Romaine, ça aussi vous avez ça dans
9 mes notes. Et que la Régie a tranché avec une
10 vision prospective pour les futurs dossiers,
11 excluant d'emblée ce projet-là.

12 Alors, on vous demande de refaire ça encore
13 une fois, de défaire ça, de refaire l'histoire.
14 Écoutez, je peux vous dire que pour nous, selon
15 nous, ce n'est pas possible à la Régie de le faire.
16 Je vous dis ça avec égard pour mes collègues qui
17 vous plaideront autre chose. Mais toute la séquence
18 des événements nous amène à une seule conclusion,
19 c'est celle de, puis surtout que cette année, la
20 somme à mettre en service est tout à fait dérisoire
21 par rapport à ce qui a été constaté dans les années
22 antérieures.

23 Alors, avec égard, on ne peut pas refaire
24 le passé. Ce passé-là, il est figé, il est décidé.
25 La Régie a fermé la boucle. Et puis si jamais vous

1 étiez tentés par ces approches-là, c'est
2 certainement pas un taux sur la base des charges
3 parce qu'il faut prendre en considération le taux
4 d'intérêt, au niveau de la rémunération du compte,
5 ce n'est certainement pas des charges, ce sont tous
6 des investissements de nature capital et donc, le
7 coût moyen pondéré du capital doit être considéré.

8 Au niveau de la planification du réseau,
9 j'en étais à 32, avez-vous des questions sur ce
10 sujet-là? Je ne voulais pas reprendre in extenso
11 mais je pense que j'ai fait le tour des arguments
12 que je voulais présenter. Vous avez aussi la
13 réponse, je vous ai fait la référence à la réponse
14 à la demande de renseignements qui était dans le
15 même sens, qu'on avait voulu être, on avait été
16 plus prodigues, ou prolixes, pour nos arguments à
17 ce sujet-là.

18 Au niveau de la planification, je ne veux
19 pas y revenir de façon plus précise. Ce qu'on vous
20 disait, ce n'était pas un enjeu cette année mais je
21 vous ai quand même mis certaines, surtout sur les,
22 certaines initiatives, certains extraits,
23 commercialisation, encore une fois, cette année
24 n'était pas un sujet, mais ça reste pour nous
25 toujours une préoccupation, l'article 13.6, etc.,

1 pour les suivis. Vous avez vu qu'on a désamorcé
2 aussi les aspects de confidentialité en cours
3 d'année, qui avaient été révélés, etc., etc. Alors
4 je dois vous dire que cette approche clientèle-là,
5 elle percole sur nous.

6 (12 h 17)

7 Alors j'en suis à conclure, mais me
8 permettez-vous deux instants de vérifier avec...
9 avec mon collègue si tout est bien?

10 Alors j'aurais... j'ai complété. Alors il
11 me reste à vous... si vous me permettez, à vous
12 référer à la conclusion. On soutient évidemment que
13 notre demande est... c'est la rubrique 10, que vous
14 retrouverez à la page 33.

15 Alors le Transporteur soutient que sa
16 demande est complète et probante. Nous sommes
17 d'avis, bien sûr, que nos propositions sont
18 raisonnables, qu'elles méritent d'être retenues. Et
19 on vous demande respectueusement d'accueillir la
20 présente demande tarifaire pour l'année deux mille
21 dix-huit (2018) et de rendre une décision selon
22 notre preuve. Et évidemment, toujours
23 respectueusement soumis, bien sûr.

24 Alors je suis à vous si vous avez des
25 questions. Ça peut être au retour du lunch si vous

1 préférez en délibérer entre vous pendant l'heure du
2 repas, c'est comme vous le souhaitez.

3 LE PRÉSIDENT :

4 Je vais prendre votre proposition. On va aller à la
5 pause, si vous voulez bien. Écoutez, on avait prévu
6 quatre-vingt-dix (90) minutes pour pouvoir
7 permettre un plus long dîner pour les gens qui
8 veulent... c'était prévu dans notre tête à nous.
9 Alors, à moins que les avocats dans la salle me
10 disent qu'une heure suffirait, là. Nous, on avait
11 prévu vous offrir de prendre quatre-vingt-dix (90)
12 minutes pour vous permettre de travailler un peu
13 durant l'heure du dîner, si vous le jugez bon, pour
14 après la plaidoirie. Mais si je... je ne semble pas
15 voir un grand enthousiasme, alors je vais juste
16 faire une pause d'une heure (1 h). Moi, c'est pour
17 vous, là. Maître Pelletier? Vous êtes le plus près
18 de moi.

19 Me PIERRE PELLETIER :

20 Oui, mais je ne suis pas le plus près à passer!
21 Mais je n'ai aucun problème avec un ou l'autre.

22 LE PRÉSIDENT :

23 Alors on va prendre une heure et demie (1 h 30)
24 alors. On va aller jusqu'à deux heures moins quart.
25 On revient à une heure et demie (1 h 30)? C'est

1 assez? Une heure et demie (1 h 30), on revient à
2 une heure et demie (1 h 30). La cheftaine du
3 calendrier a décidé, alors on revient à une heure
4 et demie (1 h 30).

5 Me YVES FRÉCHETTE :

6 C'est très bien. Je vous remercie.

7 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

8

9 REPRISE DE L'AUDIENCE

10 (13 h 44)

11 LE PRÉSIDENT :

12 Désolé pour le retard. Maître Fréchette, le retard
13 était causé non pas par le traiteur. On a regardé
14 en fait...

15 Me YVES FRÉCHETTE :

16 Rebonjour.

17 LE PRÉSIDENT :

18 Rebonjour. On a discuté entre nous, puis on a
19 regardé... On est sur la question de La Romaine. On
20 vous a entendu. On a regardé aussi le texte que
21 vous nous avez déposé. Et on ne voit nulle part
22 dans vos réponses sur ce sujet-là, on ne voit nulle
23 part une réponse directe, en fait, aux prétentions
24 de l'AQCIÉ-CIFQ concernant en fait les Tarifs et
25 Conditions, à savoir s'il y avait une... s'il y a

1 eu ou s'il y a enfin un non-respect des conditions.

2 En intégrant à la base de tarification
3 un montant supérieur au montant
4 maximal, le Transporteur ne se trouve-
5 t-il pas à assumer un montant
6 supérieur à celui prévu aux Tarifs et
7 Conditions?

8 On aimerait vous entendre sur le respect de
9 cette disposition des Tarifs et Conditions qui
10 stipule qu'en aucun cas le montant maximal ne peut
11 être dépassé.

12 Me YVES FRÉCHETTE :

13 C'est bien. Je vais vous revenir. Mais j'ai un
14 premier niveau de réponse mais...

15 LE PRÉSIDENT :

16 Oui.

17 Me YVES FRÉCHETTE :

18 Alors rebonjour.

19 LE PRÉSIDENT :

20 Oui, rebonjour, Maître Fréchette.

21 Me YVES FRÉCHETTE :

22 Je vous invite quand même à reparcourir la réponse
23 à la demande de renseignements qui couvrait aussi
24 les autres aspects.

25

1 LE PRÉSIDENT :

2 O.K.

3 Me YVES FRÉCHETTE :

4 Mais, bon, si je m'extrais de tout ça, puis je
5 reviens encore de façon plus directe, c'est un
6 élément supplémentaire que je vous sou mets, mais
7 peut-être de façon plus, plus soulignée, plus
8 appropriée. Tout d'abord le décalage temporaire de
9 la réception de la somme, il est constaté où? C'est
10 ce que je vous disais au départ, il est constaté
11 dans l'entente de raccordement. Le moment du
12 versement de la contribution, il est prévu dans
13 l'entente de raccordement.

14 Quand on l'examine, et c'est là où sa
15 conformité... Donc, il y a un cadre constitué qui
16 est là. C'est prévu. Puis ce cadre constitué-là
17 était conforme. On ne peut pas refaire l'histoire à
18 rebours. C'est une vision rétroactive,
19 rétrospective. Appelez ça comme on veut. Ça, ce
20 n'est pas possible de le faire. Un.

21 Deuxièmement, quand le projet va être mis
22 en service, à la toute fin, on va avoir, on va
23 avoir donc reçu la contribution et, là, ce que vous
24 allez avoir, il faut le voir dans sa globalité, le
25 projet, et à la toute fin qu'est-ce que vous aurez,

1 vous aurez donc la valeur totale réduite de la
2 valeur de la contribution reçue du client. Dans ce
3 cas-ci, Hydro-Québec Production.

4 Alors, il faut le voir dans sa globalité.
5 Le décalage temporaire qu'il y avait entre le
6 moment du versement... Ce qui a été constaté dans
7 la politique d'ajout, ce qui a fait l'objet du
8 débat, c'était le décalage temporaire entre le
9 moment des mises en service puis la réception des
10 contributions clients qui excèdent l'allocation
11 maximale. Le choix a été fait à ce moment-là, en
12 examinant le projet de La Romaine, d'appliquer donc
13 le prorata, hein, ça va se faire de façon au
14 prorata pour le futur, hein, et, ça, ça va se faire
15 de façon prospective.

16 Donc, le projet La Romaine, comme je vous
17 le plaidais ce matin, qui bénéficie d'une entente
18 de raccordement d'un cadre constitué qui remonte à
19 deux mille huit (2008), deux mille neuf (2009), là,
20 il faudrait que j'aie le revoir, celle que j'ai
21 déposée, le moment du versement était là, il était
22 prévu. Et quand la Régie l'a analysé au niveau du
23 projet aussi, on l'analysait au test de neutralité
24 tarifaire dans sa globalité, donc avec l'ensemble
25 des flux financiers au fur et à mesure. Alors, la

1 neutralité tarifaire, elle est là.

2 Alors, vous me posez la question, est-ce
3 que c'est conforme à la loi? Tout à fait. Ça a été
4 conforme à la loi de toujours, parce que c'est
5 comme ça que la Régie l'a appliqué. Maintenant, il
6 y a depuis... Et ça a créé un enjeu, oui. Et la
7 Régie l'a traité dans le dossier de la politique
8 d'ajout en disant que les futurs projets seront
9 traités dorénavant au prorata. La contribution va
10 être traitée au prorata, y incluant l'allocation de
11 la contribution pour l'établissement de la BT.

12 À cet égard-là, c'est la politique d'ajout
13 qui a fermé ce débat-là. Puis La Romaine a été
14 considérée. Ils étaient à la source des
15 discussions. Puis on n'a pas rendu une décision qui
16 disait qu'on va retoucher au cadre réglementaire,
17 on ne peut pas de toute façon, la décision
18 confirmée, l'autorisation est faite, l'entente de
19 raccordement qui était conforme au cadre
20 réglementaire. La décision, il y a eu une demande
21 de révision, et caetera, sur des... des droits
22 acquis puis des visions rétroactives,
23 rétrospectives, et caetera, là. Le choix de la
24 tarification, c'est un... la Régie en a fait son
25 choix, c'est claire dans ses décisions toutes

1 récentes que c'est prospectif d'application.

2 (13 h 51)

3 Alors, oui, c'est tout à fait conforme à la
4 base de tarification, à l'interprétation de
5 l'article 49, à sa constitution, et ce, depuis
6 toujours. La Régie a traité du décalage temporel du
7 moment de la réception de la contribution par
8 rapport à l'établissement de la base puis, ça, ça
9 va s'appliquer pour les projets futurs.

10 Je veux juste voir si j'ai couvert tous
11 mes... Oui, c'est bien.

12 Puis je vous ramène aussi à l'appendice J
13 des tarifs, si vous allez à la section A, le
14 dernier paragraphe, je vais vous faire la lecture
15 des trois dernières lignes. Au niveau des montants
16 assumés par le Transporteur, là. Ce qu'on y
17 retrouve... c'est parce que je cherche le point. Je
18 vais être obligé de vous lire le paragraphe parce
19 que, sinon, ça ne marchera pas. Et je pense que
20 c'est un paragraphe en entier. Alors, le montant
21 assumé... Section A, Appendice J, « Politique du
22 Transporteur relative aux ajouts au réseau de
23 transport ». Je commence la lecture :

24 Les montants assumés par le

25 Transporteur ne sauront en aucun cas

1 excéder le montant maximal indiqué à
2 la section E [...]. Tout montant
3 additionnel à ceux assumés par le
4 Transporteur, majoré d'un montant de
5 19 %...

6 Ce que je vous lis c'est celui qui est actuel.

7 ... pour tenir compte de la valeur
8 actualisée sur vingt (20) ans des
9 coûts d'exploitation et d'entretien
10 des ajouts au réseau additionnels et
11 majoré également selon les taux de la
12 Taxe sur le capital et de la Taxe sur
13 les services publics applicables, sera
14 indiqué de façon estimative à la
15 convention de service dans le cas où
16 le requérant est lui-même client du
17 service de transport en vertu de la
18 Partie II ou de la Partie III des
19 présentes et le montant réel encouru
20 par le Transporteur sera payable en
21 totalité par le requérant avant le
22 début du service de transport, ou
23 selon les dispositions prévues à
24 l'article 12A en tout autre cas.

25 Je vous souligne que, argument supplémentaire, dans

1 ce cas-ci, dans le cas de La Romaine, l'engagement
2 était un engagement de 12A II 1 i), celui qui a été
3 abrogé depuis le dix-neuf (18) décembre deux mille
4 quinze (2015) par décision de la Régie.

5 Alors, encore une fois, on revient à la
6 même chose; est-ce qu'il y avait une problématique
7 à cet égard-là? Oui, mais c'était... et elle a été
8 traitée, elle a été réglée seulement pour les
9 dossiers... de façon prospective, seulement pour
10 les futurs dossiers. Et puis, dans ce cas-ci, il y
11 a un cadre constitué, il était là, le dossier a été
12 discuté. Alors, il m'est bien difficile,
13 juridiquement, de vous dire que la proposition...
14 il n'est pas bien difficile, on ne peut pas
15 soutenir que la proposition de l'AQCIE soit
16 conforme au cadre réglementaire applicable avec
17 tous les débats qu'on a eus autour de ce projet-là.
18 C'est une question de décalage temporaire...
19 temporel. Parce que, dans la base, c'est des
20 actifs.

21 Comme je vous le disais tantôt, la nature
22 de la dépense, c'est des investissements, c'est
23 donc des dépenses de nature capital qui s'accroche
24 à des actifs et ces actifs-là servent et sont dans
25 la base. Alors, c'est une question de décalage

1 temporel seulement. Et, ça, bien, c'est tout à fait
2 conforme, là. On fait ça depuis le début de la
3 réglementation puis de la mise en place puis du
4 déploiement des premiers projets. Ça a toujours été
5 fait de cette façon-là. La contribution qui était
6 attendue du client en excédant de l'allocation
7 maximale arrivait au moment de la mise en service.
8 Et la Régie l'a traité et puis, pour les futurs
9 projets, ce sera de façon prospective au prorata.
10 Voilà, ça clôt.

11 LE PRÉSIDENT :

12 Merci.

13 Me YVES FRÉCHETTE :

14 À moins que vous ayez autre chose? Ça va?

15 LE PRÉSIDENT :

16 Non, merci. Maître Cadrin pour l'AHQ-ARQ.

17 PLAIDOIRIE PAR Me STEVE CADRIN :

18 Je peux vous dire, bonjour, en attendant que madame
19 la greffière fasse la distribution. Alors, bonjour.
20 Maître Steve Cadrin pour l'AHQ-ARQ. Et merci de
21 nous avoir écouté tout au long de cette audience et
22 on se quittera sur ces argumentations. Souvent je
23 dis qu'au niveau de l'argumentation, j'essaie de ne
24 pas nuire à mon expert, qui est venu témoigner
25 avant moi... mon analyste, qui est venu témoigner

1 avant moi, en disant l'inverse de ce qu'il a dit,
2 en n'ayant pas trop compris. Mais je pense que j'ai
3 tout compris.

4 Et vous allez voir du plan d'argumentation
5 que j'ai... son format, pour ceux qui étaient là
6 l'année dernière, est identique à celui de l'année
7 dernière. Essentiellement donc, les conclusions qui
8 apparaissent au mémoire apparaissent en deuxième
9 page, après la page couverture. Et vous allez voir,
10 reprises là les différentes conclusions mais
11 faisons le tour ensemble de certaines, plus
12 particulièrement, qui vont nous guider dans la
13 discussion dans quelques instants.

14 (13 h 56)

15 Alors, au point 3, dans un premier temps,
16 vous y voyez, l'AHQ-ARQ demeure hautement
17 préoccupée par une stratégie de gestion des actifs
18 basée sur un indicateur sur les indisponibilités
19 forcées qu'elle juge non représentatif dans sa
20 définition actuelle et par l'incapacité du
21 Transporteur à faire évoluer rapidement
22 l'indicateur selon les demandes de la Régie. Par
23 conséquent, l'AHQ-ARQ peut difficilement appuyer
24 des dépenses de maintenance additionnelle
25 justifiées par un tel indicateur qu'elle juge non

1 représentatif.

2 Je vous le dis tout de suite en dessous,
3 vous allez voir une référence au dossier 3981,
4 c'est une conclusion qui était déjà mentionnée
5 l'année passée, dite différemment, on va y voir
6 dans quelques instants. Dans la conclusion numéro
7 7, plus loin, j'ai fait les références pour ne pas
8 alourdir, donc les IF, essentiellement l'indicateur
9 IF.

10 L'AHQ-ARQ, conclusion numéro 4, considère
11 que seulement trente-deux pour cent (32 %) des
12 trente (30) points en jeu pour les objectifs
13 corporatifs de deux mille dix-sept (2017) sont
14 suffisamment ambitieux. Par conséquent, on
15 recommande de retrancher un virgule un million
16 (1,1 M) pour l'année témoin deux mille dix-huit
17 (2018). Cette conclusion est maintenue, comme on le
18 mentionnait. Et je vous fais la corrélation par
19 rapport à la conclusion de l'année passée où on
20 disait :

21 35 %...

22 Parce qu'il y a une erreur qui a été mentionnée
23 dans la conclusion qu'on demandait l'année passée
24 mais vous avez très bien compris, vous l'aviez mis
25 à un million de dollars (1 M\$) donc vous aviez

1 compris ce qu'on voulait dire. Alors, la première
2 ligne, ça a été expliqué aussi peut-être après par
3 monsieur Raymond, alors, la première ligne :

4 L'AHQ-ARQ considère que seulement
5 65 %...

6 J'ai mis entre parenthèses « sic 35 % » alors quand
7 vous allez lire le texte, vous allez comprendre.

8 ... des 30 points en jeu pour les
9 objectifs corporatifs de 2016 est
10 suffisamment ambitieux. Par
11 conséquent, l'AHQ-ARQ recommande que
12 la Régie n'accorde pas au Transporteur
13 la reconnaissance de 1,0 M\$, soit 65 %
14 des coûts du régime de rémunération
15 incitative selon la performance dans
16 le revenu requis.

17 Alors, vous voyez un peu l'erreur du soixante-cinq-
18 trente-cinq (65-35) mais vous nous aviez donné gain
19 de cause sur cette question-là. Alors, sur un
20 million (1 M), disons-le.

21 Alors, allons maintenant aux conclusions
22 suivantes, conclusions à la page 7 dont je, page
23 7... Conclusion 7 à la page 3. L'AHQ-ARQ ne peut
24 recommander le budget de cinquante-quatre millions
25 (54 M) pour la maintenance additionnelle pour deux

1 mille dix-huit (2018) tant qu'une rentabilité n'est
2 pas clairement démontrée et que les indicateurs de
3 fiabilité ne montrent pas une tendance à la
4 détérioration. Alors, on revient au même sujet des
5 IF, notamment et quant à la démonstration
6 économique.

7 Je vous fais le parallèle à ce qu'on
8 demandait l'année passée. Vous n'étiez pas là,
9 Madame Pelletier, alors on vous amène dans
10 l'historique. Puis là, je comprends que vous allez
11 peut-être être obligée de lire des dossiers en deux
12 mille huit (2008) aussi, de ce que j'ai compris de
13 la plaidoirie de mon confrère tout à l'heure sur la
14 question de CIRANO puis les préoccupations du
15 réseau. Mais bonne lecture. Alors, je vous... Ou
16 peut-être que certains vous aideront en faisant un
17 résumé. Alors, je lance des suggestions comme ça.

18 Alors donc, vous avez deux aspects ici qui
19 sont qui ont déjà été mentionnés. L'année dernière,
20 alors vous avez parlé, nous étions binaires il n'y
21 a pas de ça si longtemps, monsieur Raymond, votre
22 question, vous vous souvenez, l'année passée on
23 était un peu moins binaires, on, je ne sais pas
24 comment on dit quand on a trois choix puis je ne
25 veux pas dire de mauvais mots mais on avait

1 d'autres choix.

2 En fait, l'AHQ-ARQ recommandait au moment
3 du mémoire vingt millions (20 M). Il y avait un
4 lien à faire avec le dossier d'avant, je vous fais
5 grâce de remonter dans le dossier d'avant où il y
6 avait certains montants qui avaient déjà été
7 octroyés et il y avait un lien à faire. Je vous
8 fais grâce de tout ça et je vous regarde vous, mais
9 je comprends qu'on rush et on pinne de l'autre côté
10 également.

11 Alors donc, sur le montant additionnel du
12 quarante-cinq millions (45 M) à l'époque, vous vous
13 souviendrez, qui était demandée, au moment de
14 l'argumentation, question posée plus tard et, et
15 cetera, bien écoutez, on a dit non. Non. Pourquoi?
16 Bien, il y avait les raisons mais c'est les mêmes
17 raisons qui, aujourd'hui, nous amènent à dire non,
18 soit dit en passant, et on va les répéter et on va
19 les mentionner différemment peut-être pour être
20 entendus différemment parce que vous n'y avez pas
21 donné gain de cause sur cette conclusion que nous
22 avions demandée. Vous avez octroyé le quarante-cinq
23 millions (45 M), la Régie avait octroyé le
24 quarante-cinq millions (45 M). Alors, on a
25 recommandé, donc, aucun montant parce que non

1 probant au niveau de la démonstration.

2 Je tourne la page, je vous fais grâce des
3 autres conclusions que vous pourrez lire, qui
4 demeurent. Conclusion numéro 11, en l'attente de
5 l'étude exigée par la Régie, l'AHQ-ARQ constate
6 encore une fois le manque d'explication sur
7 l'augmentation du taux de pertes de transport entre
8 deux mille quinze (2015) et deux mille seize
9 (2016), le scope très restreint que vous nous aviez
10 demandé de regarder parce qu'on est en train de
11 travailler sur cette question-là plus largement.
12 Mais là, il y a un dossier tarifaire donc on a
13 besoin de le regarder.

14 On a fait certaines demandes, on y
15 reviendra dans quelques instants. Mais je vous fais
16 grâce de la lecture en dessous mais je vous ai mis
17 ce que nous demandions la dernière fois. On se
18 comprend, il y aura éventuellement une proposition
19 quelconque qui va être faite pour deux mille dix-
20 neuf (2019), le dossier tarifaire deux mille dix-
21 neuf (2019) et non pas vingt (20) ou vingt et un
22 (21).

23 Mais je vous dirai tout de suite ce que
24 j'en... J'ai un commentaire à faire sur cette
25 question-là et sur les moyens d'y arriver avec une

1 audience allégée sur le plan réglementaire, si
2 possible.

3 Alors, si vous me permettez, tournons la
4 page ensemble et allons voir les deux sujets qui
5 nous intéressent le plus, mais principalement un
6 sujet, dans le fond, c'est ce fameux budget de
7 cinquante-quatre millions (54 M). Alors, les autres
8 éléments sont plus techniques et je ne
9 paraphraserai pas le technique, je suis inutile
10 quand je fais ça et je risque de me tromper en
11 plus.

12 (14 h 01)

13 Alors le modèle de gestion des actifs et
14 charges additionnelles de maintenance. Alors de la
15 même façon, tout à l'heure je vous parlais des
16 anciennes conclusions, bien vous allez avoir le
17 « fast track », Madame Pelletier. Vous avez ce que
18 j'ai plaidé l'année passé qui est écrit en douze
19 (12) points et qui commence là, c'est marqué R-
20 3981. Alors c'est à la page 5, c'est à la page 6 et
21 ça se termine à la page 7, on va tomber dans ce que
22 je vais vous plaider cette année. Mais revoyons
23 ensemble quelques instants ce qu'on disait déjà
24 l'année dernière.

25 Alors on avait une décision qui avait été

1 rendue dans le dossier tarifaire précédent et on
2 partait de là. Alors l'opinion de la Régie
3 essentiellement, ce qu'on disait, « la Régie juge
4 cependant », je suis au paragraphe à la page 5,
5 paragraphe 33 de la décision de que je cite, qui
6 est la décision D-2016-029 :

7 [33] Sans douter des objectifs
8 poursuivis par le Transporteur, la
9 Régie juge cependant que ce dernier
10 n'a pas fait la démonstration des
11 économies tangibles que le modèle de
12 gestion de ses actifs peut générer en
13 contrepartie des coûts qui y sont
14 associés.

15 Il y avait des demandes de budget supplémentaire,
16 je vous le rappelle. Et c'est ça qui a été comme
17 commentaire. Je vais continuer un peu plus loin,
18 toujours dans la question de contexte. Alors :

19 [40] Dans ce contexte,
20 Justement, au paragraphe 40 en haut de page 6 de
21 mon plan :

22 la Régie ordonne au Transporteur de
23 lui présenter, dans le prochain
24 dossier tarifaire

25 Dans la version couleur, c'est en jaune, mais c'est

1 en gris pour vous dans le sens que c'est important
2 et c'est ce qu'on avait demandé et vous aviez
3 ordonné spécifiquement pour un dossier tarifaire.

4 Donc :

5 une preuve étayée lui permettant
6 d'apprécier les résultats actuels de
7 la stratégie adoptée quand au maintien
8 des actifs. Notamment, cette preuve
9 devra faire état de la rentabilité
10 économique des actions entreprises et
11 envisagées par le Transporteur ainsi
12 qu'une projection des gains visés à
13 long terme.

14 Un mot pour vous dire que quand la décision ordonne
15 clairement - et c'est pour ça que c'est en gris,
16 jaune, « dans le prochain dossier tarifaire » - on
17 a un résultat clair dans le dossier suivant. Ce que
18 je vais vous demander dans pas longtemps, là, vous
19 allez me voir venir un peu alors dans cette
20 question-là. Puis si vous être d'accord avec moi
21 bien sûr, de faire des demandes claires et précises
22 sur ces éléments-là pour qu'on puisse avancer sur
23 ces aspects-là plutôt que d'en discuter.

24 Donc audience en notes sténographiques.

25 Alors il y avait quelqu'un à votre place, c'est

1 madame Pelletier, vous allez apparaître souvent
2 dans les notes sténographiques quand je vais parler
3 dans mon argumentation, mais il y avait maître
4 Duquette qui était présente. Alors donc il y avait
5 certains commentaires et là je vous fais grâce.
6 Essentiellement, c'est qu'on parle de l'impact
7 relativement important des sommes demandées et des
8 sommes de maintenance principalement. Et je vous
9 amène là où c'est grisé à la page 105, dans le
10 fond, des notes sténographiques de l'année
11 dernière, vingt-deux (22) novembre deux mille seize
12 (2016), où on avait de la difficulté, je le
13 paraphrase... pas paraphrase, mais je cite maître
14 Duquette : « Où on avait de la difficulté, c'est à
15 mesurer le montant demandé pour voir s'il était
16 juste et raisonnable. » Rappelons-nous ici que
17 c'était quarante-cinq millions (45 M\$) qui était
18 demandé et aujourd'hui on parle de cinquante-quatre
19 (54 M\$). Ça ressemble étrangement à votre question,
20 Madame Pelletier, en tout début de dossier. Alors
21 est-ce que c'est juste et raisonnable comme
22 montant? Alors vous, vous aviez dit ça autrement,
23 là, c'est-tu quarante (40), c'est-tu soixante (60),
24 vous allez voir, je vais vous citer aussi dans pas
25 longtemps.

1 Alors présentation de la preuve de l'AHQ-
2 ARQ, c'est la suite de ma plaidoirie. On disait :
3 il y a une problématique avec les indisponibilités
4 forcées. On a tous compris que c'était, en bon
5 français, le « trigger » de l'injection de capitaux
6 qu'on demande à ce stade-ci, « trigger » important.
7 On y reviendra.

8 Coûts additionnels de maintenance. On avait
9 déjà des commentaires à l'époque, essentiellement
10 des commentaires aux études économiques à faire en
11 lien avec ça. Études économiques qu'on aura eues
12 finalement, Roland Berger, le Transporteur aura
13 fait une bonne démarche là-dessus, on y vient.

14 Alors R-4012-2017. Maintenant on revient à
15 la page 7 dans notre dossier. Alors je...
16 maintenance additionnelle, je prends la décision
17 D-2017-027. Alors je cite la Régie. Alors :

18 [39] Toutefois, interrogé sur le
19 montant de 45 M\$ en maintenance
20 additionnelle en lien avec le budget
21 actuel de la maintenance, le
22 Transporteur mentionne ne pas disposer
23 d'une comptabilité par activité qui
24 permette de se prononcer avec
25 précision sur le budget actuel de

1 maintenance.

2 Je fais écho ici à monsieur Allard lorsqu'il
3 témoigne il n'y a pas si longtemps pour l'AQCIE-
4 CIFQ, mais je ne peux pas m'empêcher de penser
5 qu'il s'appelait maître Allard aussi et il plaidait
6 peut-être ce point-là. Mais effectivement, là
7 maintenant du côté de la clientèle, alors il n'est
8 plus chez Gaz Métro, mais du côté de la clientèle
9 il a cette problématique-là à expliquer à ses gens,
10 tout comme moi, qu'on a de la difficulté à attraper
11 ce budget-là qu'on veut voir augmenter, le mesurer.
12 Déjà sur ce qui est fait. Mais ça, c'est une
13 problématique, puis là on va essayer de travailler
14 sur la solution plutôt.

15 Alors il y a peut-être un moyen de bâtir
16 quelque chose en ce sens-là, nous disait-on à
17 l'époque. Alors on avait une discussion qui s'était
18 engagée sur cette question-là, la Régie citait un
19 témoignage qui avait été rendu, donc bâtir quelque
20 chose pour nous faire un meilleur suivi, un
21 meilleur « tracking » dans le fond des sommes
22 investies en maintenance.

23 C'est une problématique quand même
24 importante lorsqu'on demande un budget additionnel,
25 de ne pas pouvoir identifier exactement d'où on

1 part, où on va. C'était ça la première
2 problématique qui était mentionnée à l'époque.

3 (14 h 06)

4 Tout ça pour vous dire qu'on a le
5 « trigger », donc, un IF qui est problématique dans
6 le dossier dont on parle en ce moment, qui était
7 l'année passée et on a également l'autre
8 problématique, quel est le budget finalement
9 accordé actuellement, lorsqu'on décide pour le
10 dossier tarifaire, pour l'année deux mille dix-sept
11 (2017). On s'en va comment? On part d'où? Puis, on
12 va où? Alors, c'est ... Mais on a accordé quand
13 même le budget. Quand je dis ça, je ne manque pas
14 de respect à la Régie, je veux juste vous dire, la
15 Régie a décidé qu'il y avait lieu d'investir des
16 sommes puis pour, il y a eu un certain nombre de
17 commandes pour le Transporteur aujourd'hui pour
18 pouvoir faire le suivi. Ce sur quoi on est tout à
19 fait d'accord.

20 Par ailleurs, la Régie retient qu'un
21 Transporteur ne dispose pas d'une
22 comptabilité par activité lui
23 permettant de déterminer l'ordre de
24 grandeur du budget actuel de
25 maintenance, ni l'importance

1 l'importance relative de la
2 maintenance additionnelle demandée par
3 rapport à ce qu'il y consacre
4 annuellement.

5 Donc la Régie, un peu plus loin,
6 ... conclue que l'augmentation des IF
7 peut entraîner une détérioration
8 d'actifs du Transporteur

9 Puis le mot c'est important, c'est « peut
10 entraîner », puis je présume que c'était dit dans
11 toutes les circonstances qu'on connaissait que la
12 détermination de l'IF n'était pas parfaite. On le
13 savait qu'elle n'était pas parfaite. La Régie le
14 savait, on en avait parlé quand même pas mal,
15 disons, dans l'audience, de cette question des IF.

16 Ensuite :

17 La Régie partage les préoccupations de
18 l'AHQ-ARQ et de la FCEI relatives au
19 besoin de raffinements qui pourraient
20 être apportés à l'indicateur des IF,

21 Et c'est là où j'en suis tout à fait.

22 afin de tenir compte soit de l'impact,
23 soit de la durée des IF. Elle
24 constate, d'ailleurs, que le
25 Transporteur est conscient des

1 bonifications à apporter à ses
2 estimations.

3 Plus loin, tel que la FCEI :

4 Tel que mentionné par la FCEI,
5 Paragraphe 64.

6 la Régie juge que la stratégie du
7 Transporteur demeure une option
8 préférable au statu quo.

9 On était d'accord au début du dossier, vous
10 vous souvenez l'année passée. J'ai peut-être été
11 trop méchant à la fin semble-t-il quand on a dit:
12 « zéro », mais on disait vingt millions (20 M) déjà
13 au début du dossier. Alors la Régie, comme vous le
14 savez, a tranché à quarante-cinq (45) finalement.

15 La Régie apprécie les efforts du
16 Transporteur afin de calculer les
17 coûts évités des effets perturbateurs
18 liés aux IF. Ces calculs, bien que
19 préliminaires, lui permettent d'être
20 rassurée quant au caractère juste et
21 raisonnable de la somme demandée par
22 le Transporteur pour déployer
23 pleinement son MGA.

24 On se rassoie cette année et on regardera si ces
25 résultats, bien que préliminaires encore, sont

1 toujours justifiés ou suffisants. Si je pense que,
2 puis vous avez posé la question, je pense qu'à
3 chaque année vous devez l'autoriser et voir si on
4 continue, même si c'est un horizon dix (10) ans, on
5 se comprend, c'est en prévision de faire ça comme
6 ça, alors pour nous je ne pense pas qu'il y ait de
7 litiges juridiques, mausus, on n'aura pas de
8 grosses discussions juridiques là-dessus. À chaque
9 année vous devrez approuver le budget, puis même si
10 c'était zéro ou même si c'était cinquante-quatre
11 (54) ou un autre chiffre, l'année prochaine on se
12 reverra, puis on en reparlera, selon la preuve qui
13 vous sera présentée. Mais certaines décisions aussi
14 qui vont nous amener à cheminer dans cette
15 démarche-là. Alors :

16 Toutefois, la Régie demeure prudente
17 compte tenu des éléments de preuve qui
18 demeurent à compléter.

19 Alors, effectivement,

20 Elle considère que la preuve au
21 dossier fourni un ordre de grandeur
22 quant aux externalités engendrées par
23 un arrêt du service de transport à la
24 suite d'une IF majeure sur le réseau.
25 En conséquence, la Régie autorise

1 exclusivement pour l'année deux mille
2 dix-sept (2017)

3 dans le fond le budget de quarante-cinq millions
4 (45 M) qui était demandé à cette époque-là. Plus
5 loin, vous avez une série d'ordonnance aussi.

6 La Régie constate également
7 l'ouverture du Transporteur quant à la
8 présentation de suivis à la suite
9 d'une année de mise en oeuvre. Le
10 Transporteur propose la mise en place
11 d'une méthode de suivi annuel portant
12 sur l'utilisation des charges en
13 maintenance additionnelle.

14 On va répondre à cette question-là qu'on avait,
15 problématique, ça va.

16 La Régie accueille la proposition du
17 Transporteur et lui ordonne de mettre
18 en place un tel suivi.

19 Ce qu'on a fait.

20 La Régie tiendra une rencontre
21 administrative à ce sujet en deux
22 2018.

23 La Régie ordonne au Transporteur
24 d'entreprendre le développement d'un
25 indicateur IF

1 Je vais passer vite, mais tiendra une rencontre
2 administrative à ce sujet en deux mille dix-huit
3 (2018). On se comprend on a déjà un calendrier qui
4 se remplit tranquillement pas vite, mais c'est un
5 des éléments importants sur celui-là, la question
6 qu'on a mentionnée ici, donc ce suivi des
7 maintenances additionnelles, ça va nous intéresser
8 bien sûr de savoir comment ça fonctionne avec plus
9 de détails, avec cette séance-là effectivement. Ça
10 nous permettra d'avoir un échange, alors on remplit
11 déjà notre calendrier de deux mille dix-huit (2018)
12 tranquillement.

13 La Régie ordonne au Transporteur
14 d'entreprendre le développement d'un
15 indicateur IF prenant en compte
16 l'impact sur le réseau et la durée des
17 IF pour la période de 2010 à 2016 et
18 lui ordonne également de fournir dans
19 le cadre du prochain dossier
20 tarifaire, les données de base et les
21 résultats du calcul reflétant le degré
22 de corrélation avec le niveau de
23 risque.

24 Je ne le commenterai pas plus avant, mais ce qui
25 était clair, c'est qu'on travaille sur un IF qui

1 aura impact et durée. Monsieur Raymond vous a dit
2 si on veut y ajouter d'autres choses, on pourra
3 peut-être le faire tantôt, mais l'IF est déjà
4 complet, c'est un IF de deuxième génération. Si on
5 en fait un de troisième génération, tant mieux,
6 mais on le fera après avoir fait l'IF de deuxième
7 génération et peut-être, selon nous du moins, ça
8 accélérera le processus et on aura un IF de
9 deuxième génération maintenant, plus rapidement que
10 si on y met trop de choses.

11 Comme mentionné précédemment, l'AHQ-ARQ
12 soutient que l'indicateur IF proposé par le
13 Transporteur devrait être davantage raffiné afin de
14 tenir compte de l'impact et de la durée des IF,
15 donc...

16 (14 h 11)

17 Page suivante :

18 [86] Afin d'assurer un suivi adéquat
19 de la performance à venir du
20 Transporteur relativement à la
21 progression des IF dans un contexte de
22 vieillissement et de dégradation de
23 ses actifs, la Régie accueille la
24 proposition du Transporteur d'intégrer
25 l'indicateur des IF dans la liste des

1 indicateurs pour lesquels il doit
2 faire un rapport annuellement.
3 Je vous dis tout ça là parce que c'est important
4 l'IF, mais je pense que vous l'avez déjà compris,
5 mais on doit le suivre, on doit le regarder de tout
6 bord tout côté puis on doit arriver éventuellement
7 avec un indice qui va nous permettre d'investir des
8 sommes d'argent. Encore une fois, c'est le
9 « trigger », c'est le point de départ, c'est ce qui
10 fait en sorte qu'on doit aller plus loin au niveau
11 de la maintenance additionnelle demandée.

12 [87] La Régie constate que cet
13 indicateur de première génération est
14 celui sur lequel le Transporteur se
15 base pour valider la pertinence de son
16 MGA et de sa stratégie basée sur la
17 maintenance additionnelle.

18
19 [88] La Régie accepte la proposition
20 de l'AHQ-ARQ quant au développement de
21 l'indicateur IF de seconde génération.

22 Alors, vous vous souvenez, tantôt nous disions
23 « préliminaire, des ordres de grandeur, ça nous
24 donne une idée » puis évidemment les gens sont
25 venus témoigner puis sont venus nous expliquer le

1 terrain aussi, là. On élimine l'aspect chiffres et
2 autres là. Alors, tout ça vous a réconforté
3 d'octroyer à l'époque le quarante-cinq millions
4 (45 M\$), il n'y a pas de problématique avec ça, là.

5 Maintenant, il faut aller vite vers ce
6 fameux indicateur de deuxième génération parce
7 qu'il nous manque quelque chose dans notre
8 compréhension des choses et il y a une importante
9 portion économique ici devant vous, tarifaire
10 devant vous, bien évidemment. C'est une patte
11 importante de la question qui est soulevée de
12 l'autre côté, de la fiabilité du réseau, du réel,
13 des interventions plus complexes. On a tout compris
14 ça. On est tous d'accord avec ça. Ça se traduit
15 comment du côté chiffre? Et là il y a une certaine
16 lenteur à arriver à ça, puis c'est ça qui pose le
17 problème, c'est ça qui entraîne les délais qu'on a
18 dans nos audiences et nos questions, entre autres,
19 dans le dossier.

20 Audience donc du vingt-quatre (24) novembre
21 deux mille dix-sept (2017). Alors, Madame
22 Pelletier, je vais vous citer, mais je vous ai déjà
23 cité d'avance :

24 [64] [...] sauf que ça ne m'informe
25 pas beaucoup plus sur c'est quoi les

1 risques si jamais on vous dit, « Non,
2 quarante-cinq (45) ou quarante (40)
3 c'est assez, on pense ». Mais, à date,
4 je ferais ça comme ça pour, au gré du
5 vent...

6 R. Oui.

7 [65] ... pour indiquer un chiffre.

8 [...]

9 Alors, évidemment quand on parle on ne s'aime pas
10 beaucoup en notes sténographiques, je vous le dis
11 tout de suite, moi le premier. C'est pas facile à
12 relire toujours, mais vous avez une belle diction,
13 alors... et un cri du coeur, j'aurais tendance à
14 dire. Alors, un peu plus loin, en bas de page :

15 ... Mais qu'est-ce que vous pouvez
16 faire? Est-ce que vous pouvez changer
17 ce MGA, l'adapter pour qu'il génère
18 d'autres scénarios pour que quand vous
19 venez voir la Régie, on veut bien vous
20 croire mais sauf que ça prend un petit
21 peu plus de chair alentour pour qu'on
22 soit capable, nous aussi, d'évaluer
23 c'est quoi le risque si on ne vous
24 donne pas le montant que vous
25 demandez. [...]

1 J'en suis totalement. C'est exactement ce qu'on dit
2 depuis le dossier précédent, même deux dossiers
3 derrières, on a dit la même chose il y a deux ans.
4 Alors :

5 [...] Pourquoi ce n'est pas
6 soixante-deux (62)? Hein? Alors,
7 dites-moi donc, il y a-tu quelque
8 chose que vous pensez faire ou
9 modifier dans ce modèle-là qui pourra,
10 lorsque vous viendrez à la Régie
11 l'année prochaine, parce que ça va se
12 justifier à tous les ans, ça, ce
13 montant-là, comment vous allez nous
14 démontrer, nous apporter votre
15 justification?

16 Réponse, je vous fais grâce d'un certain préambule,
17 mais j'arrive à une certaine partie de la réponse.
18 Alors, la réponse à la question, c'est... Mais,
19 c'est correct, ça fait partie... il faut donner les
20 réponses complètes, mais la réponse rapide et
21 finale à ça, c'est :

22 R. [...] est-ce que cinquante-quatre
23 (54) c'est le chiffre optimal qu'on a
24 selon toute l'information qu'on a?

25 Dit notre président monsieur Boucher. Alors :

1 ... Avoir moins que ça va avoir un
2 impact à notre avis sur le risque, sur
3 l'indice de continuité et ce qu'on
4 veut faire c'est de le contrôler [...]

5 Après ça, les impacts, aucun problème, justifiez-
6 les, montrez-les, on va pouvoir en discuter
7 ensemble. » Malheureusement, c'est peut-être pas le
8 cas à ce stade-ci avec les outils qu'on a en main.

9 [...] Alors moi ce que je dis, c'est
10 que mes équipes, j'ai demandé à ce
11 qu'on me fasse des scénarios
12 alternatifs parce que dans le cas où
13 la Régie ne nous donne pas tous nos
14 budgets, va falloir savoir qu'est-ce
15 qu'on va faire, comment on va
16 reprioriser [...]

17 Moi, je retiens ici « j'ai demandé à ce qu'on me
18 fasse des scénarios alternatifs » en français
19 « flabergasté », de ne pas les avoir ces scénarios
20 alternatifs, on les a demandés, on les a discutés,
21 on a tenté de voir s'il y a d'autres moyens. J'ai
22 posé même des questions. La Régie a posé des
23 questions, la Régie l'a même mentionné dans une
24 lettre, je pense, au début du dossier à quelque
25 part cette question-là. Et on nous présente un

1 scénario unique versus un statu quo.

2 Premier élément que j'aimerais vous dire en
3 plaidoirie hors papier. C'est que le statu quo, on
4 était tous d'accord que ce n'était pas correct. Ça
5 fait que c'est un peu normal que le scénario qu'on
6 nous présente soit meilleur que le scénario du
7 statu quo parce qu'on est tous d'accord que ce
8 n'était pas correct. La Régie, la première. Alors,
9 il faut d'autres scénarios, le « second best » ou,
10 exemple, avoir plus de sous investis parce que plus
11 de sous investis, c'est pas nécessairement
12 problématique si peut le justifier économiquement.
13 Et ça, me dit monsieur Raymond. Alors, on verra
14 quand ça sera ça, mais qu'on pourra utiliser des
15 scénarios.

16 C'est un problème de prendre un scénario,
17 dans le fond, qu'on sait pas bon. En résumé, je
18 vais le dire en québécois, puis de dire je vais le
19 comparer avec un scénario que je considère
20 meilleur. Bien, évidemment, il est meilleur parce
21 qu'on a agi là, ça fait que ça c'est clair, mais
22 c'est jusqu'à combien il fallait agir.

23 (14 h 16)

24 Et, ça, je reviens à votre question. La
25 réponse, on ne l'a jamais eue, avec respect. Et,

1 semble-t-il, qu'on le fait. Puis on se pose cette
2 question-là, nous dit le président. Un peu plus
3 loin,

4 Sur le même sujet des indisponibilités
5 forcées...

6 Madame Pelletier, je vous cite toujours,
7 ... essentiellement, oui, c'est
8 probablement le champ de bataille ou
9 une des assises, ça fait partie de vos
10 objectifs corporatifs de limiter
11 l'évolution des indisponibilités
12 forcées.

13 Alors, l'évolution des indisponibilités forcées.

14 On a parlé d'avoir une deuxième
15 génération de cet indice d'IF [...].

16 Et je vous cite encore, parce que vous êtes
17 surprise. Mais je vous fais grâce de vous relire.
18 Vous étiez surprise de ne pas avoir plus
19 d'éléments. Bien, nous aussi, puis vous avez vu nos
20 questions.

21 Alors, un état d'avancement uniquement
22 l'année prochaine où on n'aura pas le
23 résultat, que ça va attendre l'autre
24 année d'après. Et que finalement on va
25 arriver en vingt (20), vingt et un

1 (21) où là peut-être on aura un
2 résultat.

3 Mais je vous rappelle que, pendant ce temps-là, on
4 demande le montant à chaque année. Et on va
5 peut-être le donner à chaque année, parce que, en
6 attendant l'information plus complète.

7 J'étais un peu surprise là de voir ça
8 ce petit peu... ce manque
9 d'empressement. [...] Est-ce que ça va
10 bouger plus vite que ça ou si on va
11 encore y aller tranquillement pas vite
12 là avec les comités?

13 Alors, ça nous pose problème à nous aussi, parce
14 que c'est des sous. Il n'y a pas de petits montants
15 de cet aspect-là. Il y a de gros montants. Si vous
16 vouliez vraiment avoir cinquante-quatre millions
17 (54 M\$), combien d'argent auriez-vous investi dans
18 les trois prochains mois pour l'avoir, dans la
19 vraie vie? Je ne pense pas que ce serait cinquante-
20 quatre millions (54 M\$) de faire les études qu'on
21 demande pour l'indisponibilité forcée qui,
22 rappelons-le est le « trigger ».

23 Indisponibilités forcées, présentation de
24 la preuve d'AHQ-ARQ. Alors, on a fait un... Je vous
25 rassure, on avance dans les pages, et ça achève,

1 Monsieur le Président. Donc, présentation de la
2 preuve AHQ-ARQ cette année dans le présent dossier.
3 Les numéros de pièces d'ailleurs concordent
4 parfaitement. Alors, si vous voulez voir le
5 mémoire, si je vous dis c'est 12 l'année passée,
6 puis c'est 12 cette année. Et c'est 17, 17 les
7 présentations.

8 Indisponibilités forcées, planches 3 à 9
9 plus le témoignage. Le témoignage de monsieur
10 Raymond, bien, faire le modèle... Bien, je n'ai pas
11 marqué « nuit » mais normalement c'est une nuit
12 dans la vraie réponse, mais un jour. On n'en a pas
13 parlé. On l'a écarté de la preuve. Par contre, la
14 durée est en preuve. Ça prend un jour faire un
15 modèle. Ensuite, l'analyse des données, une fois
16 les données colligées, bien sûr, une semaine.

17 Alors, la réponse, pas de contre-preuve sur
18 cet aspect-là. La réponse nous vient de maître
19 Fréchette qui vous dit, bien, ça n'a pas d'allure.
20 En gros. Je résume son propos et je le paraphrase.
21 Mais encore. Mais encore. Est-ce que quelqu'un est
22 venu nous expliquer ce que ça prenait comme temps
23 pour faire A, B, C, D. Parlez-nous des étapes,
24 expliquez-nous le temps, parlez-nous en français,
25 on va vous répondre. Parlez-nous correctement, on

1 va répondre correctement.

2 C'est très empirique. C'est très général.
3 Ça prend du temps. C'est long. C'est sept cent
4 mille (700 000) équipements. O.K. Combien de temps
5 ça prend pour faire l'inventaire des équipements,
6 les prioriser, regarder les cotes d'impact. On a
7 déjà vu que ça s'est discuté en deux mille huit
8 (2008). Quand vous allez faire votre lecture, vous
9 allez tout voir ça. Alors, au moins en deux mille
10 huit (2008).

11 Alors, on le sait, là, il y a plusieurs
12 informations que le Transporteur sait déjà. Je vous
13 rappelle que quand on a demandé la durée moyenne,
14 l'engagement numéro 8, on l'a eue. Ça n'a pas été
15 si long, par famille. Donc c'est disponible, c'est
16 là. Certain il y a un nettoyage à faire dans ces
17 données-là. Faisons-le! Mais on voit que
18 l'information est très près d'être disponible. On a
19 beaucoup de difficulté à comprendre, du moins
20 quelle est la complexité lorsqu'on a toutes ces
21 informations-là déjà en main.

22 Alors, pour résumer notre proposition, ou
23 plutôt l'ajuster à ce qui s'est dit en cours
24 d'audience, conclusion, vous le voyez ici, souligné
25 parce que je le modifie : trois mois pour établir

1 ou mettre en place un indice d'IF, pas une semaine,
2 pas une nuit, trois mois. Ce que je vous invite à
3 ordonner.

4 Deuxièmement, un groupe de travail suite à
5 la mise en place de cet IF là pour en expliquer les
6 tenants et aboutissants, d'où ça vient, qu'est-ce
7 que ça a été pris et qu'est-ce qu'on a pris,
8 qu'est-ce qu'on n'a pas pris, qu'est-ce qui serait
9 peut-être perfectible, si on peut suggérer quelque
10 chose en cours de route du côté des intervenants,
11 tant mieux. Mais un groupe de travail.

12 Donc, le groupe de travail devra être fixé
13 juste un peu après le trois mois en question pour
14 qu'on puisse avancer dans le dossier. À défaut, je
15 vous le dis, on n'avance pas. En deux mille vingt
16 (2020), deux mille vingt et un (2021), on va encore
17 en parler. Prochain dossier tarifaire pour un IF de
18 deuxième génération, limiter immédiatement le
19 « scope » de l'IF. On n'a pas besoin d'avoir un IF
20 de troisième génération maintenant.

21 (14 h 21)

22 On a déjà autorisé des sommes, puis on va
23 peut-être continuer à le faire basé sur une vision,
24 je dirais, un peu simple de la chose, sommaire
25 était dit dans la décision, il serait temps qu'on

1 arrive vers d'autre chose de plus assis, avec durée
2 et impact; vous l'avez reconnu vous-même l'année
3 passée alors pourquoi ne pas accélérer le
4 processus? Parce qu'on octroie, à chaque année,
5 cinquante-quatre millions (54 M) cette année mais
6 quarante-cinq (45) l'année passée puis, l'année
7 prochaine, ça sera un autre chiffre, peut-être.
8 Donc, c'est ce que je vous demande, tout
9 simplement.

10 Alors, une proposition d'IF avec les
11 détails, les chiffres, les informations données, un
12 groupe de travail par la suite, avec des dates
13 fixées maintenant dans votre décision ou des dates
14 limites, là, du moins. Puis, éventuellement,
15 l'ordonnance de déposer une proposition d'IF de
16 deuxième génération qui tient compte de la durée et
17 de l'impact, pas d'autre chose. Si on a le temps de
18 le faire puis faire d'autre chose, bien, tant mieux
19 pour le Transporteur mais ça ne sera pas un
20 justificatif pour ne pas le faire pour le prochain
21 dossier tarifaire. C'est ça qu'on va demander.

22 « Coûts additionnels de maintenance ».
23 Alors, vous aviez le refus du cinquante-quatre
24 millions (54 M), on l'a déjà mentionné. Là je suis
25 en bas de page 12. Remarque : Le but recherché est

1 de « contenir l'augmentation des IF à un niveau
2 inférieur à la croissance moyenne des cinq
3 dernières années » et non pas les réduire. Je viens
4 de... vous allez voir, je suis en « real time »,
5 c'est la plaidoirie d'aujourd'hui de mon confrère
6 ce matin, maître Fréchette, page 21.

7 Quel est le but recherché par notre
8 cinquante-quatre millions (54 M)? Est-ce que c'est
9 de baisser les IF? Non. Est-ce que c'est de les
10 stabiliser? Non. C'est de réduire leur augmentation
11 dans le temps, qu'elles augmentent moins vite.
12 Contenir l'augmentation. Je cherchais dans la
13 preuve, je l'ai trouvé dans la plaidoirie, ça a été
14 plus simple. Je vais le prendre en plaidoirie mais
15 c'est dans ma preuve aussi. Alors, c'est contenir
16 l'augmentation donc des IF. C'est ça qu'on cherche
17 à faire avec le cinquante-quatre millions (54 M) ou
18 le quarante-cinq (45) ou d'autres chiffres, dans
19 les années antérieures.

20 Je vous soumettrai... j'ai peut-être un peu
21 escamoté mais j'ai fermé rapidement ma plaidoirie
22 sur les indisponibilités forcées mais, dans la
23 plaidoirie de mon confrère, aussi de ce matin, vous
24 allez voir, à la page 16... je reviens un pas en
25 arrière mais il y a un lien à faire avec ce que je

1 vous dis maintenant, là, les IF à contrôler. Page
2 16, en bas de page, « Mesure de l'efficience ». La
3 dernière phrase de la page, on dit :

4 D'où l'importance de l'indicateur
5 précurseur qu'est celui des
6 indisponibilités forcées...

7 Bon, je ne suis pas sûr que j'ai encore besoin de
8 vous dire que c'est important d'avoir un indicateur
9 d'indisponibilités forcées le plus près de la
10 réalité, là, mais c'est plaidé aussi de l'autre
11 côté, tout le monde est d'accord que c'est très
12 important.

13 ... et de l'indicateur composite...

14 On dit tout de suite après.

15 ... qui compare la performance du
16 Transporteur avec celles d'autres
17 transporteurs d'électricité canadiens.

18 Un mot, j'ai compris que ça s'appelle le TSAIDI, en
19 français. On est les meilleurs. On a la meilleure
20 performance sur le TSAIDI. Alors, si je dois
21 regarder l'indicateur composite, je ne sais pas
22 qu'est-ce que les autres doivent faire mais ils
23 devraient investir de façon massive. Si, nous, on
24 met cinquante-quatre millions (54 M) puis c'est
25 obligatoire de le faire, imaginez les autres.

1 Alors, on est les meilleurs.

2 Est-ce qu'il y a un problème? Pas certain.

3 En tout cas, du moins, ça montre peut-être une
4 autre sorte de problématique que les autres. On
5 veut freiner l'augmentation dans le futur pour ne
6 pas être pris avec le problème tout à l'heure puis
7 être incapable de rattraper, j'ai un peu compris.
8 Je pense que c'est ça un peu l'idée, de prendre
9 maintenant le taureau par les cornes puis de
10 commencer à investir tout de suite pour pas se
11 retrouver avec ces fameuses spirales qu'on a
12 expliquées. Mettons ça de côté pour l'instant.
13 Rappelons-nous qu'on est les meilleurs année sur
14 année sur année sur année depuis les dernières
15 années.

16 Page 19 de la même plaidoirie. Pour
17 renchérir une dernière fois, je vous le promets,
18 sur l'importance d'un IF le plus près possible de
19 ce qu'on peut obtenir de meilleure qualité d'IF
20 mais, au moins, en avoir un mieux que celui qu'on a
21 à date. Alors, l'indicateur... Milieu de page, vous
22 allez voir, une phrase de deux lignes... un
23 paragraphe de deux lignes :

24 L'indicateur d'indisponibilité forcée
25 est un indicateur de choix pour le

1 Transporteur qui donne une lecture de
2 l'état des équipements.

3 On est d'accord. Mais pas juste le nombre d'IF. Il
4 faut en tenir compte en termes de gravité : durée,
5 impact. C'est ce qu'on vous a dit déjà mais on vous
6 répète. Plus, un paragraphe qui commence... le
7 troisième paragraphe à partir du bas, qui commence
8 par « Soulignons qu'une IF ». Alors, en fin de
9 phrase soulignée :

10 [...] les IF traduisent la réalité du
11 Transporteur quant à la disponibilité
12 de ses actifs.

13 Mais il faut bien le traduire, l'indisponibilité
14 des actifs, il faut le traduire en impact puis en
15 durée. En nombre... les poignées de portes et les
16 toitures. On reviendra à ce qui a déjà été dit, là.
17 Qu'il y ait vingt-cinq (25) poignées de portes
18 problématiques ou qu'il y ait un toit qui coule, il
19 faut choisir vite lequel des deux on va réparer,
20 les vingt-cinq (25) poignées ou le toit? Est-ce que
21 les deux ont le même poids? Est-ce que les vingt-
22 six (26) ont le même poids, non. Chaque poignée a
23 son poids peut-être, vous allez me dire. Mais si le
24 toit coule, c'est peut-être celui-là qu'il faut
25 qu'on répare en premier et c'est un IF, ou une IF.

1 (14 h 26)

2 Alors, on veut contenir l'augmentation des
3 IF, tournons la page ensemble. J'ai fait un peu de
4 mathématique simpliste, engagement numéro 8 validé
5 par la firme Marcel, Paul et Raymond Inc. parce que
6 je ne suis pas très bon en calcul. J'ai demandé
7 simplement, bêtement, si on tient compte de la
8 durée maintenant des IF, je vous en ai parlé
9 longuement des IF, regardons ça ensemble.

10 Alors, on nous a fourni l'engagement numéro
11 8, on a un certain nombre d'objections là-dessus
12 mais là, au moins, sur l'engagement numéro 8, si je
13 multiplie ligne par ligne, famille par famille,
14 j'ai un chiffre. Je les additionne.

15 Alors, si on tient compte de la durée au
16 global, bien vous voyez les chiffres. Alors, en
17 nombre d'IF, ça augmente. Ça, c'est ce qu'on nous a
18 mis dans la preuve, six pour cent (6 %)
19 d'augmentation entre deux mille quinze (2015) et
20 deux mille seize (2016), cinq mille cinq cent
21 cinquante-six (5556) versus cinq mille huit cent
22 soixante-dix-neuf (5879). Basic, on s'entend.

23 Durée des IF? On rentre un ingrédient dans
24 la formule, pas très complexe, avec les données qui
25 nous ont été fournies. On multiplie et on arrive à

1 une baisse de huit pour cent (8 %). On a été
2 interrompus moins longtemps qu'en deux mille quinze
3 (2015), en résumé, en québécois.

4 Alors, vous voyez ce que je veux dire, vous
5 voyez ce qu'on veut dire. Il faut tenir compte de
6 ces éléments-là. Je ne vous dis pas que c'est
7 parfait, je vous dis juste qu'on tient compte de la
8 durée maintenant. Il reste un autre élément très
9 important qui est la question de l'impact de
10 l'équipement. On est d'accord, est-ce qu'il va
11 affecter une grosse partie du réseau ou une moins
12 grosse partie du réseau?

13 On nous a présenté le CHI pour essayer de
14 capter toutes sortes d'autres choses mais je vous
15 le dis, on fait fausse, pas qu'on fait fausse
16 route, on peut le garder le CHI, ce n'est pas ça le
17 point. La question c'est de dire bien, le but qui
18 est important c'est les IF, puis les IF qui
19 tiennent compte, finalement, de l'impact.

20 Ce qui nous manque à faire maintenant, à
21 l'heure où on est rendus, c'est sûr qu'il y a peut-
22 être un petit ménage à faire dans les durées. On a
23 compris que la réponse nous a été donnée rapidement
24 en deux jours ou quelque chose comme ça. On se
25 comprend qu'il y a peut-être des éléments qui ne

1 fonctionnent pas tout à fait. Il y a peut-être des
2 doublons aussi possiblement. Mais quand on fait
3 parler des chiffres, on peut faire parler des
4 chiffres longtemps.

5 Alors, si on prend juste les chiffres avec
6 la durée, je vous aurais demandé moins d'argent, de
7 réduire le budget de maintenance, pas d'avoir un
8 extra. Mais ce n'est pas ça qu'on vous demande, je
9 vous rassure. Mais c'est simplement vous montrer
10 que c'est important puis on devrait s'y atteler
11 très rapidement. Je pense qu'on ne peut pas
12 continuer comme on le fait actuellement, avec
13 respect.

14 Alors la conclusion, puis on l'a un peu
15 modifiée, je ne l'ai pas souligné, je viens de le
16 voir mais normalement j'aurais tendance à souligner
17 quand c'est le cas bien, écoutez, on a entendu
18 monsieur Paquin parler hier sur cette question-là,
19 toujours torturé à l'idée de dire « On ne donnera
20 pas zéro de budget de maintenance additionnelle
21 parce que peut-être qu'on fait face à un risque. ».
22 Comme vous le disiez, Maître Turgeon, vous ne
23 voudriez pas être le régisseur qui a fait en sorte
24 qu'en ne donnant pas cet argent-là le réseau
25 plante, entre guillemets.

1 Je m'excuse de paraphraser de façon très
2 grossière ce que vous avez dit, ce n'est pas tout à
3 fait ce que vous avez dit. C'est vrai. Mais il ne
4 faut pas juste avoir cette crainte-là. On nous a
5 montré des chiffres, on a regardé des vrais
6 chiffres. On nous a parlé d'un effet spirale, puis
7 le chiffre de l'effet spirale en deux mille dix-
8 huit (2018) c'est douze millions (12 M). Alors,
9 c'est douze millions de dollars (12 M\$) que je
10 comprends que, puis peut-être que je comprends mal,
11 qu'on devrait injecter en plus du budget de
12 maintenance actuel, pas additionnel, je voulais
13 dire additionnel. Et ça capterait ou ça éliminerait
14 l'effet spirale deux mille dix-huit (2018).

15 Alors, plutôt que de vous dire zéro puis
16 d'être binaire, bien j'aurai trois choix. Je reste
17 à zéro potentiellement mais peut-être que je vous
18 suggérerai la conclusion suivante qui est plus à
19 quelque part entre les deux mais qui est associée
20 avec l'autre élément qui est le « et », bien
21 important.

22 Alors, peut-être O.K. douze millions de
23 dollars (12 M\$) basés sur l'effet spirale en preuve
24 par le Transporteur de l'impact de ne pas agir
25 maintenant puis de ne pas investir cinquante-

1 millions (54 M) maintenant. Ça coûte douze millions
2 (12 m) en deux mille dix-huit (2018). Ça coûterait
3 douze millions (12 M) en deux mille dix-huit (2018)
4 dit-on de façon estimée. Alors, monsieur Paquin
5 nous a amené vers une solution alternative, si je
6 peux dire ça comme ça.

7 Par contre, je maintiens la conclusion
8 précédente de l'ordonnance de la Régie. Pour moi,
9 la question du trigger, des indisponibilités
10 forcées est centrale. Alors il faut, avec respect,
11 que vous concluiez comme je vous ai demandé tantôt
12 sur la question des IF, sur la question du délai
13 dans lequel les IF vont être présentés pour qu'il
14 soit dans le prochain dossier tarifaire cet indice
15 IF là, et qu'on sache exactement ce qu'on adresse
16 comme problème, si tant est qu'il y en a un. Et je
17 pense peut-être qu'il y en a un, vous l'avez, on
18 l'a déjà mentionné.

19 Alors, c'est donc important de vous dire,
20 bien, douze millions (12 M) ça serait la
21 proposition mitoyenne mais seulement si vous avez
22 une ordonnance qui fait qu'en deux mille dix-neuf
23 (2019) on va régler le problème. On va arrêter de
24 tergiverser sur qu'est-ce qui sera les IF de
25 tantôt, qu'est-ce qui sera, et cetera, et cetera,

1 le montant apprécié exactement, et cetera.

2 (14 h 31)

3 Il y aura des éléments économiques à
4 discuter, bien sûr, en bout de piste. On pourra
5 faire rouler le modèle de Roland Berger. On vous
6 l'a déjà mentionné, je ne réitère pas cet élément-
7 là de la preuve. C'est déjà là ça aussi. On peut
8 regarder d'autres scénarios. J'y viens, là, mais
9 avec un premier trigger.

10 Taux de pertes, je termine sur ce point-là
11 parce que c'est un point relativement court, mais
12 simplement pour vous mentionner qu'on avait déjà
13 une problématique par rapport à ça l'année passée,
14 on en a parlé. On a déjà donné un certain délai
15 pour répondre à cette problématique-là.

16 Je vous fais grâce de vous faire une
17 lecture de chacun des éléments, mais pour vous
18 remettre dans le contexte de l'année passée, je
19 vous ai mentionné ce que j'ai dit sur le sujet
20 l'année dernière, ce qu'on a dit, dans le fond,
21 quand je plaidais. Et on demandait à la fin, vous
22 voyez à la page 15 :

23 Besoin d'une étude pour les années
24 2014 et 2015

25 On avait certaines problématiques à essayer de

1 capter correctement pourquoi il y avait eu un
2 certain saut dans les pertes là, on va l'appeler
3 comme ça à défaut de meilleur terme. Écho dans la
4 décision de la Régie sur ça :

5 [...] Dans ce contexte, la Régie est
6 d'avis qu'il est opportun de connaître
7 les éléments déterminants influençant
8 le taux de pertes, en fonction du
9 réseau de transport actuel.

10

11 [523] La Régie ordonne au Transporteur
12 de déposer, au plus tard dans le cadre
13 de son dossier tarifaire 2019...

14 on s'entend

15 ... une étude expliquant et
16 quantifiant les facteurs influençant
17 le taux de pertes actuel du réseau de
18 transport.

19 Je tourne la page avec vous, vous allez voir que
20 c'est la dernière d'ailleurs.

21 [525] Par ailleurs, la Régie ordonne
22 au Transporteur de mentionner, dans le
23 cadre de ses prochains dossiers
24 tarifaires, tout changement sur son
25 réseau pouvant affecter [...]

1 les deux postes.

2 Alors, écoutez, on a un engagement qu'on va
3 parler dans quelques instants sur ces aspects-là.
4 On essaie d'avoir un peu plus d'informations pour
5 avancer dans cette réflexion-là qui se fait,
6 semble-t-il, chez le Transporteur en ce moment,
7 mais qui se fait aussi chez les intervenants. On se
8 pose des questions puis on avance à chaque année
9 pour essayer de comprendre cette situation-là qui a
10 vécu un soubresaut, disons-le comme ça, un
11 soubresaut qui l'a laissé en haut d'ailleurs, qui
12 n'est pas redescendu après le saut. Tout ce qui
13 monte devrait redescendre, mais peut-être que c'est
14 pas le cas.

15 Donc, présentation de la preuve. L'énergie
16 transitée n'explique pas la hausse. Je ne vous
17 paraphraserai pas l'explication de monsieur
18 Raymond, mais grosso modo, quinze pour cent (15 %)
19 à peu près de la hausse du taux, l'écart, est
20 expliquée par l'énergie transitée.

21 On a eu une réponse, je dirais
22 méthodologique ou philosophique sur aucune
23 explication chiffrée entre le Nord et le Sud. Ce
24 que je veux dire par là, c'est qu'on a posé la
25 question à l'engagement numéro 5 : pouvez-vous nous

1 expliquer quand l'énergie transitée, elle augmente
2 si peu entre deux mille treize (2013) par exemple
3 et deux mille seize (2016), en fait, elle baisse.
4 (14 h 33)

5 Comment ça se fait que le réseau est plus
6 sollicité aujourd'hui alors que le transit a
7 baissé? Le transit n'a pas augmenté, premièrement.
8 Puis deuxièmement, il y a même plus de capacité.
9 Vous vous souvenez de la ligne jaune d'en haut. Je
10 vous la dessine ici dans le ciel. Mais elle a
11 monté. Puis en plus, vous en avez moins transportée
12 en dessous.

13 Ça fait que ça laisse plus de plage dans le
14 blanc finalement pour pouvoir faire des
15 interventions, entre autres. Ça, c'était une
16 question. Mais également pour justifier maintenant
17 la question de la perte. Mais on en transite plus,
18 donc on en perd plus. Correct. Ça va. Mais il y en
19 a moins transitée. Comment ça se fait?

20 On nous a dit, bien, ce n'est pas pareil
21 dans le sud que dans le nord. Puis dans le sud, il
22 y a d'autre chose. Même l'engagement, puis avec
23 respect, parce qu'on n'est pas ici pour faire,
24 comme l'a dit mon confrère, un processus
25 contradictoire, parce que si on était dans un

1 processus contradictoire, on aurait interrogé sur
2 l'engagement. Parce que, avec respect, on n'a pas
3 répondu à l'engagement. Et tout le monde avait, je
4 pense, du moins, moi je pense qu'on avait bien
5 compris les questions, c'était les chiffres qu'on
6 s'attendait de voir et pas la répétition de la même
7 phrase qu'on avait eue en audience. On savait déjà.
8 On nous a dit le sud est plus sollicité que le
9 nord, puis c'est là que ça se passe. J'avais
10 compris ça, même moi.

11 Mais on a une discussion... Puis, là, je
12 suis dans les notes sténographiques du vingt-sept
13 (27) novembre deux mille dix-sept (2017) page 16.
14 Puis vous n'avez pas besoin d'y aller, là, mais je
15 soulève la question.

16 Quand je vous dis, est-ce que c'est
17 possible de l'avoir, pas
18 nécessairement maintenant, mais est-ce
19 que c'est quelque chose qui est
20 disponible chez vous? Parce que c'est
21 une partie de votre explication de
22 sollicitation, si je peux me permettre
23 de le dire comme ça. Est-ce que vous
24 avez cette information-là, que ce soit
25 avec des chiffres ou un graphique?

1 Ce que j'ai reçu, c'est le texte de ce qui avait
2 été dit, essentiellement. Puis on nous a dit, oup,
3 ce n'est pas le seul élément qui explique cette
4 problématique de perte. Il y d'autre chose. Mais
5 j'ai compris, moi, dans la preuve, on nous a dit
6 c'était quoi le plus important. Celui qui fait le
7 plus mal, c'est celui-là, c'est le transit. Bien,
8 là, il m'en manque quatre-vingts et quelque pour
9 cent à comprendre. J'essayais de voir si le sud
10 puis le nord répondraient à la question. Aucun
11 chiffre.

12 Je vous ferai grâce de la lecture après ça.
13 Vous pourrez lire les pages 17 et 18. Vous allez
14 voir que cette réponse-là est pertinente. Et
15 j'invite tout de suite d'avance mes collègues d'à
16 côté à y répondre l'année prochaine avec des
17 chiffres puis une explication qui va nous permettre
18 de mieux comprendre cet aspect-là. Puis j'ai
19 compris une séance d'information qui viendra ou une
20 séance de discussion, de travail, je ne sais plus
21 comment l'appeler, sur cette question-là de taux de
22 perte. Dans notre calendrier deux mille dix-huit
23 (2018), dans le but de déposer au prochain dossier
24 tarifaire deux mille dix-neuf (2019) quelque chose
25 qui nous explique le taux de perte.

1 Parfait. Peut-être qu'on se comprendra
2 mieux là. Peut-être que l'échange direct permettra
3 que, moi, je comprenne plus à tout le moins déjà
4 puis que je pose peut-être mieux la question que
5 j'ai peut-être mal faite. C'est peut-être mon
6 erreur. Mais on aura cette discussion-là en temps
7 et lieu. Mais ça serait important de l'avoir. Je
8 vous invite peut-être, effectivement, à avoir cette
9 discussion-là avec nous tantôt du côté du
10 Transporteur.

11 Je me permets de terminer en vous disant
12 que, ça aussi, ça prendrait cet aspect-là, des
13 dates fixées ou des éléments de dates fixées dans
14 le temps, parce qu'on a un dossier, tous, qui se
15 complexifie en deux mille dix-huit (2018), vous les
16 premiers, bien sûr, mais nous aussi. Il va y avoir,
17 il y a beaucoup de dates, il y a... Dans
18 l'allégement réglementaire, on va faire des séances
19 de travail pour pas avoir trop de temps en
20 audience. Bon. Je ne suis pas sûr qu'on va sauver
21 des jours à la fin. Ça, c'est une autre histoire.

22 Mais est-ce que c'est plus efficace? J'ai
23 tendance à dire que oui. Est-ce que c'est moins
24 contradictoire puis moins contraignant? Ça, c'est
25 sûr. C'est évident. C'est plus facile d'échanger.

1 C'est plus facile d'avoir des réponses directement.
2 Puis je pense que tout le monde se sent moins sur
3 ses gardes, puis tout ça, puis donne l'information.
4 Bon. S'il y a des validations à faire, bien, les
5 validations se font. On peut nous répondre deux
6 semaines plus tard plutôt que le lendemain matin.
7 J'ai tout compris que ce n'est pas nécessairement
8 agréable.

9 Puis je comprends même s'il y a une grosse
10 équipe qui... il y en a déjà une grosse dans la
11 salle, équipe, du côté du Transporteur, mais il y
12 en a une autre grosse équipe qui écoute ailleurs
13 puis qui nous aide à avoir des réponses le plus
14 rapidement, puis on les salue puis on les remercie.
15 Mais je comprends que c'est une tâche qui est
16 colossale du jour au lendemain. Puis ce n'est pas
17 toujours une donnée toute simple finalement à
18 sortir. C'est quelques calculs des fois à faire ou
19 quelques tableaux à monter. Puis, ça, on est tout à
20 fait conscient de ça.

21 Ça me permet de vous parler en deux
22 secondes de l'allégement réglementaire. Vous l'avez
23 évoqué en début d'audience, puis peut-être même
24 dans le cadre de certaines des objections
25 auxquelles j'ai dû faire face, Maître Turgeon.

1 Alors, je me permets de vous dire, c'est certain
2 que, moi, je suis là depuis à peu près deux mille
3 quatre (2004) devant la Régie de l'énergie. Une des
4 choses que j'ai constaté, c'est la quantité de
5 demandes de renseignements que la Régie fait.
6 Avant, quand on voyait une DDR-2 c'était à peu près
7 normal, mais ce n'était pas toujours. Là, ici,
8 c'est trois. Puis dans le Distributeur, pendant
9 qu'on en parlait hier, c'était six.

10 Je ne sais pas quelle est la problématique.
11 Peut-être que les groupes de travail, les séances
12 d'information, ces choses-là, il faudrait
13 accentuer, faire quelque chose là-dessus. Je ne
14 sais pas trop. Je regardais mon collègue Jocelyn
15 Allard qui a fait Gaz Métro avec des processus
16 d'entente négociée. J'y étais. Bien, je n'étais pas
17 au processus d'entente négociée lui-même, mais j'y
18 étais dans ce dossier de Gaz Métro là. Pas besoin
19 nécessairement d'aller là. On a MRI qui s'en vient,
20 et caetera. J'ai tout compris ça. Mais clairement
21 vous voyez qu'il y a certaines incompréhensions de
22 la part des intervenants puis peut-être, j'aurais
23 tendance à dire, allez à vos demandes de
24 renseignements de la Régie. Suite à la preuve qui
25 est présentée devant vous. Donc, c'est peut-être

1 une solution à cette problématique-là parce que,
2 les demandes de renseignements, quand vous les
3 envoyez parfois vous les envoyez puis notre preuve
4 est déposée, alors on apprend des choses, nous
5 aussi. On vous lit, on lit les réponses et on
6 apprend des choses.

7 (14 h 38)

8 Alors, quand est-ce qu'on en parle? Je ne
9 sais plus trop, dans une preuve amendée? Est-ce que
10 c'est une bonne idée? Je ne suis pas sûr. Est-ce
11 qu'on en parle à l'audience puis on fait de la
12 nouvelle preuve puis là, bon, on se chicane sur
13 cette question-là, est-ce que c'est une bonne idée?
14 Peut-être pas. Le but, c'est que vous ayez
15 l'information pour décider puis que mes confrères,
16 de l'autre côté, le sache d'avance. Puis je
17 comprends très bien ça, tout comme nous d'ailleurs.

18 D'ailleurs, sur les présentations qui sont
19 faites en audience, ça fait quelques fois que je le
20 mentionne, je comprends que le Transporteur ne
21 travaille pas nécessairement à la dernière minute,
22 là. Il serait peut-être possible de les avoir
23 vingt-quatre (24) heures ou quarante-huit (48)
24 heures avant la présentation; et je parle du
25 Transporteur. Parce qu'à ce stade-là, personne n'a

1 fait d'autres preuves depuis un bon bout de temps.
2 Alors, ils savent exactement sur quel pied danser.
3 Nous, quand on fait notre présentation, le
4 lendemain ou la fin de la présentation du
5 Transporteur, on s'est ajusté dans la nuit ou, des
6 fois, deux jours plus tard, si on a la chance.
7 Alors, on s'est ajusté puis on doit nécessairement
8 arriver à la dernière minute dans les
9 représentations, c'est comme impossible de faire...
10 sinon, vous allez être obligé d'arrêter l'audience.

11 Mais le Transporteur sait très bien qu'est-
12 ce qu'il va faire comme preuve au panel 1, au panel
13 2. Puis il ne l'a pas appris le soir avant. Je
14 comprends qu'on s'y met beaucoup près de la date,
15 tous les avocats font ça. Je vous regarde, Maître
16 Turgeon, on n'essayait pas de se mettre dans le
17 dossier un mois d'avance, ça va. Mais là on est une
18 autre sorte d'équipe, là, chez le Transporteur.
19 L'avocat est là, oui, c'est un rôle important, oui,
20 mais la preuve qui va être mise là, c'est porté par
21 l'ensemble de l'équipe. Et je pense que vingt-
22 quatre (24) heures, quarante-huit (48) heures
23 d'avance, ça nous aiderait peut-être à éliminer
24 certaines questions, peut-être à mieux comprendre
25 certains aspects du dossier plutôt que de poser la

1 question « live » parce qu'on n'est pas capable de
2 tout vérifier en même temps.

3 Dernièrement, sur ce point-là, les
4 graphiques... l'exemple de l'engagement numéro 8
5 est parfait, là, je vous... tantôt je vous ai parlé
6 de chiffres, là, mais j'ai oublié de vous mettre le
7 cavéat. On m'a demandé : « C'est-tu cavéat ou
8 cavéate », mais je pense que c'est cavéat mais je
9 peux me tromper. Si on a fait un graphique avec des
10 colonnes c'est parce qu'on a fait des chiffres
11 avant. Puis, nous, on avait demandé les chiffres.
12 Peut-être que ce n'était pas clair, encore une fois
13 c'est moi qui m'exprime mal peut-être, mais on nous
14 a donné... bon, ça ne nous aide pas beaucoup. Puis
15 monsieur Raymond l'a fait, le commentaire, tout à
16 l'heure. Comme allégement réglementaire, d'essayer
17 de trouver où est-ce que le graphique finit, là,
18 versus l'axis, je pense. Enfin, sur le côté. Alors,
19 ça c'est un élément... puis je l'ajouterais dans le
20 dossier tarifaire, tout simplement en disant, tout
21 graphique fourni doit être fourni avec les données
22 qu'on veut montrer sur le graphique, en chiffres.
23 Pour qu'on évite le questionnement parce qu'il y en
24 a eu, dans le passé, des questions, là : « Vous
25 arrivez où puis c'est quoi le chiffre exact?

1 Pouvez-vous nous fournir les chiffres exacts? »,
2 puis peut-être des demandes de renseignements,
3 même. Puis peut-être des fois on ne l'a pas vu au
4 début puis ça vient dans la demande de
5 renseignements numéro 3 puis on réalise tous que le
6 chiffre n'est pas celui qu'on pensait au départ.

7 Alors, c'est un élément. Puis, ça, ce n'est
8 pas nécessairement très problématique, sur cet
9 aspect-là, d'avoir les chiffres derrière le
10 graphique parce que, nécessairement, il a fallu
11 faire les chiffres avant de faire le graphique, ça,
12 ça va de soi. Ça complète ma plaidoirie. Je
13 m'excuse d'avoir pris un peu plus de temps dans le
14 but de l'allégement réglementaire, ceci dit.

15 LE PRÉSIDENT :

16 Maître Cadrin, vous avez été clair.

17 Me STEVE CADRIN :

18 Mais?

19 LE PRÉSIDENT :

20 Non, il n'y pas de mais. Il n'y a pas de mais. Je
21 ne suis pas encore au mais. Je n'ai pas encore rien
22 décidé. Alors, si je n'ai pas délibéré, je n'ai
23 rien décidé, alors je ne suis pas au mais. Mais
24 juste pour vous donner commentaire concernant
25 comment les choses peuvent ou pourraient

1 s'organiser.

2 Je ne vous cache pas, puis je pense que
3 j'ai été assez clair là-dessus, que moi-même je me
4 questionne sur, en fait, beaucoup de... cinquante-
5 deux (52) semaines dans une année, des dossiers qui
6 arrivent en août pour une décision que certains
7 vont trouver tardive, en février, que, moi, je
8 trouve, quand je regarde dans mon équipe, hâtive,
9 en février, et caetera.

10 Il y a un questionnement à se poser, un
11 questionnement à savoir, est-ce que les choses
12 tombent au bon moment, vous en avez fait mention.
13 Je vous inviterais, et comme j'invite aussi le
14 Transporteur, quand la Régie vous convie, au moins
15 une fois par année dans ces années-ci, pour se
16 questionner pendant une demi-journée, et caetera,
17 je vous dirais, écrivez à la Régie avant pour
18 dire : « On aimerait ça pouvoir jaser de telle
19 chose ou telle chose. » Je veux dire, nous, on est
20 responsable du processus réglementaire, on est
21 responsable de rendre des tarifs justes et
22 raisonnables en temps opportun. C'est ça, c'est
23 notre responsabilité. C'est nous qui sommes maîtres
24 de notre procédure. La procédure nous appartient
25 mais on n'a pas nécessairement la science infuse et

1 on n'est pas nécessairement dans vos... je n'ai pas
2 votre cravate et je n'ai pas celle de maître
3 Fréchette non plus, j'ai la mienne. Mais ça ne veut
4 pas dire que... pour moi, rendre une bonne
5 décision, là, j'ai besoin d'une bonne preuve là et
6 j'ai besoin de bons intervenants et j'ai
7 magnifiquement besoin d'eux, naturellement, mes
8 collègues. Mais, tout ça, il faut que ça marche
9 ensemble. Tout ça, il faut que ça... La Régie, elle
10 est en évolution. Les régisseurs que je connais, je
11 les connais tous très bien, se posent des
12 questions : comment je vais rendre ce dossier-là,
13 comment je vais rendre la meilleure décision. Vous
14 en faites partie de ça. Alors, vous me le dites, ça
15 va être dans les notes sténos. Moi je peux prendre
16 les notes sténos comme je le fais puis je peux les
17 faire monter ou les faire aller sur le côté.

18 (14 h 43)

19 Me STEVE CADRIN :

20 Oui.

21 LE PRÉSIDENT :

22 Mais je vous invite à cette réflexion-là. On ne la
23 fera pas cette... Je vous invite à le faire.

24 Me STEVE CADRIN :

25 Oui, parce qu'on a eu indirectement la discussion

1 ensemble dans les objections...

2 LE PRÉSIDENT :

3 Tout à fait.

4 Me STEVE CADRIN :

5 ... que je me permets de le faire, je retiens déjà
6 trop de temps sur...

7 LE PRÉSIDENT :

8 Non, c'est correct.

9 Me STEVE CADRIN :

10 ... un dossier qui a déjà son temps.

11 LE PRÉSIDENT :

12 Mais, je veux dire, j'apprécie. J'apprécie
13 l'ensemble du travail et j'apprécie ces
14 commentaires.

15 Me STEVE CADRIN :

16 J'ai pris notes de votre suggestion.

17 LE PRÉSIDENT :

18 Merci.

19 Me STEVE CADRIN :

20 Merci. Oui, maintenant Maître Pelletier, s'il vous
21 plaît. Bonjour Maître Pelletier.

22 PLAIDOIRIE PAR Me PIERRE PELLETTIER :

23 Monsieur le Président, bonjour.

24 LE PRÉSIDENT :

25 Parce qu'on peut vous en fournir, il n'y a pas de

1 problème.

2 Me PIERRE PELLETTIER :

3 Alors, je vous ai distribué un document. Parfois on
4 présente des plans d'argumentation, ce n'est même
5 pas un plan d'argumentation. C'est, dans le fond,
6 l'argumentation de l'AQCIE-CIFQ sur une seule
7 question, celle de la Romaine.

8 Avant de toucher à ce sujet-là, je dois
9 vous dire, j'écoutais les commentaires nombreux sur
10 de divers aspects, mon collègue Cadrin avant. La
11 seule chose qui nous frappait, puis je ne veux pas
12 revenir sur le détail de ses recommandations, la
13 seule chose qui me frappait, effectivement, dans ce
14 qu'il disait c'est que c'est sûr que si on poursuit
15 à accorder quarante-cinq millions (45 M) quand le
16 Transporteur demande quarante-cinq millions (45 M),
17 qu'on monte à cinquante-quatre (54) quand il monte
18 à cinquante-quatre (54), ça ne constitue pas un
19 bien gros incitatif à ce que le déroulement puisse
20 accélérer. C'est le seul commentaire que je voulais
21 faire là-dessus.

22 Je suis bien heureux de constater, par
23 ailleurs, qu'il endosse la suggestion qui a été
24 faite de notre côté de proposer un montant sur ce
25 sujet-là, celui de la maintenance additionnelle qui

1 est intermédiaire entre leur proposition originale
2 de zéro et puis ce qui est demandé par le
3 Transporteur. Je n'aurai pas autre chose à vous
4 dire sur cette question de maintenance
5 additionnelle là.

6 Je ne vous entretiendrai pas longtemps non
7 plus de la question de l'ASC 715. Ma compréhension
8 du dossier sur cette question-là au stade où on en
9 est, dans le fond, il s'agit de voir si on reporte
10 à l'an prochain le six millions (6 M) qui pose
11 problème. Il me semble évident que le trente-quatre
12 millions (34 M), lui, qui ne pose pas problème,
13 devrait être versé cette année et non pas l'année
14 suivante.

15 J'avais été frappé par exactement le même
16 point que vous avez fait tantôt à propos de la
17 Romaine, à savoir que je n'ai pas entendu, jusqu'à
18 maintenant, le Transporteur expliquer pourquoi la
19 proposition qu'on fait de ne pas excéder le montant
20 maximal, aux yeux de la réglementation, devrait
21 être rejetée.

22 Vous allez voir en regardant le document
23 que je vous ai remis que je l'ai construit, ce
24 document-là, sur la base de l'avantage qu'on a eu
25 d'avoir une plaidoirie à l'avance du Transporteur

1 parce que dans la demande de renseignements,
2 probablement la 3 mais, en tout cas, une demande de
3 renseignements de la Régie où on demandait au
4 Transporteur son point de vue sur notre
5 recommandation, bien, il s'était donné la peine
6 d'élaborer un bon nombre d'arguments qui parfois se
7 recoupaient, étaient repris, et cetera, mais j'ai
8 essayé de les trier, mettre en ordre, les
9 catégoriser et j'en ai fait effectivement six
10 catégories.

11 Vous allez voir, j'ai des paragraphes 1 à
12 6. Le premier point, selon le Transporteur, lui il
13 prétend que l'entente de raccordement pour le
14 projet de la Romaine prévoirait que le versement de
15 la contribution du Producteur ne serait due
16 qu'après la mise en service finale du projet.

17 (14 h 54)

18 J'ai deux pages de réponses à ses arguments là-
19 dessus puis je vais y venir tantôt.

20 La deuxième série d'arguments qu'il
21 faisait, il prétendait tirer un argument, lui, de
22 l'autorisation du projet par la Régie par les
23 décisions 2011-083 et 83 Motifs, là. Je suis à la
24 page... à la page 4 de mon document. J'y reviendrai
25 tantôt aussi évidemment.

1 Son troisième type d'arguments portait sur
2 certaines de ses propres affirmations et de la
3 décision de la Régie dans le dossier 3888. La
4 quatrième... la quatrième série, je suis à la page
5 5 complètement en haut, il invoque que ses vues,
6 quant au moment où il comptait reconnaître dans sa
7 base de tarification la contribution du Producteur
8 au sujet de la Romaine étaient connues puis
9 entérinées par des décisions antérieures. J'y
10 viendrai aussi.

11 Finalement, que par ses décisions D-2018-
12 021 et 049 l'année passée, la Régie a approuvé la
13 base de tarification pour les fins des revenus
14 requis et puis que ça règle la question pour
15 l'avenir, j'y reviendrai évidemment.

16 Et puis finalement son sixième point, qui
17 était celui selon lequel il ne pourrait récupérer
18 nulle part les sommes qu'il espérait obtenir de la
19 clientèle.

20 Sur le premier point qui a été ajouté, je
21 pense que c'est le seul point en réalité qui a été
22 ajouté tantôt par le Transporteur en réponse à
23 votre question, à savoir est-ce qu'il y a quelque
24 chose, là, dans la réglementation qu'on pouvait
25 invoquer à l'encontre de la prétention?

1 Bien il vous a lu la fin du paragraphe sur
2 lequel nous-mêmes on fonde nos prétentions. Notre
3 prétention, nous autres, elle est fondée la
4 première... la première phrase du deuxième
5 paragraphe de la section A de l'appendice J, dont
6 il vous a lu des extraits tantôt. Alors le texte,
7 on l'a cité dans le document, mais le texte c'est :
8 « Les montants assumés par le Transporteur ne
9 sauront en aucun cas excéder le montant maximal
10 indiqué à la section E ci-dessus. »

11 Et effectivement, notre prétention c'est
12 que ce que fait ou propose de faire le Transporteur
13 va directement à l'encontre de ça. C'est qu'il nous
14 demande de non seulement payer la contribution de
15 six cent vingt-trois virgule... neuf cent vingt-
16 trois, pardon, virgule huit millions (923, 8 M\$)
17 qui a été prévue à l'origine, mais également de
18 faire supporter un montant additionnel de l'ordre
19 de deux cents (200 M\$) à deux cent cinquante
20 millions (250 M\$), c'est-à-dire... c'est-à-dire
21 mettre prématurément dans la base de tarification
22 un montant, des montants excédant celui de neuf
23 cent vingt-trois virgule huit millions (923,8 M\$),
24 sur lesquels on serait appelés à payer chaque
25 année. Dans notre preuve, là, on a fait le... on a

1 indiqué le montant, là, c'est de l'ordre de
2 cinquante-cinq millions (55 M\$) ou un petit peu
3 moins que cinquante-cinq millions (55 M\$) par
4 année. Bien ça, il l'a déjà obtenu pour deux mille
5 dix-sept (2017), il veut l'avoir pour deux mille
6 dix-huit (2018), il voudra l'avoir pour deux mille
7 dix-neuf (2019). Et puis probablement la totalité
8 deux mille vingt (2020) parce que là, au mieux, ça
9 va finir en septembre deux mille vingt (2020), ce
10 projet-là.

11 Alors en somme, c'est quatre ans à
12 cinquante millions (50 M\$) qu'on cherche à obtenir
13 de la clientèle en sus du montant qui était prévu à
14 l'origine. Parce que quand on parle des montants
15 assumés par le Transporteur, évidemment c'est les
16 Tarifs et conditions que ça vise, que le
17 Transporteur va pouvoir obtenir de sa clientèle.
18 Alors il faut lire en même temps « assumés par le
19 Transporteur », mais assumés évidemment par sa
20 clientèle.

21 Le Transporteur vous a référé en réponse à
22 ça à la fin du même paragraphe en soulignant le
23 fait que le montant réel encouru par le
24 Transporteur « sera payable en totalité par le
25 requérant avant le début du service de transport ou

1 selon les dispositions prévues à l'article
2 12a(2) ». En fait 12a et puis il a raison, c'est un
3 cas de 12a)i).
4 (14 h 54)
5 Évidemment, quand on disait ici les sommes sont
6 payées « en totalité par le requérant avant le
7 début du service de transport », ça suppose que ça
8 va être payé avant que le service de transport
9 puisse être donné, donc ça va être payé avant que
10 n'interviennent les mises en service, parce que
11 s'il n'y a pas de service de transport possible,
12 bien c'est parce qu'il n'y a pas eu de mise en
13 service. S'il y a une mise en service, c'est parce
14 que, ce qui est mis en service, va permettre
15 d'assurer le transport. Alors dans un cas comme
16 celui de La Romaine, on se retrouve dans une
17 situation où non seulement, comme ça été souligné
18 avant, il y a plusieurs mises en service,
19 théoriquement il y en aurait quatre, parce qu'il y
20 a quatre centrales La Romaine, mais en réalité, des
21 mises en service dans un cas comme celui-là, puis
22 on le voit simplement en examinant les réponses aux
23 engagements numéros 2 et 3 du Transporteur, puis en
24 examinant également les autres réponses données aux
25 demandes de renseignements, c'est que des mises en

1 service, il y en a une grande quantité, il n'y a
2 pas juste la mise en service de Romaine 1, 2, 3, 4,
3 il y a les mises en service des postes de départ à
4 l'intérieur de ça. Il y a des mises en service pour
5 quinze millions (15 M) ici, huit millions (8 M) là,
6 cinquante-deux millions (52 M), il y en a une
7 quantité de mises en service. Ça veut dire que les
8 équipements en question sont considérés comme étant
9 utiles pour les fins auxquelles ils sont destinés,
10 donc pour assurer le service de transport, si bien
11 que de nous dire : la contribution on va ne la
12 payer qu'à la fin, ça veut dire qu'on va la payer
13 bien après que les services de transport ont
14 commencé à être rendus.

15 Or, le texte qui est cité par le
16 transporteur lui-même ici dit qu'il faut que les
17 sommes soient -à la contribution du producteur en
18 l'occurrence ou de n'importe lequel producteur-,
19 soient versées avant le début du service de
20 transport, donc avant les mises en service ou
21 concurremment aux mises en service.

22 Ça allait bien la proposition que formulait
23 le Transporteur tantôt ou son procureur, en disant
24 bien écoutez ça fait très longtemps que c'est ce
25 qu'on fait. Bien oui, mais ça fait très longtemps

1 que c'est ce qu'on fait parce qu'on était dans un
2 contexte où il y avait un projet d'autoriser puis
3 finalement on arrivait à une mise en service.
4 Alors, là, qu'on demande au client concerné de
5 faire sa contribution à ce moment-là, ça pose pas
6 de problème s'il y a seulement une mise en service,
7 bien il y a mise en service d'un montant qui
8 correspond à la différence entre ce qui est payé
9 par le client et ce qui est autorisé. Mais dans
10 des cas comme ceux qu'on connaît de nos jours, les
11 mises en service sont tellement multipliées
12 qu'effectivement, si on acceptait cette vision-là
13 du passé, bien on se retrouverait dans la situation
14 bien, on se retrouve dans la situation qu'on
15 connaît ici où on dit écoutez vous vous..., le
16 Transporteur n'est autorisé à assumer qu'un montant
17 de neuf cent vingt-trois millions huit cent mille
18 (923 800 M) et on lui demande d'assumer ce montant-
19 là, puis on lui demande en plus de mettre sur sa
20 base de tarification pendant quelques années des
21 années excédant largement neuf cent vingt-trois
22 millions huit cent mille (923 800 M). C'est à peu
23 près cinq cent cinquante mille (550 000) de plus,
24 ce qui, nous semble-t-il est complètement contraire
25 et à la lettre et à l'esprit du tarif. C'était mon

1 commentaire sur les commentaires du Transporteur
2 tantôt. C'était en dehors du texte que je vous ai
3 remis.

4 Le premier point que je veux vous faire et
5 puis il y en a assez long dans mon texte sur ce
6 sujet-là, c'est qu'à mon sens le Transporteur se
7 trompe sur l'interprétation de l'entente de
8 raccordement. Il invoque plusieurs paragraphe de
9 l'entente de raccordement pour essayer d'amener à
10 la conclusion que le montant de la contribution du
11 producteur ne serait dû qu'à la mise en service
12 finale du projet, mais tous les passages qu'il
13 invoque, toutes les sections qu'il invoque et ce,
14 je vous l'ai mis en détails par écrit, c'est pas
15 pour rien, je ne veux pas les prendre tous
16 séparément, mais tous les passages de cette
17 convention-là ou de cette entente-là qu'il invoque
18 mènent à la conclusion que ce n'est pas ce que dit
19 la convention.

20 Prenons le premier cas, il commence par
21 nous dire: « Écoutez, au soutien de ça, le
22 paragraphe 6 1 a) i) de l'entente prévoit que les
23 frais d'intégration sont assumés par le
24 Transporteur. » C'est ce qu'il nous répond à la
25 demande de renseignements numéro 3 de la Régie. Il

1 vous réfère à l'article 6 1 a) i) en disant les
2 frais d'intégration c'est prévu à 6 1 a). C'est
3 assumés par le Transporteur.

4 (14 h 59)

5 Mais ce qu'il néglige de faire, c'est de
6 vous signaler, du même souffle, que le paragraphe
7 qui suit immédiatement, 6.1a)ii) prévoit
8 spécifiquement, lui, que nonobstant le i) qu'on
9 vient de lire du paragraphe 6.1a) :

10 [...] la totalité des frais
11 d'intégration assumés par le
12 Transporteur ne peut excéder le
13 montant maximal prévu aux Tarifs et
14 conditions, ce qui est évidemment la
15 reproduction de ce qu'on trouve dans
16 les Tarifs et conditions.

17 Alors, vous dire comme justification, de
18 son point de vue, qu'à 6.1a) on prévoit que, bien,
19 c'est oublier ii) qui, lui, prévoit spécifiquement
20 que la contribution ou que l'allocation maximale du
21 Transporteur ne peut... d'une quelconque... ne
22 peut... montant assumé par le Transporteur ne peut
23 excéder le montant maximal aux Tarifs et
24 conditions.

25 Il invoque ensuite le paragraphe 6.1b) qui

1 prévoit spécifiquement que :

2 Dans le cas où les frais d'intégration
3 devant être assumés par le
4 Transporteur excèdent le montant
5 maximal prévu aux Tarifs et
6 conditions, l'excédent sera assumé par
7 le Producteur et sera payable trente
8 (30) jours ouvrables suivant la
9 réception d'un avis du Transporteur.

10 C'est pour ça qu'on avait posé cette question-là.
11 Écoutez, en gros, la manière dont elle est conçue,
12 l'entente, c'est qu'il y a des montants qui sont
13 supportés par le Transporteur jusqu'à concurrence
14 de neuf cent vingt-trois virgule huit millions
15 (923,8 M\$) et que lorsqu'on atteint ce montant-là,
16 qu'il y a des montants qui sont pour être assumés
17 par le Transporteur, là il peut envoyer un avis
18 écrit au Producteur pour lui dire « voici, on
19 excède les montants, voulez-vous nous les payer,
20 s'il vous plaît. »

21 Alors, on a posé la question en demande de
22 renseignements : est-ce que vous avez expédié les
23 avis écrits en question? Et ce qu'on a comme
24 réponse, tant dans la réponse aux demandes de
25 renseignements que dans les documents additionnels

1 qui ont été produits cette semaine, c'est que c'est
2 pas comme ça que la convention a été opérée. Ce qui
3 s'est produit, c'est qu'effectivement des avis
4 écrits demandant les paiements au moment où on
5 excédait le montant de neuf cent vingt-trois
6 millions (923 M\$), les avis écrits n'ont pas été
7 expédiés, des demandes de paiement n'ont pas été
8 faites.

9 Il y a un document, la réponse à
10 l'engagement numéro 2, oui, qui explique ce qu'ils
11 ont fait à propos des postes de départ. Alors, à
12 propos des postes de départ, on voit, et par
13 l'engagement 2 et par l'engagement 3, qu'ils ont
14 été mis en service partiellement, pour chacun d'eux
15 là, et qu'il y a des montants qui éventuellement
16 ont été payés par le Producteur au Transporteur
17 seulement lorsque toutes les mises en service d'un
18 poste de départ donné avaient été faites. Ce qui ne
19 correspond pas à ce qui est prévu dans l'entente,
20 mais c'est comme ça que ça a été fait.

21 Évidemment, aujourd'hui ça n'a plus
22 d'importance, le montant de neuf cent vingt-trois
23 virgule huit millions (923,8 M\$) qui comprend,
24 entre autres, l'allocation du Transporteur à
25 l'égard des postes de départ, bien, ce montant

1 total là d'allocation du Transporteur a maintenant
2 été excédé, de sorte que ça n'a pas été fait, à mon
3 sens, correctement dans le passé, mais on n'y peut
4 rien pour l'avenir.

5 Là, on est rendu au moment où le neuf cent
6 vingt-trois virgule huit millions (923,8 M\$) a été
7 excédé et il s'agit de savoir - il s'agit de savoir
8 si effectivement le Transporteur, dans un contexte
9 comme celui-là, devrait exiger la contribution du
10 Producteur ou, en tout cas, à défaut par lui de
11 l'exiger, est-ce qu'il est autorisé à la mettre
12 dans sa base de tarification.

13 Mais, en pratique, ce que les gens
14 faisaient, d'après la réponse qui est là, c'est que
15 le contrôleur d'une entreprise disait au contrôleur
16 de l'autre entreprise « écoute, t'as excédé, pour
17 tel poste de départ donné, le montant de
18 l'allocation qu'on peut te donner. Il faudrait que
19 tu me paies. » Ils n'envoyaient pas d'avis écrit
20 spécifiquement, mais c'était la façon de faire.

21 Évidemment, je suis bien prêt à reconnaître
22 que ça correspond à l'écrit là, mais l'entente est
23 faite de façon telle que, dès qu'on dépasse les
24 montants d'allocation, soit pour les postes de
25 départ pour ce qui est du passé, soit pour

1 l'allocation générale pour ce qui est de maintenant
2 et de l'avenir, le Transporteur peut, puis à mon
3 sens devrait, envoyer un avis écrit à son
4 cocontractant pour dire « bien, paye-nous. »
5 (15 h 05)

6 Évidemment, s'il ne le fait pas, bien il se
7 retrouve, lui, comme en manque d'argent puis il se
8 retourne de bord puis il dit : « bon, bien,
9 coudonc, comme je ne le reçois pas, je vais mettre
10 les montants en question sur ma base de
11 tarification et c'est la clientèle... » qui va les
12 supporter. Mais ce n'est pas son contrat qui
13 l'oblige à faire ça. Son contrat, de la manière
14 dont il est structuré, lui permet effectivement
15 d'exiger du Producteur au fur et à mesure que le
16 montant de l'allocation... à partir du moment où le
17 montant de l'allocation est dépassé, bien,
18 d'obtenir ses contributions. De sorte qu'on ne se
19 retrouve pas dans la situation où on est
20 actuellement où le Transporteur dit : bien,
21 écoutez, moi, si je ne demande pas d'argent à ma
22 clientèle, je vais être obligé d'assumer ça par
23 moi-même. Mais non, la réponse, c'est qu'il est
24 prévu à la convention qu'il n'a qu'à en faire la
25 demande au Producteur.

1 J'ai fait le tour de chacune des
2 affirmations du Transporteur sur cette question-là
3 aux pages 2 et 3 du document que je vous ai remis.
4 Je vous y renvoie.

5 Autre argument qui a été évoqué ce matin
6 par le Transporteur en réponse... non, même pas en
7 réponse à votre question, il l'a volontarisé celui-
8 là. Et qu'il avait déjà évoqué dans la réponse à la
9 demande de renseignements de la Régie. C'était que
10 dans sa preuve au dossier 3757, celui qui a
11 autorisé La Romaine, l'impact tarifaire a été
12 présenté en tenant compte de contributions pour les
13 postes de départ, après chaque mise en service de
14 ces postes et d'une contribution finale pour le
15 reliquat des travaux d'intégration à la fin du
16 projet en deux mille vingt (2020). Et, dit-il, la
17 Régie a conclu que les investissements du
18 Transporteur dans ce projet n'avaient pas d'impact
19 à la hausse sur ses tarifs.

20 Je n'ai pas réussi à retracer dans ce
21 dossier-là ce que dit le Transporteur à propos des
22 postes de départ, mais par contre, j'ai bien vu,
23 effectivement, que, dans les annexes à la
24 convention de raccordement ou à l'entente de
25 raccordement, il y avait tous les calculs qui

1 étaient faits montrant, entre autres, qu'il y avait
2 une contribution de faite en l'an deux mille vingt
3 (2020).

4 Sauf que si la contribution faite seulement
5 en deux mille vingt (2020) était suffisante pour
6 justifier l'impact tarifaire qu'aurait le projet,
7 bien, c'est bien évident que si la contribution du
8 Producteur est faite plus tôt que deux mille vingt
9 (2020), par exemple en deux mille dix-sept (2017)
10 dans le cas qui nous intéresse, bien, l'impact
11 tarifaire serait encore moins élevé.

12 De sorte que c'est, à mon sens, un argument
13 qui ne tient pas. L'impact tarifaire est calculé en
14 disant, bon, bien, l'année 1, l'année 2, l'année 3,
15 voici l'impact. Si à l'année 1, l'année 2, l'année
16 3, on se retrouve avec une contribution qui a été
17 faite par le Producteur et qu'en conséquence, au
18 lieu d'avoir un milliard quatre cent cinquante
19 millions (1,450 G\$) sur la base tarifaire, j'ai
20 neuf cent vingt-trois millions (923 M\$), bien,
21 l'impact tarifaire est évidemment moins fort.
22 Autrement dit, le plus ...

23 Mais ce qui est frappant par ailleurs,
24 c'est que, dans sa décision, la Régie, dans sa
25 première décision puis dans sa décision motif, la

1 Régie n'aborde d'aucune manière cette question-là
2 de dire, oui, on a pris connaissance qu'il y avait
3 une contribution de prévue seulement en deux mille
4 vingt (2020) puis c'est une bien bonne idée, puis
5 on approuve ça. Évidemment, on ne peut pas
6 s'attendre à trouver ça, parce que, à mon sens,
7 cette proposition-là du Transporteur est une
8 proposition qui est contraire aux Tarifs et
9 conditions. Il ne faut pas s'attendre à trouver
10 dans la décision du début sur La Romaine une
11 approbation de ça.

12 Le Transporteur, en troisième lieu, invoque
13 la décision 3888, celle sur la... pas la décision,
14 mais le dossier 3888 sur la politique d'ajout au
15 réseau, en disant, écoutez, ce qui est soulevé par
16 l'AQCIE-CIFQ, ça, ça a déjà fait l'objet de longs
17 débats dans 3888. Et on a étudié en particulier le
18 cas de La Romaine dans 3888. Puis on a décidé que,
19 dorénavant, dans le cas où il y avait des mises en
20 service successives, on appliquerait la formule
21 suivante pour déterminer le moment et le montant
22 des contributions du client.

23 (15 h 09)

24 Effectivement, ça a été fait, ça, dans
25 3888. Mais ce qui a été décidé, c'est d'un régime

1 qui est bien différent de ce que nous demandons.
2 Nous ce que nous demandons, c'est simplement
3 l'application du régime antérieur. Du régime qui
4 était en vigueur lors de l'approbation du projet.
5 Puis qui continue, d'ailleurs, d'être en vigueur,
6 sauf dans le cas de certains projets à venir. Mais
7 nous, on ne demande d'appliquer à La Romaine le
8 nouveau régime. On demande simplement d'y appliquer
9 le régime qui prévalait. Alors, nous dire : « Ça a
10 été réglé dans 3888 », et caetera; bien oui, dans
11 3888, on a décidé que les nouvelles dispositions ne
12 s'appliqueraient pas au cas de La Romaine et, nous,
13 on ne demande pas qu'elles s'appliquent au cas de
14 La Romaine. On demande que s'applique au cas de La
15 Romaine ce qui est prévu dans les tarifs, ce qui
16 était prévu dans les tarifs déjà à ce moment-là. À
17 savoir que le Transporteur n'assume pas plus que le
18 montant, en l'occurrence, le cent vingt-trois
19 virgule huit millions (123,8 M).

20 L'autre point qui est soulevé... qui a été
21 soulevé ce matin, je crois, dans la plaidoirie du
22 Transporteur, mais qui était soulevé, de façon plus
23 spécifique, dans la réponse à la demande de
24 renseignements de la Régie. C'était : « Écoutez, la
25 proposition de l'AQCIE-CIFQ, elle a un impact et un

1 aspect de rétroactivité qui est inadmissible. »
2 Manifestement... Et puis il disait ça ensuite, à sa
3 proposition, suivant laquelle les décisions de
4 l'année passée, la décision de principe puis la
5 décision définitive, là, avait approuvé la base de
6 tarification pour deux mille dix-sept (2017). Il
7 disait : « Là, la proposition de l'AQCIE-CIFQ,
8 c'est de revenir là-dessus puis c'est
9 inadmissible. » Mais notre proposition, ce n'est
10 pas du tout de revenir là-dessus.

11 Nous, j'en ai fait état tantôt, nous, on
12 constate que, depuis deux mille dix-sept (2017),
13 les sommes qui ont été portées à la base de
14 tarification excèdent le montant qui était
15 autorisé. On l'a vu. Dans le dossier tarifaire de
16 l'année passée, on ne l'a pas vu. Puis, à mon avis,
17 la Régie ne l'a pas vu non plus. Personne ne l'a
18 vu. Alors, ils sont arrivés avec leur montant
19 additionnel dans la base de tarification, il n'y a
20 pas eu l'ombre d'une discussion ou d'une question
21 là-dessus de la part de qui que ce soit. Il n'est
22 pas question non plus de discussion autour de ça
23 dans la décision qui a été rendue par la Régie. Le
24 montant est passé dans la base de tarification.

25 Mais telle que la décision est rédigée,

1 puis c'est bien correct qu'elle soit rédigée comme
2 ça, on dit : « Bien, on autorise pour l'année deux
3 mille dix-sept (2017), pour les fins de
4 l'établissement du revenu requis de deux mille dix-
5 sept (2017) et pour la fin des fixations des tarifs
6 deux mille dix-sept (2017). » Je ne pense pas me
7 tromper beaucoup, là, dans la citation de la
8 phrase. « On autorise ça pour deux mille dix-sept
9 (2017). » Alors, ça a réglé le cas de la base de
10 tarification de l'année passée. On est bien désolé
11 de voir qu'il y a cinquante millions (50 M) qui
12 nous sont passés sous le nez, mais on ne demande
13 pas d'aller le chercher. Ce qu'on demande c'est
14 qu'on rende, à l'égard de l'année deux mille dix-
15 huit (2018), celle qu'il aurait bien le fun d'avoir
16 en deux mille dix-sept (2017), de sorte que ce
17 montant inapproprié qui est réclamé de cette
18 manière-là à la clientèle, bien, ne se répète pas
19 d'année en année.

20 Le dernier sujet sur lequel je vous ai mis
21 des notes, c'est celui qui a été invoqué par le
22 Transporteur, disant qu'il ne pourra pas récupérer
23 son argent s'il ne le fait pas de la façon qui est
24 proposée. Alors, je vous ai mis quelques
25 paragraphe qui sont dans le sens de ce que je vous

1 ai représenté tantôt. À savoir que, quant à moi, le
2 Transporteur interprète très mal sa propre
3 convention. Et que sa convention lui permet, au
4 contraire, d'exiger du Producteur le versement des
5 contributions dès qu'il a atteint le montant
6 d'allocation maximale de neuf cent vingt-trois
7 millions (923 M), mais il ne le fait pas. Remarquez
8 que, comme le signalait le témoin Vézina hier, on
9 peut comprendre, est-ce qu'il va vraiment demander
10 à la poche de droite d'envoyer de l'argent dans la
11 poche de gauche? Bien, on fait affaire avec le
12 Producteur ici, une section d'Hydro-Québec, mais ça
13 pourrait être n'importe qui d'autre qu'Hydro-Québec
14 Production qui serait concerné. Et le contrat
15 prévoit qu'à Hydro-Québec Production, comme il
16 pourrait le faire à l'égard de n'importe quel autre
17 client. Bien, il a juste lorsqu'il constate qu'il
18 est appelé à assumer des montants excédents neuf
19 cent vingt-trois millions (923 M). Bien, il a juste
20 à se retourner de bord, envoyer un écrit à son
21 cocontractant, lui dire : « Écoute, on s'apprête à
22 mettre en service tel élément du projet, on va le
23 porter à la base de tarification, je te donne
24 trente (30) jours pour me payer. » De sorte que,
25 trente (30) jours après, effectivement, il va

1 porter, à la base de tarification, le montant
2 nécessaire pour combler la différence parce qu'il
3 va avoir reçu ces sommes de son cocontractant.
4 Alors, dans cette hypothèse-là, évidemment, il est
5 bien mal placé ensuite pour dire : bien là, j'ai
6 reçu le montant puis je voudrais quand même un
7 rendement dessus. Il l'a reçu le montant.

8 (15 h 15)

9 Alors, ce qu'on demande à la Régie de faire
10 ici, dans le fond, c'est de sortir, dès deux mille
11 dix-huit (2018), ce que le Transporteur demande de
12 faire seulement en deux mille vingt (2020),
13 l'excédent du montant de l'allocation maximale. Ça,
14 je vais vous laisser lire la prose que je me suis
15 échiné à vous mettre de façon aussi précise que
16 possible. Je ne pense pas avoir autre chose à
17 ajouter sur le sujet pour le moment.

18 LE PRÉSIDENT :

19 Maître Pelletier, je vous ai entendu sur la
20 décision deux mille dix-sept (2017), la décision de
21 l'an dernier et que ça réglait et qu'il n'y avait
22 pas de rétroactivité. On se rappelle qu'on a eu un
23 débat l'an dernier qui n'était pas tout à fait
24 pareil, mais il y avait certaines similarités.

25 Sur la notion du fait que les décisions,

1 bon, que le projet a été... que vous ne retrouvez
2 pas certaines choses dans les décisions qui ont
3 autorisé le projet à la base. Je dois vous avouer
4 que j'ai pas été relire les décisions, probablement
5 que je vais le faire.

6 La stabilité des décisions de la Régie. La
7 Régie rend des décisions dans les soixante-treize
8 (73), on rend une décision. On étudie un projet, on
9 reçoit ou non des intervenants ou des commentaires
10 puis là, on rend une décision. À partir de cette
11 décision-là, la décision, elle est sans appel. Elle
12 peut être dans les trente (30) jours, elle peut
13 être amenée en révision s'il y a un motif valable
14 de le faire, sinon tout ça s'applique. Et à partir
15 de là, bien c'est une autorisation pour faire un
16 projet, il y a toujours l'opportunité parce que des
17 fois ça peut être long. On prend des décisions puis
18 ce n'est plus opportun de faire tel projet, c'est
19 rare, mais ça peut arriver.

20 Me PIERRE PELLETIER :

21 C'est arrivé ici ça.

22 LE PRÉSIDENT :

23 Oui. Et là, on décide de faire le projet, et
24 caetera. Mais, sur la notion de cohérence et de
25 stabilité des décisions, on est en régulation

1 économique, c'est des... quand on donne
2 l'autorisation 73, la Régie prend ça très à coeur
3 parce que c'est beaucoup d'argent qui va être
4 investi.

5 Me PIERRE PELLETTIER :

6 C'est sûr.

7 LE PRÉSIDENT :

8 Et on dit à quelqu'un « bien, tu peux emprunter
9 pour ton hypothèque parce que t'auras une job
10 pendant vingt-cinq (25) ans », je fais une analogie
11 qui est boiteuse. Mais si on dit à la même
12 personne, au bout de dix (10) ans, écoutez, il y a
13 quelque chose qui peut-être n'avait pas été pris en
14 compte, puis je ne pourrai plus te garder à mon
15 emploi, mais t'as encore une hypothèque à payer
16 pour les quinze (15) dernières années.

17 Me PIERRE PELLETTIER :

18 Je vois votre point, c'est parce que là vous dites,
19 vous présumez que je demande de revenir sur la
20 décision de...

21 LE PRÉSIDENT :

22 Non.

23 Me PIERRE PELLETTIER :

24 Non? Bon.

25

1 LE PRÉSIDENT :

2 Non. Non. C'est le poids que... Là, je comprends
3 qu'on est en tarifaire puis on regarde qu'est-ce
4 qui va passer dans la base. Ça, je comprends tout à
5 fait ça. Mais je veux vous entendre sur comment je
6 prends cette responsabilité-là de la Régie versus
7 l'autre responsabilité, voilà quelques années, qui
8 a été prise en compte, qui a été effective, qui a
9 rendu une décision, versus un assujetti qui a reçu
10 une décision un « Go, vas-y » et que maintenant,
11 quand il veut mettre en application cette décision,
12 on lui dit « non, pour cette partie-là, tu ne peux
13 pas la mettre en application malgré ce qu'on t'a
14 dit voilà quelques années parce que ça ne marche
15 pas. » Puis là, ça ne marche pas pour cette année-
16 là : « pour deux mille dix-huit (2018), ça ne
17 marchera pas. Prends ça puis tu ne peux pas le
18 passer. »

19 Comment, moi, je vis comme régulateur là-
20 dedans? C'est quoi le... c'est quoi la valeur des
21 décisions de la Régie dans les soixante-treize
22 (73)?

23 Me PIERRE PELLETIER :

24 Bien, c'est parce que le sens de la décision de la
25 Régie dans cette affaire-là notamment, c'est-à-dire

1 « est-ce que j'autorise le projet qui m'est
2 présenté » et la réponse a été « oui, j'autorise le
3 projet qui m'est présenté. » Et je calcule et
4 déclare dans ma décision qu'il y a un montant
5 maximal d'allocation qui va pouvoir être accordé
6 par le Transporteur puis ce montant-là il est
7 précisé, c'est neuf cent vingt-trois virgule huit
8 millions (923,8 M\$).

9 (15 h 20)

10 Et moi, ce que je dis aujourd'hui, c'est
11 que la manière dont le Transporteur veut appliquer
12 cette décision-là, ça ne correspond pas à ce qui
13 est prévu dans les Tarifs et conditions puis ni à
14 ce qui était prévu à cette époque-là. C'est ça mon
15 point. Je ne suggère pas du tout qu'on mette de
16 côté la décision ou qu'on en modifie ou qu'on en
17 ignore certains des termes.

18 Encore une fois, si on avait eu une
19 décision qui avait dit : bon, bien on a pris
20 connaissance du projet puis non seulement
21 j'autorise le projet, mais par-dessus le marché je
22 vais me prononcer sur toutes et chacune des
23 considérations que... bref, c'est pas parce qu'il a
24 autorisé ce projet-là que le Régisseur à l'époque
25 s'est prononcé, par exemple, sur chacun des coûts.

1 Il y en avait des pages et des pages de coûts, là.
2 On prévoyait que tel élément coûterait tel montant,
3 les frais de surveillance, d'ingénierie, de... il y
4 en a plein, là.

5 Alors je ne pense pas qu'on puisse dire :
6 bien parce que la Régie a approuvé le projet, elle
7 a également approuvé chacun des éléments de coûts
8 qui ont été présentés dans le projet, puis par
9 conséquent arrivez-nous pas avec des frais
10 d'ingénierie qui dépassent quarante-deux millions
11 (42 M\$), là, parce qu'on ne l'a pas autorisé, ça.
12 C'est pas ça, à mon sens, le sens, l'objet, puis la
13 portée de la décision d'autorisation. La décision
14 d'autorisation c'est effectivement une décision qui
15 est rendue permettant au Transporteur d'aller de
16 l'avant avec un projet parce qu'il rencontre
17 certaines normes et dans lequel le Transporteur est
18 autorisé à consentir telle allocation parce que ça
19 correspond à la formule de calcul qui est prévue
20 aux Tarifs et conditions. Mais ça s'arrête là.
21 Ensuite, il faut l'appliquer.

22 Et là, une des questions qui se pose dans
23 l'application de cette convention-là, comme de
24 n'importe quelle autre convention, c'est ici qu'on
25 frappe le problème, une des questions qui se pose

1 c'est de dire : bon, O.K. Maintenant l'allocation
2 maximale c'est tant. Est-ce qu'on peut dépasser
3 l'allocation maximale? Et est-ce qu'on dépasse
4 l'allocation maximale lorsqu'on fait ce qu'on fait
5 là, c'est-à-dire lorsqu'on met les... les montants
6 en excédant de ce qui est prévu sur la base de
7 tarification? Puis donc en exigeant de l'ensemble
8 de la clientèle le paiement de sommes que
9 normalement, qui normalement devraient être versées
10 par le Producteur et non pas par la clientèle.
11 C'est ça, c'est pas... d'aucune façon, moi, je ne
12 reviens pas ni ne demande pas de revenir sur ce qui
13 a été décidé en deux mille onze (2011). Pas plus
14 que je demande de revenir sur ce qui a été décidé
15 en deux mille dix-sept (2017), là. Je veux être sûr
16 de le mettre clair parce que quand j'ai vu la
17 réponse du Transporteur, il se méprend, là, on ne
18 demande pas ça. C'est de valeur, on l'a manqué.

19 Mais pour deux mille dix-huit (2018), dix-
20 neuf (2019), vingt (2020), de grâce, appliquons les
21 conditions... les Tarifs et conditions qui... qui
22 sont en vigueur. Et encore une fois, je ne demande
23 pas non plus d'appliquer le nouveau régime. Juste
24 le régime de base.

1 LE PRÉSIDENT :

2 Vous venez de... vous venez, dans votre dernière
3 phrase vous venez de résumer ce que j'allais vous
4 demander. En fait, ce que vous demandez
5 présentement c'est l'application des Tarifs et
6 conditions en vigueur.

7 Me PIERRE PELLETTIER :

8 Absolument, absolument.

9 LE PRÉSIDENT :

10 Versus la mise... la mise dans la base, selon
11 l'article 49. C'est juste ça que vous me demandez
12 pour dix-huit (2018).

13 Me PIERRE PELLETTIER :

14 Versus...

15 LE PRÉSIDENT :

16 Versus qu'est-ce qu'on va mettre dans la base de
17 tarification.

18 Me PIERRE PELLETTIER :

19 Exact.

20 LE PRÉSIDENT :

21 C'est ça que vous me demandez.

22 Me PIERRE PELLETTIER :

23 Ah oui, moi, ce que je dis c'est : mettez dans la
24 base de tarification cette année un montant qui
25 sera réduit à... bien en fait c'est même pas

1 exactement, là. Il y a des petits calculs à faire,
2 là. C'est même pas exactement... la contrôleur,
3 madame Boucher l'autre jour lorsqu'on lui a posé la
4 question, puis on avait eu des discussions là-
5 dessus, elle dit : écoutez, c'est assez simple, de
6 toute façon on le ferait en deux mille vingt (2020)
7 l'ajustement. Alors c'est pas plus compliqué, là,
8 en termes d'écriture de le faire en deux mille dix-
9 huit (2018). Je ne veux pas dire qu'elle se disait
10 d'accord avec notre proposition, là, mais
11 mécaniquement c'est pas... mécaniquement c'est pas
12 une complication. Là, c'est sûr qu'il va falloir
13 faire un petit ajustement pour l'amortissement
14 parce qu'effectivement, comme c'est rentré à
15 l'excédant sur la base de l'année passée, bien il y
16 a des petits ajustements à faire, mais je ne vais
17 pas me lancer dans cette mécanique-là. Vous avez
18 des gens hyper compétents pour faire ça. Et de ce
19 côté-là aussi parce que je comprends qu'on
20 demande... on demande des propositions. Mais
21 écartons ce détail d'ajustement-là.

22 Ce que je demande c'est simplement qu'on
23 applique les Tarifs et conditions actuels et qu'on
24 ne demande pas ni au Transporteur ni à sa clientèle
25 en général d'assumer des montants qui excèdent ce

1 qui est permis.

2 LE PRÉSIDENT :

3 Oui.

4 Me PIERRE PELLETTIER :

5 Est-ce que vous me permettez une seconde. Mon
6 client me faisait remarquer qu'il y avait plus que
7 ça en réalité, mais je ne pense pas que ça
8 interfère sur le principe de l'affaire, à savoir
9 que là le projet en plus est changé. On a eu des
10 substitutions de parties de projet, etc. Mais ça ne
11 change rien au montant de l'allocation maximale.

12 (15 h 25)

13 LE PRÉSIDENT :

14 Rapidement, puis vous m'excuserez si c'est pas...
15 pas intelligent. Parce qu'on a eu une réflexion
16 puis... est-ce que je dois considérer à ce stade-
17 ci, je suis dans l'application des tarifs pour deux
18 mille dix-huit (2018). Est-ce que je dois prendre
19 les Tarifs et conditions qui prévalaient parce
20 qu'on ne remettaient pas en question la décision de
21 notre confrère de, je me rappelle plus quelle
22 année, où il y avait des Tarifs et conditions. Là
23 vous me demandez en deux mille-dix-sept (2017) de
24 regarder quelque chose pour deux mille dix-huit
25 (2018). Est-ce que je devrais pas prendre les

1 Tarifs et conditions de cette année? Ceux qui sont
2 actuellement là, parce que moi j'ai pu affaire avec
3 ce qui s'est passé.

4 En deux mille treize (2013), mon collègue a
5 rendu une décision selon les Tarifs qui
6 prévalaient. Là moi je suis en deux mille dix-sept
7 (2017), je ne peux pas rendre une décision
8 antérieure à deux mille treize (2013), donc je
9 prends les Tarifs et conditions, vous me demandez
10 une intervention dans un dossier tarifaire de deux
11 mille dix-sept (2017), pour deux mille dix-huit
12 (2018). En deux mille dix-sept (2017) pour deux
13 mille dix-huit (2018). Alors moi j'aurais tendance
14 à vous dire que possiblement, je devrais regarder
15 les Tarifs et conditions qui sont actuellement en
16 vigueur.

17 Me PIERRE PELLETIER :

18 C'est à dire que, c'est à dire que le montant de la
19 contribution maximale a été fixé par cette
20 décision-là et il a été fixé sur la base des
21 chiffres qui prévalaient à ce moment-là. On était à
22 tant de dollars par kilowatt/heure. En fait on
23 avait un petit calcul d'ailleurs. Bon. Et je vous
24 suggère certainement pas de dire on va refaire le
25 calcul d'allocation maximale sur la base des

1 chiffres d'aujourd'hui. La décision a été rendue
2 puis a été fixée par la décision, le montant de
3 neuf cent vingt-trois millions huit cent mille
4 (923 800 M). Il est dans l'entente de raccordement,
5 puis il est dans la décision aussi. Ça ça été fixé
6 par la décision; si il fallait que je vous demande
7 de revenir là-dessus, là je vous demanderais d'agir
8 rétroactivement pas à peu près.

9 Non. Ce que je dis c'est qu'on est dans la
10 mise en oeuvre de cette décision-là et à ce moment-
11 ci se pose la question de savoir bon bien est-ce
12 que en posant tel geste, en mettant dans la base de
13 tarification tel montant, je fais quelque chose
14 qui est contraire d'une part aux règles qui
15 prévalaient à cette époque là et puis qui
16 continuent. Ça n'a pas été changé. Puis qui
17 continue de prévaloir aujourd'hui, puis évidemment,
18 aux résultats que ça donnait au moment de
19 l'autorisation. Ça donnait neuf cent vingt-trois
20 millions (923 M), ça donnait pas autre chose. Pour
21 ce qui est de la disposition des tarifs et
22 conditions que j'invoque pour dire on peut pas
23 assumer plus que ça, c'est la même.

24 LE PRÉSIDENT :

25 Merci. Cela a été une bonne plaidoirie.

1 Me PIERRE PELLETTIER :

2 Attendez de me lire!

3 LE PRÉSIDENT :

4 Ah ça c'est sûr. Maître Fréchette on va tous vous
5 lire. Mais peut-être pas cette fin de semaine, mais
6 on va tous vous lire. Ça c'est certain.

7 Me PIERRE PELLETTIER :

8 C'était juste une blague pour dire, c'est encore
9 bien mieux. Je vous remercie beaucoup de votre
10 attention.

11 LE PRÉSIDENT :

12 C'est moi qui vous remercie.

13 PLAIDOIRIE PAR Me NICOLAS DUBÉ :

14 Bonne journée, Monsieur le président. Bonjour
15 Madame la régisseuse Pelletier, Madame la
16 régisseuse Gagnon. Je ne savais pas si j'allais
17 plaider en fin de journée ou continuer demain, ça
18 fait que je suis content de passer en fin de
19 journée contrairement à mon collègue,
20 maître Cadrin, qui nous a quitté. Moi le format va
21 être beaucoup plus allégé que l'année dernière ou
22 qu'au printemps dernier. Puis vous n'aurez pas
23 l'occasion de lire autant de pages que j'avais
24 produites l'année passée.

25 L'intervention d'EBM est très ciblée cette

1 année. Comme je l'ai dit dans les questions que
2 j'ai posées à maître Fréchette, c'est sur deux
3 sujets, les indicateurs de satisfaction de la
4 clientèle point à point et les pertes de transport.
5 J'en n'aurai pas pour longtemps, une dizaine de
6 minutes tout au plus.

7 Au document B010 qui est la cote de la
8 Régie, pas besoin d'y aller, le Transporteur a
9 déposé l'indicateur de satisfaction de la clientèle
10 point à point, donne une cote de 8,8. On a posé des
11 questions pour comprendre comment on en arrivait à
12 ce calcul-là. Ça nous convient. Ce que EBM aimerait
13 recommander à la Régie c'est d'avoir plus
14 d'informations quant à cet indicateur-là, donc de
15 ventiler de manière anonyme la note globale de
16 satisfaction de clientèle pour les clients point à
17 point. On a posé la question au transporteur s'il
18 était d'accord de le faire en DDR, il nous a
19 mentionné que compte tenu du faible nombre de
20 participants, il pourrait y avoir des problèmes de
21 confidentialité.

22 J'ai posé des questions à monsieur Verret.
23 Je lui ai donné un exemple. J'ai dit bon, prenons
24 l'exemple: on a un client, on l'intitule client
25 numéro 1, note de 8.8, client numéro 2, une autre

1 note etc., jusqu'au dernier client et on arrive
2 avec une moyenne. Est-ce que ça soulève des
3 problèmes de confidentialité. Donc, en notes
4 sténographiques du vingt-sept (27) novembre
5 dernier, c'est à la page 103, pour les fins des
6 notes, aux lignes 17 à 21, monsieur Verret nous a
7 mentionné que l'exemple que je proposais ça
8 soulevait pas de problèmes de confidentialité.

9 (15 h 30)

10 Aux mêmes endroits dans les notes, on comprend un
11 peu plus l'explication du Transporteur. C'était
12 aussi en réponse au demande de renseignements
13 d'EBM. Le Transporteur, on comprend qu'il ne voit
14 pas de valeur ajoutée de ventiler l'indicateur de
15 performance. L'objectif du Transporteur, c'est de
16 donner un degré global de satisfaction à la Régie
17 pour qu'elle puisse suivre la satisfaction de la
18 clientèle au fil des cinq dernières années, pour
19 chaque année donnée.

20 On est d'accord avec cet objectif-là, mais
21 ce que je vous sou mets respectueusement, c'est
22 qu'il peut y avoir d'autres objectifs qui peuvent
23 être atteints pour la clientèle point à point et
24 aussi pour la Régie.

25 Par exemple, pour les clients point à point

1 comme EBM, un des objectifs de ventiler serait
2 d'ajouter de la transparence dans l'indicateur, et
3 je m'explique. Ça pourrait permettre à un client
4 point à point de se comparer par rapport aux autres
5 clients desservis par le Transporteur puis qui
6 transigent sur les interconnexions pour une année
7 donnée. Est-ce qu'il est traité juste, de manière
8 équitable, de manière non discriminatoire par
9 rapport aux autres clients point à point.

10 En effet, si on a une quinzaine de clients
11 actifs aux interconnexions pour une année donnée,
12 qui donnent des notes individuelles élevées, mais
13 qu'un client, de manière récurrente dans les
14 dernières années, donne une note plutôt basse, et
15 je ne prétends pas que c'est le cas d'EBM là, loin
16 de là, c'est un cas de figure, la note de ce
17 client-là pourrait être diluée par rapport aux
18 autres clients point à point. Donc, la Régie n'est
19 pas en mesure de capter cette information-là et de
20 questionner le Transporteur par rapport à cet état-
21 là.

22 Le client n'est pas en mesure de se
23 comparer par rapport aux autres clients point à
24 point. Et l'année passée, Madame Gagnon, Maître
25 Turgeon, vous avez rendu une décision. Bien, la

1 décision toute récente là, la D-2017-128 sur la
2 séparation fonctionnelle, le Code de conduite, et
3 caetera.

4 Bon. Vous avez réitéré plusieurs principes
5 fondamentaux à l'effet que pour s'assurer de la
6 séparation fonctionnelle, mais aussi pour s'assurer
7 que le réseau ait un accès libre, transparent,
8 ouvert et non discriminatoire, il y a plusieurs
9 outils entre les mains de la Régie. Il y a les
10 tarifs, il y a le processus de plaintes, il y a le
11 site Web Oasis et il y a le Code de conduite.

12 Bien, moi, je vous soumetts que l'indicateur
13 « satisfaction de la performance » si on l'éclatait
14 de la sorte qu'EBM le propose, mais ça pourrait
15 être un outil additionnel pour s'assurer qu'il n'y
16 a pas de traitement indu par rapport à un client
17 point à point versus l'affilié HQP du Transporteur
18 qui est un des clients les plus importants comme
19 client point à point. Donc, ça, c'était pour
20 l'indice satisfaction de la clientèle.

21 Sur les pertes de transport, ça va être
22 quand même assez rapide. À la pièce B-034, on voit,
23 encore une fois, que le taux de pertes de transport
24 moyen s'établit à six virgule un pour cent (6,1 %)
25 cette année, dû à une augmentation des pertes

1 réelles entre l'année deux mille quinze (2015) et
2 deux mille seize (2016).

3 Nous réitérons cette année, encore une
4 fois, que le taux de... les pertes de transport, ce
5 sont des coûts très importants pour les clients
6 point à point qui transigent aux interconnexions.
7 L'explication cette année, bon, la principale
8 explication qu'on nous donne, c'est l'augmentation
9 du transit, donc l'augmentation du transit
10 d'énergie pour la charge locale et pour les clients
11 point à point.

12 L'année passée, c'étaient les températures
13 très froides de l'hiver deux mille quinze (2015) et
14 la perte de génération auprès des grands centres.
15 On nous avait parlé de Gentilly, donc la génération
16 vient plus au nord, transige sur de plus longues
17 distances, donc plus de résistance, plus de pertes.

18 On est d'accord avec l'AHQ-ARQ, nous aussi,
19 l'augmentation de transit n'explique pas...
20 n'explique qu'une partie de l'augmentation des
21 pertes de transport, n'explique pas la totalité,
22 c'est plutôt une infime partie, comme le
23 mentionnait maître Cadrin et l'analyste de l'AHQ-
24 ARQ.

25 Monsieur Talbot m'a répondu que les pertes

1 de transport, c'est pas si compliqué que ça. Plus
2 on a de courant, plus on a de résistance, plus on a
3 de pertes. Bref, c'est l'air sous la courbe. Donc,
4 la solution, ce serait d'ajouter beaucoup de
5 lignes, un paquet de lignes, mais, ça, ça coûte
6 cher. Donc, c'est peut-être pas ça qu'on veut
7 faire. Ça, c'est plutôt un commentaire. Et le
8 débat, je comprends qu'il va se faire plus l'année
9 prochaine.

10 (15 h 36)

11 L'année passée, on nous disait que la ligne
12 Chamouchouane, et là, je cite le Transporteur :

13 ... allait avoir un effet à la baisse
14 sur les pertes de transport, que cette
15 ligne allait avoir une influence
16 significative favorable sur
17 l'évolution du taux de pertes.

18 Au cours des prochaines années. Et on justifiait
19 cette explication en disant : « Bien, c'est simple,
20 les pertes de transport, c'est le transit sur le
21 réseau, donc si on ajoute une ligne importante,
22 elles vont diminuer. » C'était un des éléments qui
23 permettaient de justifier la ligne, là. Il y avait
24 le problème de congestion, qui était le principal
25 élément. Or, cette année, en réponse aux DDR qu'on

1 a posées, quand on lisait la preuve :
2 « Chamouchouane va permettre de contenir les pertes
3 de transport », on a essayé de comprendre qu'est-ce
4 que ça veut dire « contenir ». Et là, on nous dit :
5 « Bien, écoutez, ça va les contenir. Ça va faire en
6 sorte qu'elles vont augmenter, mais elles vont
7 augmenter moins rapidement que si la ligne n'était
8 pas là. » Donc, l'évolution de taux de pertes de
9 transport, bien, pourrait continuer à augmenter.
10 Ça, on trouve ça à la pièce B-0080, à la réponse
11 1.3 d'EBM.

12 L'impression qu'a EBM c'est que le
13 Transporteur nous dit : « Dans le fond, regardez,
14 les pertes de transport, on ne peut rien n'y faire,
15 elles sont condamnées à augmenter et c'est comme
16 ça. » C'est une situation qui est très préoccupante
17 pour un client point à point comme EBM, mais tout
18 comme l'AHQ-ARQ, on ne sent pas un réel
19 empressement ou désir d'adresser cette situation.
20 Comme je le dis, là, c'est un coût qui s'ajoute au
21 tarif qui, lui aussi, continue d'augmenter, mais au
22 moins, on met beaucoup d'effort pour tenter de
23 convaincre la Régie. Pourquoi le tarif doit être
24 augmenté? Pourquoi on a besoin de plus de revenus
25 requis? Mais on ne sent pas cet effort-là pour ce

1 qui est des pertes de transport.

2 Ce qui m'amène à ma conclusion sur les
3 pertes. C'est, oui, on attend une étude l'année
4 prochaine, on l'avait demandée nous aussi, pour
5 expliquer et quantifier les facteurs qui
6 influencent sur les pertes, c'était les conclusions
7 de la Régie. Mais peut-être aussi, il faudrait
8 élargir l'étude pour tenter d'amener, de proposer
9 des mécanismes pour contenir ou diminuer
10 l'évolution des pertes de transport ou les réduire
11 à l'avenir.

12 Donc, comme je l'ai dit dans mes
13 questions... c'était plutôt des commentaires, une
14 fois qu'on comprend un problème, on est capable de
15 proposer des solutions. Ou on ne sera pas capable
16 mais, au moins, ils essaieront de nous en
17 convaincre.

18 On allait vous le proposer aussi, les
19 séances de travail. EBM, ELL, dans le dossier des
20 normes, on est des adeptes des séances de travail.
21 Dans le dossier des normes de fiabilité, ça permet
22 de circonscrire énormément le débat. Nous, on a
23 connu l'expérience dans le dossier des normes, on
24 s'est présenté aux audiences de mars avec très,
25 très peu de sujets à débattre, alors qu'on en avait

1 quand même soulevé plusieurs au début du processus.
2 Donc, oui, pour les séances de travail en ce qui
3 concerne les pertes de transport. Peut-être serait-
4 il approprié que l'étude sur les pertes de
5 transport soit acheminée aux intervenants
6 potentiels avant le dépôt de la preuve d'HQT. Ça va
7 être un élément très technique de la tarifaire à
8 venir, nos clientes vont vouloir analyser l'étude
9 du Transporteur et, fort probablement, la faire
10 analyser par des gens compétents dans le domaine.
11 Et il n'y en a pas énormément, donc pour pouvoir
12 bénéficier d'un maximum de délai, si possible, si
13 l'étude pouvait être déposée le plus tôt possible,
14 ça serait très apprécié. Parce que quand on a une
15 séance de travail qui se tient au début septembre
16 et qu'on doit produire un mémoire en novembre,
17 trouver un expert sur les pertes de transport, là
18 il ne faut pas se le cacher, il n'y en a pas
19 énormément, là, on regarde au Canada, mais aux
20 États-Unis aussi, on manque de temps pour tout
21 faire ça.

22 Et, dernier commentaire, sur le code de
23 conduite. Je comprends qu'il va y avoir des
24 modifications au code de conduite. Le code de
25 conduite est important pour EBM, c'est un des

1 éléments très importants pour empêcher qu'il y ait
2 un traitement préférentiel d'un affilié d'HQT dans
3 le dossier en phase 2, on en a amplement parlé, on
4 a lu votre décision la semaine passée, on comprend
5 qu'il va y avoir des changements au code de
6 conduite. On comprend qu'il va également y avoir
7 des changements au code de conduite en lien avec la
8 présente cause tarifaire.

9 (15 h 40)

10 Les séances de travail aussi, ça serait
11 bienvenu dans ce domaine-là. Peut-être que le
12 Transporteur pourrait faire circuler les
13 modifications au code de conduite qu'il propose,
14 encore une fois, avant le dépôt de sa preuve pour
15 que les intervenants essaient de s'entendre sur un
16 langage, pour peut-être éventuellement être en
17 mesure de déposer un code de conduite modifié sur
18 lequel les intervenants s'entendent ou, à tout le
19 moins, circonscrire de manière importante les
20 débats qu'il pourrait y avoir sur le nouveau
21 langage du code de conduite.

22 Donc, moi, ça clôt mes représentations pour
23 aujourd'hui. Merci.

24 Mme LOUISE PELLETIER :

25 Maître Dubé, bonjour. Louise Pelletier pour la

1 formation.

2 Me NICOLAS DUBÉ :

3 Oui.

4 Mme LOUISE PELLETIER :

5 Lorsque vous indiquez que peut-être des séances de
6 travail sur le code de conduite avant le dépôt de
7 la preuve, je sais bien qu'EBM n'est pas vraiment
8 touchée par le Distributeur, bien enfin...

9 Me NICOLAS DUBÉ :

10 Non.

11 Mme LOUISE PELLETIER :

12 ... pas directement, par les conditions de service
13 qui existent mais...

14 Me NICOLAS DUBÉ :

15 Non, c'est vrai.

16 Mme LOUISE PELLETIER :

17 ... il y a eu un processus chez le Distributeur où
18 ce dernier a comme volontarisé, d'une certaine
19 manière, la tenue de plusieurs séances de travail
20 dans lesquelles les différents intervenants ont été
21 amenés à commenter les propositions et, à la suite
22 de tout ça, il y a eu un dépôt d'une preuve sur des
23 modifications aux conditions de service dans le
24 Distributeur. Là, ce que vous avez parlé, vous
25 m'avez fait pensé à ça. C'est peut-être une idée?

1 Me NICOLAS DUBÉ :

2 Oui, c'est une bonne idée. Comme vous le savez, je
3 ne participe pas aux dossiers du Distributeur...

4 Mme LOUISE PELLETIER :

5 Non.

6 Me NICOLAS DUBÉ :

7 ... pour EBM et NEMC donc je suis moins familier
8 avec le processus mais ce que je sais c'est que mes
9 clients, le message qu'ils m'envoient, c'est « On
10 est ouverts à des séances de travail plus
11 régulières, à rencontrer le Transporteur de manière
12 plus régulière...

13 Mme LOUISE PELLETIER :

14 O.K.

15 Me NICOLAS DUBÉ :

16 ... de manière préalable avant le dépôt de la
17 preuve » donc on est ouverts à la suggestion que
18 vous faites.

19 Mme LOUISE PELLETIER :

20 O.K. Merci.

21 LE PRÉSIDENT :

22 Et juste pour renchérir sur l'idée de ma collègue,
23 c'est que dans le même dossier, il va aussi y avoir
24 en phase 2 le processus de traitement des plaintes
25 et ça aussi, je veux dire, je pense qu'on avait,

1 dans ce qui a été retiré, on avait aussi une
2 proposition là-dessus qui était, à toutes fins
3 pratiques, je pense, strictement d'un niveau de nom
4 ou de direction mais, je veux dire, si ça, si vos
5 clients, s'ils voulaient faire une proposition à un
6 moment donné à la Régie, bien, le traitement,
7 l'examen et le traitement des plaintes du
8 Distributeur d'électricité va être revu par la
9 Régie et avec eux en phase 2 de leur dossier.
10 Alors, ça aussi je pense qu'on est en,
11 présentement, c'est la D-2002-95 qui s'applique...

12 Non?

13 Mme LOUISE PELLETIER :

14 9825.

15 LE PRÉSIDENT :

16 ... 9825 qui est le processus de plainte. Mais je
17 pense que tout ça est en train de bouger, en tout
18 cas, bouge pour le Distributeur alors je voulais
19 juste vous le dire aussi pour vos clients que ça
20 peut être une question intéressante.

21 Me NICOLAS DUBÉ :

22 Bien, je transmettrai le message parce que je n'ai
23 pas d'instructions à cet effet-là à ce moment-ci.

24 LE PRÉSIDENT :

25 Non, tout à fait. Moi, c'est parce que je fais le

1 lien avec d'autres dossiers qui se font ailleurs
2 puis je me dis, bon, bien le Transporteur aussi un
3 jour ou l'autre va devoir s'y intéresser. Alors, on
4 n'a pas d'autres...

5 Me NICOLAS DUBÉ :

6 Merci.

7 LE PRÉSIDENT :

8 Merci beaucoup Maître Dubé. Maître Turmel?

9 PLAIDOIRIE PAR Me ANDRÉ TURMEL :

10 Bonjour aux Régisseurs. André Turmel pour la FCEI.
11 Je vais faire la vieille blague qu'on fait souvent
12 à la Régie, les premières années, c'est que je
13 songe à recommander à mon client de se renommer
14 l'Association fédérative de la FCEI parce qu'on n'a
15 pas l'habitude de passer les derniers parce qu'on
16 est tellement peu nombreux cette année que,
17 effectivement, quand on passe en dernier, à quatre
18 heures moins quart (15 h 45), il faut faire un
19 effort additionnel pour capter l'attention. Alors,
20 je vais tenter de faire cet effort-là.

21 Je vous ai remis un plan d'argumentation.
22 Je n'entends pas le lire in extenso. Il y a
23 plusieurs citations des notes sténographiques qui
24 m'apparaissent pertinentes, le tout est afin de
25 faciliter votre lecture mais je ne le lirai pas,

1 peut-être que j'appuierai sur quelques-unes.

2 Alors donc, dans ce dossier-ci, on l'a
3 mentionné, je pense que vous connaissez bien les
4 chiffres mais il faut se rappeler, puis on a eu
5 tendance, surtout dans ce dossier-ci, à ne pas en
6 parler beaucoup de la hausse des tarifs qui est
7 quand même près de trois pour cent (3 %), à deux
8 point neuf pour cent (2,9 %).

9 (15 h 45)

10 Et je ne me souviens plus qui a fait le
11 commentaire que c'est vrai qu'on a tendance à
12 beaucoup mettre l'emphase sur le fait qu'HQD a une
13 pression sur les tarifs et, ces dernières années,
14 reçoit les instructions de la hiérarchie en disant
15 « Il faut mettre les tarifs sous l'inflation. » et
16 là, soudainement, ça nous a frappés, c'est vrai.
17 Mais HQT là-dedans, quel message reçoivent-ils?
18 Comment cela est-il perçu. Et bien que les sujets
19 dont on discute cette dernière semaine sont hyper
20 importants, ont une incidence sur la fiabilité,
21 c'est vrai qu'on n'a pas l'impression que HQT est
22 aussi « focussé » que les HQD, semble-t-il. En tout
23 cas au moins dans... même dans la lecture des
24 textes. Alors peut-être pour l'an prochain... et
25 c'est un message à moi-même, mémo à moi-même dans

1 les notes sténographiques. L'an prochain, il faut
2 interroger monsieur le président de HQT là-dessus.
3 Il faut lui demander quelle est son approche. On ne
4 l'a pas fait cette année, mais bon. Donc et quand
5 même cette hausse-là est quand même tributaire de
6 la croissance de la base de tarification et quand
7 même de celle des salaires qui contribuent de
8 manière importante à cette hausse-là.

9 Un des enjeux du dossier cette année a
10 porté sur les outils développés par le Transporteur
11 visant à accroître ses activités de maintenance. La
12 preuve révére que bien que représentant un pas dans
13 la bonne direction, tout ce que fait HQT n'est pas
14 mauvais, bien sûr, ces outils quand même démontrent
15 qu'ils sont perfectibles et méritent d'être surtout
16 validés. Et c'est pas le sentiment qu'on a eu dans
17 cette audience.

18 De plus, et on le redit pour une énième
19 année consécutive, les écarts de prévision de HQT
20 s'avèrent, et là le mot est fort, mais s'avèrent
21 déplorables, parce que là, ça fait cinq ans, six
22 ans et en plus, ils ne cessent de nous revenir avec
23 des actions pour contrer cela, mais d'année en
24 année, on dirait que c'est un poisson qu'on n'est
25 pas capable entre guillemets « qui glisse » et

1 qu'on n'est pas capable de mettre la main dessus,
2 passez-moi l'expression.

3 Donc, je suis maintenant au paragraphe 5 de
4 mon plan. D'une part, je vous rappelle, la FCEI
5 réitère l'entièreté de sa preuve qui a été déposée.
6 Rien dans ce qui a été entendu ne vient changer la
7 preuve écrite. Donc, je ne vais pas nécessairement
8 tout répéter ce qu'on vous a dit dans la preuve
9 aujourd'hui pour faciliter la lecture, donc je vous
10 renvoie à la preuve de la FCEI si je n'ai pas parlé
11 de certains aspects aujourd'hui.

12 Alors, parlons maintenant, de rentabilité
13 de la maintenance additionnelle. La FCEI, dans son
14 mémoire, a rappelé le contexte faisant suite à la
15 demande de l'an passé, de D-2017-021, afin que le
16 Transporteur présente une analyse coûts-bénéfices
17 du rehaussement de ses activités de maintenance. Le
18 rôle de l'analyse coûts-bénéfices est d'identifier,
19 selon la FCEI, la stratégie de gestion optimale en
20 fonction des préférences des clients coûts et
21 fiabilité de service.

22 L'an passé, et ça nous apparaît clair,
23 contrairement à ce que HQT disait ce matin, la
24 Régie a justement demandé d'intégrer l'aspect
25 client à la démarche. Et mon confrère maître

1 Fréchette dans sa plus longue introduction que j'ai
2 vue dans quinze (15) ans à la Régie, quarante-cinq
3 (45) minutes de contexte, bien, il a commencé sa
4 première phrase en disant ça.

5 (15 h 49)

6 Alors, je taquinais ce midi en disant,
7 c'est un long contexte pour une plaidoirie. Mais
8 là-dessus, on n'est pas d'accord, bien sûr, on n'a
9 pas la même lecture. Le client demeure important
10 quoi qu'il advienne, et n'a pas été écarté et
11 demeure important dans l'attribution des coûts et
12 viabilité du service... et fiabilité du service.
13 Pardon.

14 Alors, la FCEI partage avec HQT le fait
15 qu'il faille stabiliser la situation. Bien sûr.
16 Mais l'analyse coûts-bénéfices sert principalement
17 aussi à trouver le juste équilibre. À quel moment
18 les actions qu'on fait deviennent non productives.
19 Bien, ça, ça impacte le client. Comme on disait, un
20 système chromé qui va trop loin, à un moment donné,
21 l'impact sur le client devient neutre.

22 L'analyse coûts-bénéfices permet
23 d'identifier le bon niveau annuel de la
24 stabilisation qui devrait avoir lieu. Le témoin de
25 la FCEI, monsieur Gosselin, ce qu'il a dit

1 finalement, c'est, on n'a pas d'à priori, ce qui
2 est important, c'est se donner un outil qui nous
3 permet d'identifier la meilleure solution. C'est ce
4 que ce texte a dit en notes sténos.

5 Donc, l'analyse coûts-bénéfices, en
6 introduction ici du Transporteur, après analyse de
7 la FCEI n'est pas suffisamment... est correcte, est
8 intéressante, mais elle ne nous apparaît pas
9 suffisamment robuste pour les raisons qui suivent,
10 pour conclure à l'optimalité d'une telle stratégie.
11 Bref, c'est une stratégie... c'est un bon point de
12 départ. Ce n'est pas cette année qu'ils vont avoir
13 cent pour cent (100 %) ou quatre-vingt-dix (90 %) ou
14 quatre-vingt-quinze pour cent (95 %). Il y a
15 encore du travail à faire. Comme à l'époque où il
16 fallait encore travailler quand tu avais un bon
17 bulletin, mais ce n'était pas assez. Continue.
18 Continue à faire mieux. Voilà! C'est ce qu'on
19 disait.

20 Alors, l'applicabilité des données de
21 l'EPRI. L'applicabilité de la courbe défaillances/
22 maintenances aux actifs du Transporteur est
23 incertaine. Et on le disait avant l'audience. Et
24 quand on a entendu et interrogé les témoins d'HQT,
25 on est convaincu que c'est la même chose. Ça

1 apparaît incertain.

2 Dans sa preuve, la FCEI a exposé quatre
3 motifs soutenant une approche prudente quant à la
4 méthode HQT. Je vous renvoie à la preuve page 5,
5 les premièrement, deuxièmement, troisièmement,
6 quatrièmement. Mais une des principales... un des
7 principaux problèmes, c'est que la FCEI a fait
8 ressortir à l'audience que la courbe de défaillance
9 est en fonction du niveau de maintenance, est
10 construite par le Transporteur et non par l'EPRI.

11 Ce n'était pas clair. Et, là, on a compris
12 que, de ce que madame Roquet a dit, qu'elle est
13 construite par le Transporteur avec certains
14 enseignements de l'EPRI, mais ce n'était pas
15 exactement... Le tableau n'envoyait pas les
16 informations qu'il devait envoyer. Monsieur
17 Gosselin l'a bien résumé quand il nous dit : alors,
18 ça ne veut pas dire que, nécessairement, la courbe
19 est mal faite, mais quand on met l'étiquette...
20 C'est ça, le mot à retenir dans ce paragraphe-là,
21 c'est l'étiquette EPRI qu'on nous vante comme étant
22 une institution sérieuse, tout ça. C'est vrai.
23 C'est sérieux, ce qu'on dit sur ça ce qu'on dit,
24 bien, c'est un organisme, c'est une référence et
25 tout mais on ne peut pas mettre cette étiquette-là.

1 Et on ne peut pas finalement retenir du tableau
2 présenté que c'était une courbe EPRI. Dans les
3 faits, ce qu'on doit retenir, c'est que la courbe
4 est construite par le Transporteur. Ce n'est pas
5 une courbe de l'EPRI. Et ça a une incidence
6 importante si vous relisez la preuve de la FCEI.

7 Monsieur Gosselin a ajouté que, évidemment,
8 quand on analyse le tableau, les courbes, il y a
9 des possibilités d'erreurs importantes. Je vais
10 vous passer l'explication savante qu'il fait au
11 paragraphe 15. Mais ça vaut la peine de le lire,
12 parce que j'ai compris que les courbes extrapolées
13 apportent avec elles des risques de marges
14 d'erreurs importantes.

15 Enfin, quant à la validation sur la base de
16 la simulation pour deux mille dix-sept (2017), qui
17 a une valeur limitée, monsieur Gosselin a rappelé
18 dans un premier temps la réponse que HQT avait
19 donnée dans les DDR que vous avez au paragraphe 16,
20 mais il a surtout insisté qu'on avait de
21 l'information et il était possible d'utiliser les
22 données historiques ou antérieures. Et, là, on ne
23 remonte pas à Mathusalem. C'est ce qu'il nous dit
24 au paragraphe 17, au lieu de regarder juste trois
25 ans, si on peut regarder encore plus loin, ça

1 pourrait certainement accroître quant à... pour
2 s'assurer de valider que les erreurs sont moins
3 nombreuses. Donc le regard sur les années
4 antérieures nous apparaît donc souhaitable.
5 (15 h 53)

6 Maintenant, quand on a tenté d'avoir une
7 discussion avec madame Roquet, évidemment c'était
8 peut-être un peu difficile à saisir, le message
9 qu'on veut que la Régie retienne c'est qu'on pense
10 vraiment et on le redit aujourd'hui, qu'il y a un
11 problème dans la méthodologie au moins expliquée
12 par madame Roquet par rapport à l'algorithme qui
13 apparaît au tableau 10.2.

14 Je vous invite à relire l'explication ou
15 l'exemple simple, mais je n'essaierai pas de vous
16 mêler encore plus, que donne monsieur Gosselin. Le
17 dénominateur qui est utilisé par HQT ne nous semble
18 pas le bon. Et on le réitère aujourd'hui, alors
19 c'est peut-être un beau cas de blanc ou noir, peut-
20 être que la FCEI a tort, mais je vous demande
21 sérieusement de le regarder sérieusement, de
22 prendre le temps. Et j'allais dire pas à la
23 calculatrice, mais de lire et il semble y avoir là
24 un problème méthodologique important. Et on parlait
25 avec nos amis de HQT, ils disent : bien voyons

1 donc! Bien je vous demande simplement au moins de
2 le regarder à son mérite.

3 Il apparaît évident que les analyses
4 additionnelles devraient... donc forts de ces
5 constats, il nous apparaît évident que des analyses
6 additionnelles devraient être conduites afin de
7 valider le bien-fondé de l'utilisation des courbes
8 de défaillances en fonction du niveau de
9 maintenance. On recommande donc pour valider la
10 vraisemblance de l'effet spirale, que celle-ci soit
11 testée à partir des données historiques du
12 Transporteur. Une courbe équivalente à la courbe
13 défaillance/maintenance basée sur les données
14 internes du Transporteur devrait être développée au
15 besoin. Ils ont l'information. C'est certainement
16 du travail, mais ils ont l'information. C'est ce
17 qu'on a retenu. La vraisemblance de l'équivalence
18 entre la stratégie de maintenance retenue et la
19 fréquence de maintenance de référence devrait
20 également être testée.

21 Et évidemment, on a... et à une question de
22 la Régie, on l'a posée : est-ce que vous pensez que
23 ça peut être fait à la... chez HQT? Monsieur
24 Gosselin dit : écoutez, que ça coûte un million
25 (1 M\$) ou deux millions de dollars (2 M\$), quand on

1 parle ensemble de la base de tarification ou des
2 sommes en question, cinq cent millions (550 M\$), un
3 million (1 M\$) ou deux (2 M\$) de coûts, je pense
4 que ça vaut la peine du point de vue des
5 consommateurs de la charge locale, de tester
6 cette... ces questionnements-là.

7 Et enfin, peut-être que le tout trouvera
8 une issue plus facile par... la FCEI est tout à
9 fait ouverte à participer à un groupe de travail,
10 une séance pour tenter de départager le bon grain
11 de l'ivraie, là. C'est pas de savoir qui a tort,
12 qui a raison, mais manifestement on ne se comprend
13 pas. Et peut-être qu'avec une séance de travail ils
14 vont nous aider à comprendre. Ou le contraire, ça
15 peut arriver. C'est pas toujours dans un sens, me
16 semble-t-il. Et ça peut être utile. Bref, on n'est
17 pas fermés, loin de là, à cette... à cette
18 question-là. Parce que, avouons-le, c'est un peu
19 complexe.

20 Maintenant quant au calcul des bénéfices.
21 Dans sa preuve, dans son mémoire, la FCEI indique
22 que l'analyse coûts-bénéfices du Transporteur
23 évalue les coûts et les bénéfices relatifs d'un
24 scénario avec augmentation de la maintenance à un
25 scénario de référence où la maintenance demeure

1 stable. Les coûts résultent des budgets
2 additionnels de maintenance. Les bénéfiques se
3 composent de coûts évités directs et indirects qui
4 seraient encourus sous le scénario de référence,
5 mais qui ne sont pas sous le scénario de référence
6 de maintenance additionnelle. Et je vous renvoie à
7 la preuve de la Régie... de la FCEI, pardon, page
8 7. Là-dessus, la FCEI, vous me direz que c'est
9 l'année, y voit une erreur logique aussi, qui
10 conduit à une double comptabilisation des coûts
11 évités des scénarios avec augmentation de
12 maintenance.

13 Et là-dessus j'ouvre une parenthèse. Nous
14 aussi... on a été un peu déçus, on aime bien les
15 plaidoiries de HQT et... parce qu'habituellement
16 quand ils peuvent le faire, ils répondent soit dans
17 la preuve ou soit dans leur plaidoirie aux... à ce
18 qui est dit dans la preuve des intervenants. Et on
19 n'a pas eu, nous aussi, comme l'a fait remarquer je
20 pense l'AQCIE, on n'a pas eu de - en tout cas
21 généralement - de réponse à nos propositions pour
22 nous dire qu'on était dans le champ et qu'on nous
23 dise pourquoi. On ne nous a pas répondu. Alors je
24 trouve ça un peu dommage, je ne dis pas qu'il
25 s'agit de faux-fuyant, mais de ne pas nous

1 répondre. Je pense que ça complique la vie à la
2 Régie elle-même pour décider parce que...
3 finalement peut-être qu'il va nous répondre en
4 réplique, mais là il sera un peu tard pour nous
5 pour réagir.

6 Mais de manière générale, dans
7 l'argumentation principale, puis je n'en veux pas à
8 mon confrère, mais bon... puis remarque, il n'est
9 pas obligé de répondre à tout, à tout ce que les
10 intervenants proposent et suggèrent, je suis bien
11 d'accord.

12 (15 h 58)

13 Mais là quand on dit qu'il y a peut-être
14 des erreurs méthodologique, bien qu'on ne nous
15 réponde pas, écoutez on demande peut-être de
16 corriger au sens placide du terme et non pas au
17 sens physique du terme. Donc bien voilà. Je ferme
18 la parenthèse là-dessus.

19 Je reviens au paragraphe 27. La FCEI soumet
20 que le montant additionnel de deux cent vingt
21 millions (220 M\$) sur dix (10) ans en coûts directs
22 évités pour la maintenance corrective devra être
23 exclu de l'analyse coûts-bénéfices et remplacé par
24 une analyse plus spécifique de la valeur du déficit
25 de maintenance à l'an dix (10) de l'analyse entre

1 les deux scénarios. Bref, encore là j'invite la
2 Régie et son équipe à s'assurer qu'il n'y a pas de
3 double comptabilisation des coûts évités dans ce
4 que nous propose HQT.

5 Maintenant rapidement en terminant sur le
6 revenu requis. Bien quant à la maintenance
7 additionnelle, la FCEI ne s'oppose pas au budget
8 tel que demandé. Quant aux revenus à l'égard du
9 temps supplémentaire, dans la preuve écrite on
10 considèrait que... on considère toujours que le
11 budget en temps supplémentaire doit être réduit de
12 huit millions (8 M\$). Compte tenu que la prévision
13 est basée sur le niveau de l'année de base et du
14 fait que plusieurs éléments ont changé entre
15 l'année de base et deux mille dix-huit (2018). Ce
16 qui fait en sorte, quant à nous, que HQT va pouvoir
17 effectuer la maintenance, pardon, de manière plus
18 efficace.

19 Je vous renvoie à la note sténo.
20 Simplement, on avait un échange avec le témoin de
21 HQ qui disait que finalement, effectivement il y a
22 beaucoup de choses qui ont changé, disait-il pour
23 le mieux. Mais là, on le prend au mot. Si ça a
24 changé pour le mieux, ça devrait faire... ça
25 devrait... comment dire... amener moins de temps

1 supplémentaire. C'est une lecture que, nous, on
2 fait. Et donc ça devrait... on suggère qu'une
3 réduction de huit millions (8 M\$) devrait être
4 apportée.

5 Et en terminant, à l'égard maintenant des
6 écarts de prévision sur la base de tarification.
7 Dans sa présentation, monsieur Gosselin l'avait mis
8 dans son PowerPoint, mais on n'en avait pas parlé.
9 Mais considérant l'heure, je vous ai remis pour
10 rappel les années où il y avait des écarts
11 importants. Puis ça, c'est même pas un sujet tabou,
12 c'est un sujet que tous connaissent, ces écarts-là.
13 Mais un rappel, et monsieur Gosselin a travaillé
14 fort pour nous rappeler qu'est-ce que HQT avait
15 fait et que la Régie avait autorisé pour corriger
16 cela. Et il y a des longues actions en deux mille
17 quatorze (2014), il y en a de longues en deux mille
18 quinze (2015). Il y en a de longues en deux mille
19 seize (2016). Il y en a d'aussi longues en deux
20 mille dix-sept (2017). Et on nous en propose encore
21 d'aussi longues en deux mille dix-huit (2018). Ça,
22 c'est un problème. Peut-être que c'est insoluble,
23 mais du point de vue des consommateurs que je
24 représente, c'est toujours difficile à expliquer
25 qu'une société sophistiquée comme HQ, qu'on ne soit

1 pas capables de mettre... d'être plus précis. Mais
2 évidemment, des prévisions c'est jamais fait pour...
3 c'est toujours fait pour... ça ne peut pas être
4 précis à cent pour cent (100 %), mais les écarts
5 sont tels que ça questionne les consommateurs.

6 Donc la FCEI est consciente des efforts
7 faits par le Transporteur. On ne peut pas dire
8 qu'ils n'en font pas pour améliorer l'acuité de ces
9 prévisions. Cependant, force est de constater que
10 les écarts perdurent malgré les multiples mesures
11 prises à ce jour. Rien ne permet de croire qu'il en
12 ira autrement en deux mille dix-huit (2018). Si le
13 passé est garant de l'avenir.

14 La FCEI estime que la meilleure prévision
15 de la surestimation de la base de tarification pour
16 deux mille dix-huit (2018) est l'écart historique
17 des cinq dernières années, soit soixante millions
18 (60 M\$). Pour l'année deux mille dix-huit (2018)
19 donc, le facteur de glissement induit une baisse de
20 revenus requis de vingt-quatre virgule neuf
21 millions (24,9 M\$). Donc on prend en compte ce
22 facteur-là.

23 Par conséquent on suggère, la FCEI
24 recommande un ajustement à la baisse additionnel de
25 trente-cinq millions (35 M\$) de revenus requis pour

1 l'année-témoin deux mille dix-huit (2018) pour
2 tenir compte des différents effets : rendement,
3 amortissement et taxes, de la surévaluation de la
4 base de tarification. Et ce trente-cinq millions
5 (35 M\$)-là c'est pas pour punir HQT, c'est pour
6 tenir compte... bien de... quand même de... c'est
7 la cinquième année consécutive qu'on a des écarts
8 importants et aussi on rappelle au paragraphe
9 suivant que la Régie a déjà fait, utilisé une
10 méthode semblable quand... pour réduire les coûts
11 en tenant compte des écarts historiques. Il y a des
12 écarts historiques sur plusieurs années. Elle l'a
13 fait, la Régie, à au moins deux reprises dans la
14 décision D-2017-022, que je cite en note de bas de
15 page, la note 10, aux paragraphes 377 et 378, ainsi
16 que dans la décision D-2011-028, on cite les
17 paragraphes 284 et 285 où la Régie observait des
18 surestimations moyennes de charges sur ici quatre
19 ans, donc la première décision. Et avait estimé que
20 les coûts pouvaient être réduits. Même chose pour
21 les frais corporatifs. Cette fois-là, on remonte
22 dans le temps, deux mille cinq (2005) à deux mille
23 neuf (2009). Donc une période de quatre ans. On
24 vous propose une avenue. Encore là, c'est pas pour
25 punir HQT, mais c'est pour envoyer un message que,

1 un moment donné, il y a une conséquence. Les
2 consommateurs ne peuvent pas toujours payer
3 toujours sans qu'il y ait une conséquence concrète.
4 (16 h 03)

5 Enfin, avant de terminer, la FCEI réitère sa
6 conclusion sur la norme AFC-175 pour que le solde
7 soit intégré en deux mille dix-huit (2018) et non
8 pas en deux mille dix-neuf (2019) comme le
9 demandait HQT.

10 Et enfin on voulait pas terminer sans peut-
11 être vous donner notre petit commentaire sur La
12 Romaine. La FCEI a pris connaissance de la position
13 de l'AQCIE CIFQ sur La Romaine et je dois vous dire
14 que, de manière générale, pour avoir lu sur la fin
15 tout à l'heure les commentaires, on partage la
16 position de l'AQCIE/CIFQ au moins quant au
17 questionnement que nos collègues soulèvent et je
18 vais vous dire que ça devient, de manière générale,
19 je ne dirais pas une habitude, mais le Transporteur
20 a tendance souvent à avoir une lecture quant à
21 nous, assez, je dirais que certains peut voir comme
22 étant élastique des tarifs ou, et là je regarde les
23 résultats, HQT gagne souvent et où les
24 consommateurs, charge locale, perdent souvent, au
25 change, que je veux vous dire. Alors, là-dessus,

1 j'arrête mon commentaire et je vous remercie de
2 votre écoute à quatre heures et cinq (4 h 05).

3 LE PRÉSIDENT :

4 Non. Pas de question.

5 Me ANDRÉ TURMEL :

6 Parfait. Merci Monsieur le Président.

7 LE PRÉSIDENT :

8 Oui. Me Fréchette. Je m'excuse.

9 DISCUSSION

10 Me YVES FRÉCHETTE :

11 Non. Non. Ça va. J'attendais votre signal. Alors ce
12 que je vais vous dire pour la réplique. Je m'en
13 remets à vous trois. Alors souhaitez-vous
14 aujourd'hui, souhaitez-vous demain matin à neuf
15 heures (9 h)? C'est vraiment votre choix. Moi je
16 suis ... Si vous me demandez combien de temps que
17 j'aurais de besoin? Une petite demi-heure, au
18 maximum, pour m'asseoir avec les gens pour faire le
19 tour, mais comme je vous dis, je me sens bien à
20 l'aise de ... je m'en remets à vous, je sais que
21 l'heure est avancée, vous avez eu la gentillesse et
22 la mansuétude de ne pas me faire travailler jusqu'à
23 trois heures du matin hier, alors je vous en sais
24 gré mais je ne veux pas allonger par cette
25 gentillesse que vous avez eu à mon égard de me

1 faire débiter à onze heures (11 h) qui me permet
2 dans ce temps-là d'être beaucoup plus frais et
3 dispo puis de récupérer les notes sténographiques,
4 puis d'insérer cela, alors je ne veux pas
5 ambitionner comme on dit en bon québécois puis de
6 vous faire débiter ça ... alors je m'en remets à
7 vous trois.

8 LE PRÉSIDENT :

9 Nous sommes, Maître Fréchette, une formation qui
10 essaie de voir le bonheur de chacun.

11 Me YVES FRÉCHETTE :

12 C'est pour vous.

13 LE PRÉSIDENT :

14 Oui. Bien je vais vous proposer quelque chose.
15 Alors, on a deux choix. On prend votre première
16 proposition, c'est à dire vous prenez une demi-
17 heure, vous vous retirez, vous revenez puis on
18 règle ça aujourd'hui. L'autre proposition c'est que
19 vous nous déposiez quelque chose par écrit, lundi.

20 Me YVES FRÉCHETTE :

21 Me permettez-vous de conférer. Je suis très
22 collégial comme vous trois. Alors puisque vous
23 m'avez laissé le choix. Malheureusement dans ce
24 temps-là faut qu'on s'assume, on vous proposerait
25 la chose suivante. Alors question, on prendrait

1 l'option par écrit. On veut s'asseoir. Bien peser
2 ça. S'assurer que sur La Romaine, on vous a bien
3 compris etc. Qu'on a bien répondu. On va refaire la
4 somme de tout ça. Je vais revisiter ça. Mais c'est
5 certain que vous avez soit quelque chose vendredi
6 en fin de journée ou soit lundi matin au pire,
7 parce qu'on veut terminer, on veut passer, comme
8 vous tous, à autre chose.

9 Alors, donc ça serait soit demain en toute
10 fin de journée, puis je peux vous dire qu'on va
11 compter sur notre ami, Monsieur le sténographe, on
12 va relire ça pour vous sortir quelque chose qui va
13 être assez ramassé, qui va être « punché » pour
14 qu'on puisse clore ça et puis à l'intérieur des
15 balises pour qu'évidemment ne pas s'étendre au-delà
16 de ce que l'on a entendu cet après-midi des
17 collègues.

18 LE PRÉSIDENT :

19 C'est ce que j'allais vous ...

20 Me YVES FRÉCHETTE :

21 Oui. Bien sûr. C'est parfois mon empressement, vous
22 savez mon empressement, côté prolix, et puis le
23 deuxième c'est certain que lundi vous, au maximum
24 lundi vous allez avoir quelque chose, ça c'est
25 clair, sur l'heure du midi, question de vous mettre

1 ça au propre entre guillemets.

2 LE PRÉSIDENT :

3 On s'attend qu'au plus tard ça sera lundi matin
4 neuf heures et demie (9 h 30)?

5 Me YVES FRÉCHETTE :

6 Bien c'est comme je vous dis, ma collaboratrice est
7 là à huit heures (8 h). C'est mettons de vous
8 mettre cela propre puis d'enlever les notes
9 sténographiques.

10 LE PRÉSIDENT :

11 Midi?

12 Me YVES FRÉCHETTE :

13 Midi, midi, ça midi c'est sûr qu'à midi on met
14 cela derrière, ça va nous permettre de sortir les
15 flûtes du party de Noël peut-être ... C'est une
16 blague. Je fais des blagues.

17 (16 h 09)

18 LE PRÉSIDENT :

19 Bon alors ça je vous laisse ça à l'interne, je vous
20 laisse ça à l'interne. On va vous poser des DDR là-
21 dessus, ça a été un fun de party, l'année
22 prochaine.

23 Me YVES FRÉCHETTE :

24 C'est bien.

25

1 LE PRÉSIDENT :

2 Alors, écoutez, moi, je... permettez-moi de

3 remercier, d'abord, l'équipe de la Régie.

4 L'ensemble de l'équipe. Là vous n'en avez qu'une...

5 une belle partie mais qu'une partie. C'est des gens

6 qui travaillent en arrière aussi, que je constate.

7 Qui je ne sais pas s'ils ont le wifi ou pas, ça

8 l'histoire le dira. Merci, alors, à mon équipe.

9 Merci à madame Lebuis, merci au service des

10 sténographes. Et je remercie mes collègues, bien

11 entendu. Et je vous remercie, je veux dire, tout

12 seul en avant, là, on peut prendre... le gros

13 pouvoir qu'on a c'est de donner des pauses, prendre

14 la pause du dîner, pause sortie, et caetera, mais

15 le meilleur que ça glisse, le meilleur que ça

16 roule, et caetera, on est tous... on a tous une

17 certaine obligation de réussite là-dedans. Et on se

18 revoit une fois par année puis on a cette

19 obligation-là. Alors, je vous en remercie.

20 Donc, le délibéré va se mettre en place à

21 partir de l'instant que nous aurons reçu la

22 réplique et, naturellement, vous comprendrez qu'on

23 va faire tout notre possible pour sortir les

24 décisions en temps opportun. Alors, bonne fin de

25 journée à vous. Merci.

1 Me YVES FRÉCHETTE :

2 Me permettez-vous un dernier petit mot?

3 LE PRÉSIDENT :

4 Je vous en prie.

5 Me YVES FRÉCHETTE :

6 Vite, vite avant qu'on quitte. Vous allez recevoir
7 quand même, comme d'habitude, une demande
8 interlocutoire pour les tarifs provisoires.

9 LE PRÉSIDENT :

10 Oui.

11 Me YVES FRÉCHETTE :

12 Pas la semaine prochaine mais, d'habitude, je vous
13 arrive avec ça autour du quinze (15).

14 LE PRÉSIDENT :

15 Quand vous aurez le chiffre.

16 Me YVES FRÉCHETTE :

17 Oui, avec la mise à jour pour le taux. Ça fait que,
18 d'habitude, ça vous arrive autour du quinze (15) ou
19 à peu près. Alors, la seule chose qu'il me restait
20 à vous dire, je vous remercie encore. Et c'est la
21 même chose pour nous, on tenait certainement à vous
22 remercie et je crois qu'on va avoir beaucoup de
23 groupes de travail peut-être, alors on va avoir la
24 chance de se voir souvent, on va s'apprécier ou
25 peut-être, l'année prochaine, quand on va se voir,

1 on ne sera plus capable. Mais on verra comment tout
2 ça va se décliner.

3 LE PRÉSIDENT :

4 Concernant votre demande interlocutoire, nous la
5 traiterons avant nous-mêmes d'aller en party de
6 Noël. Merci.

7 Me YVES FRÉCHETTE :

8 C'est bien, c'est bien. Je vous remercie encore. Au
9 revoir.

10

11 AJOURNEMENT

12

1

2

SERMENT D'OFFICE :

3

Je soussigné, Claude Morin, sténographe officiel,

4

certifie sous mon serment d'office, que les pages

5

qui précèdent sont et contiennent la transcription

6

exacte et fidèle des notes recueillies par moi au

7

moyen du sténomasque, le tout conformément à la

8

Loi.

9

10

ET J'AI SIGNE:

11

12

13

Sténographe officiel. 200569-7